

Annexe au règlement des études de l'Université du Luxembourg

Approuvée par arrêté ministériel du 15 janvier 2026

Partie I : Programmes d'études menant au grade de bachelor

Année académique 2026-2027

Table de matières

Annexe 1.113.1 Bachelor en Sciences de l'éducation

Annexe 1.113.2 Bachelor en Formation pédagogique

Annexe 1.114.1 Bachelor en Enseignement musical

Annexe 1.211.1 Bachelor en Dessin d'animation

Annexe 1.288.1 Bachelor en Cultures Européennes

Annexe 1.311.1 Bachelor en Sciences économiques

Annexe 1.313.1 Bachelor en Psychologie

Annexe 1.411.1 Bachelor en Comptabilité et Fiscalité

Annexe 1.413.1 Bachelor en Administration des affaires (antérieurement 'Bachelor en Gestion')

Annexe 1.421.1 Bachelor en Droit

Annexe 1.511.1 Bachelor en Sciences de la vie

Annexe 1.533.1 Bachelor en Physique

Annexe 1.541.1 Bachelor en Mathématiques

Annexe 1.613.1 Bachelor en Informatique appliquée

Annexe 1.613.2 Bachelor en Informatique appliquée en formation continue

Annexe 1.688.1 Bachelor en Science informatique

Annexe 1.710.1 Bachelor en Ingénierie

Annexe 1.912.1 Bachelor en Médecine

Annexe 1.913.1 Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en anesthésie et réanimation

Annexe 1.913.2 Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Assistant technique médical de chirurgie

Annexe 1.913.3 Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en pédiatrie

Annexe 1.913.4 Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier psychiatrique

Annexe 1.913.5 Bachelor en Sciences infirmières – Infirmier responsable de soins généraux

Annexe 1.913.4 Bachelor en Sciences maïeutiques

Annexe 1.913.5 Bachelor en Sciences de la santé - Assistant technique médical de radiologie

Annexe 1.923.1 Bachelor en Sciences sociales et éducatives

Annexe 1.113.1 Bachelor en Sciences de l'éducation

Informations générales

Intitulé du programme	Bachelor en Sciences de l'éducation
Grade délivré	Bachelor
Filière(s) / Spécialisation(s) possible(s)	N/A
Faculté responsable de la formation	Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales
Niveau de qualification	Niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications
Crédits ECTS	240 ECTS
Durée régulière	8 semestres
Format du programme	Temps plein
Langue(s) d'enseignement	Allemand, anglais, français, luxembourgeois
Intitulé du programme en anglais et en allemand	Bachelor in Educational Sciences Bachelor in Erziehungswissenschaften
Frais d'inscription	400 € /semestre
Nombre de places disponibles	180
Stage/ Placement professionnel/Temps de terrain	Temps de terrain tout au long des études, sauf au semestre 4
Mobilité internationale	Semestre 3 ou 4 obligatoire dans une université à l'étranger

Le Bachelor en Sciences de l'éducation mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Le Bachelor en Sciences de l'éducation garantit les qualifications nécessaires pour exercer dans le domaine de l'enseignement au Luxembourg. Le programme prépare les diplômés à travailler dans tous les cycles de l'École fondamentale, dans les classes de la voie de préparation de l'enseignement secondaire général, ainsi que dans le domaine des enfants à besoins spécifiques.

Le programme est proposé par la Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse en ce qui concerne les temps de terrain.

Contenu et objectifs

Le Bachelor en Sciences de l'éducation propose une formation approfondie alliant savoir académique et pratique. Il prépare à une carrière dans l'enseignement dans les écoles fondamentales (cycle 1 à cycle 4), les classes de la voie de préparation de l'enseignement secondaire général et dans le domaine des enfants à besoins spécifiques (EBS) au Luxembourg. Le programme permet également la poursuite d'études au niveau master.

Les champs de compétences suivants sont abordés dans la formation :

- Médiation ciblée des connaissances de base, des compétences et des méthodes ;
- Soutien et encouragement du développement d'une personne en voie de devenir majeure et socialement responsable ;

- c) Diagnostic et évaluation des performances ;
- d) Communication, soutien et conseil ;
- e) Organisation et développement de l'école ;
- f) Développement de la réflexivité et développement continu des compétences professionnelles.

Plus particulièrement, le programme poursuit les objectifs suivants :

- a) Apprendre comment apprendre et apprendre comment enseigner. Les étudiants s'approprient des concepts théoriques pour analyser leurs propres activités d'apprentissage et d'enseignement et celles de leurs pairs ;
- b) Se développer dans une communauté d'apprenants. S'intégrant dans une communauté d'apprenants les étudiants profitent de toutes sortes de ressources (matérielles, technologiques, conceptuelles, sociales et autres). Tout au long de leurs études, ils sont accompagnés par des tutorats pour créer, documenter, analyser et évaluer leurs initiatives personnelles et les projets de recherche ;
- c) Être responsable comme acteur et comme auteur. Les étudiants sont responsables de leur propre développement professionnel. Le programme met l'accent sur la diversité des itinéraires individuels et culturels ;
- d) Produire, analyser et interpréter des activités de recherche. Dès le début de leurs études, les étudiants entreprennent des recherches collaboratives et individuelles dans des sites d'éducation variés, produisant ainsi des données servant de ressources pour des activités de formations ultérieures ;
- e) Articuler entre le travail académique et l'intervention dans l'école fondamentale du Luxembourg. Dès les premières semaines de leur formation, les étudiants interviennent dans l'école fondamentale en procédant à des pratiques d'enseignement et des recherches.

Acquis d'apprentissage

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences de l'éducation sera capable de :

Connaissances

- a) Développer les savoirs nécessaires pour pouvoir enseigner dans des écoles, depuis l'éducation précoce jusqu'à dans les établissements de la voie de préparation ou dans le domaine des enfants à besoins spécifiques (EBS) ;
- b) Comprendre, analyser et évaluer des processus d'enseignement et d'apprentissage, en considérant le contexte socioculturel et les ressources individuelles des participants ;

Aptitudes

- c) Apprendre à créer des séquences d'apprentissage basées sur les prérequis des élèves, les ressources socioculturelles et les plans d'études ;
- d) Apprendre à utiliser des méthodes variées et à intégrer l'interdisciplinarité dans des séquences d'apprentissage ;
- e) Apprendre à enseigner dans des milieux plurilingues et multiculturels ;
- f) Apprendre à utiliser les outils multimédias pour développer et transmettre le savoir ;
- g) Apprendre à mener des recherches dans des contextes scolaires et extra-scolaires ;
- h) Développer des compétences analytiques et un esprit critique ;
- i) Apprendre à travailler en groupe et de manière autonome ;

Attitudes

- j) Développer une attitude de chercheur ;
- k) Développer une attitude réflexive dès le début des études ;
- l) S'engager dans un processus de développement professionnel continu.

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. Il n'y a pas d'autres prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Sciences de l'éducation.

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Sciences de l'éducation est de cent-quatre-vingts (180).

Pour être éligible au programme du Bachelor en Sciences de l'Education, il faut :

- Compléter un questionnaire en ligne sur la motivation à devenir enseignant ;
- Réussir et être placé en rang utile à l'examen-concours d'admission organisé une fois par année au début du mois de juillet.

L'examen-concours est constitué de six épreuves :

- a) Partie 1 : connaissances mathématiques ;
- b) Partie 2 : connaissances scientifiques ;
- c) Partie 3 : épreuve de compréhension écrite et de la maîtrise formelle de la langue française ;
- d) Partie 4 : épreuve de compréhension écrite et de la maîtrise formelle de la langue allemande ;
- e) Partie 5 : épreuve de compréhension écrite de la langue luxembourgeoise ;
- f) Partie 6 : épreuve de compréhension écrite de la langue anglaise.

Une septième partie de l'examen (épreuve non-cognitive) recueille des informations générales sur les candidats et leurs expériences. Cette partie obligatoire n'entre pas en ligne de compte pour l'admission, mais sert à évaluer la validité et la fiabilité de l'examen.

Tout candidat qui réussit aux épreuves cognitives de l'examen-concours d'admission et se classe en rang utile est sélectionné.

Un comité de sélection nommé par le doyen est en charge de la décision finale de sélection des candidats pour l'admission au programme. Le comité est composé du doyen et du vice-doyen de la Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales, du directeur de programme du Bachelor en Sciences de l'éducation, du directeur de programme du Bachelor en Formation Pédagogique, d'au moins un enseignant-chercheur ou un enseignant-chercheur associé enseignant dans le programme d'études et du psychométricien en charge du traitement des données relatives à l'examen. Au besoin, les développeurs d'items (ou certains d'entre eux) peuvent être adjoints au comité.

Le comité de sélection définit les critères de réussite à l'examen-concours. Si, sur la base de ces critères, le nombre total d'étudiants admissibles par année académique n'est pas atteint, le jury d'admission peut décider de procéder à une admission conditionnelle, conformément à l'article 34, paragraphe 3, de la Loi. Le comité de sélection définit les critères relatifs à l'admission conditionnelle.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Sciences de l'éducation est de deux cent quarante (240). Le Bachelor en Sciences de l'éducation est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de huit (8) semestres d'études.

Le Bachelor en Sciences de l'éducation est organisé en deux cycles d'études :

- Cycle d'études 1 : semestres d'études 1-4 (formation de base)
- Cycle d'études 2 : semestres d'études 5-8 (approfondissement et accentuation)

L'accès au cycle d'études 2 est réservé aux étudiants ayant :

- Accompli avec succès les trois modules (3) « temps de terrain et portfolio » ;
- Effectué leur semestre de mobilité ou pouvant bénéficier d'une dérogation.

Au sein du Bachelor en Sciences de l'éducation, il est veillé à assurer une alternance entre les différents modes d'apprentissages, basés sur diverses approches centrées sur :

- les enseignants ;
- la co-construction de connaissances des étudiants ;
- le travail autonome ;
- des activités d'apprentissages et projets pédagogiques ;
- des temps de terrain ;
- des activités-en ligne.

Le Bachelor en Sciences de l'éducation établit un système de tutorats pour certains modules ou travaux à réaliser par les étudiants.

Modes d'évaluation

Les modalités générales d'évaluation du programme incluent notamment des examens écrits, des examens oraux, des travaux de fin de semestres (travaux écrits, documents multimédias et autres), des évaluations continues, des tutorats, des portfolios, des expositions et des présentations.

Plan d'études (modules)

Le Bachelor en Sciences de l'éducation se structure autour de dix (10) domaines de compétences :

1. Apprentissages et développement
2. Enseignement et scolarisation
3. Recherche en éducation
4. Didactique et méthodologie de l'enseignement des langues
5. Didactique et méthodologie de l'enseignement des mathématiques
6. Didactique et méthodologie de l'enseignement des sciences Didactique et méthodologie de l'enseignement de l'éducation physique et du mouvement
7. Didactique et méthodologie de l'enseignement des arts et de l'éducation musicale Didactique et méthodologie de l'éducation aux valeurs
8. Temps de terrain et Portfolio de développement professionnel

Pour le Bachelor en Sciences de l'éducation, les crédits ECTS par module sont à valider comme suit :

Bachelor en Sciences de l'éducation : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
CA1	Apprentissage et développement	10	1, 3, 4	Obligation	n.d.	div.	Cours
CA2	Enseignement et schooling	27	2 - 6	Obligation	n.d.	div.	Cours
CA3a	Recherche en éducation	10	2, 3, 4, 6	Obligation	n.d.	div.	Cours
Mob	Mobilité	30	3, 4	Obligation	n.d.	div.	Mobilié

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
CA3b	Dissertation de Bachelor	13	7, 8	Obligation	n.d.	div.	Mémoire
CA4	Didactique et méthodologie de l'enseignement des langues	27	1 - 7	Obligation	n.d.	div.	Cours
CA5	Didactique et méthodologie de l'enseignement des mathématiques	16	1-5, 7	Obligation	n.d.	div.	Cours
CA6	Didactique et méthodologie de l'enseignement des sciences	13	1, 3, 4, 6, 7	Obligation	n.d.	div.	Cours
CA7	Didactique et méthodologie de l'éducation physique	12	1 – 4, 6	Obligation	n.d.	div.	Cours
CA8	Didactique et méthodologie de l'arts visuels et musique	11	3, 4, 5, 8	Obligation	n.d.	div.	Cours
CA9	Didactique et méthodologie de l'éducation aux valeurs	7	5, 6	Obligation	n.d.	div.	Cours
CA0	Temps de Terrain et portfolio de DP	64	1 - 8	Obligation	n.d.	div.	Stage, Portfolio

¹⁾ Au sein du Bachelor en Sciences de l'éducation, la compensation des cours à l'intérieur d'un module n'est jamais applicable.

Les cours suivants sont des cours fondamentaux selon l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6°, de la Loi :

- Temps de Terrain A1 (BSCE-101)
- Temps de Terrain A2 (BSCE-201)
- Portfolio A1 (BSCE-102)
- Portfolio A2 (BSCE-202)

Conformément à l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6, de la Loi, un étudiant ne peut se soumettre que deux fois aux modalités d'évaluation des cours fondamentaux et doit les valider dans les quatre semestres après sa première inscription. En cas d'échec, l'étudiant se verra exclu du programme.

Annexe 1.113.2 Bachelor en Formation pédagogique

Informations générales

Intitulé du programme	Bachelor en Formation pédagogique
Grade délivré	Bachelor
Filière(s) / Spécialisation(s) possible(s)	N/A
Faculté responsable de la formation	Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales
Niveau de qualification	Niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications
Crédits ECTS	240 ECTS
Durée régulière	2 semestres
Format du programme	Temps plein
Langue(s) d'enseignement	Allemand, anglais, français, luxembourgeois
Intitulé du programme en anglais et en allemand	Bachelor in Pedagogy Bachelor in pädagogischer Ausbildung
Frais d'inscription	400 €/semestre
Nombre de places disponibles	100
Stage/ Placement professionnel/Temps de terrain	Temps de terrain tout au long des études
Mobilité internationale	N/A

Le Bachelor en Formation pédagogique mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles)

Le Bachelor en Formation pédagogique garantit les qualifications nécessaires pour exercer dans le domaine de l'enseignement au Luxembourg. Le programme prépare les diplômés à enseigner dans les cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental, ainsi que dans les classes de la voie de préparation de l'enseignement secondaire général.

Le programme est proposé par la Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse en ce qui concerne les temps de terrain.

Contenu et objectifs

Le Bachelor en Formation pédagogique permet aux titulaires d'un bachelor d'obtenir une qualification supplémentaire qui les prépare à l'enseignement fondamental (Cycle 2-4) dans les écoles publiques luxembourgeoises et les classes de la voie de préparation de l'enseignement secondaire général et de compléter leur qualification antérieure par des compétences pédagogiques et professionnelles requises pour l'enseignement fondamental. Le programme permet également la poursuite d'études au niveau de master. La formation permet d'acquérir des connaissances universitaires fondées sur la recherche ainsi que des expériences pratiques au cours des stages.

Les champs de compétences suivants sont abordés dans la formation :

- A. Médiation ciblée des connaissances de base, des compétences et des méthodes ;
- B. Soutien et encouragement du développement d'une personne en voie de devenir majeure et socialement responsable ;
- C. Diagnostic et évaluation des performances ;
- D. Communication, soutien et conseil ;
- E. Organisation et développement de l'école ;

F. Développement de la réflexivité et développement continu des compétences professionnelles.

Acquis d'apprentissage

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Formation pédagogique sera capable de :

Connaissances

- a) Développer les savoirs nécessaires pour pouvoir enseigner dans des écoles, depuis l'enseignement fondamental (Cycle 2-4) jusqu'à dans les établissements de la voie de préparation ou dans le domaine des enfants à besoins spécifiques (EBS) ;
- b) Comprendre, analyser et évaluer des processus d'enseignement et d'apprentissage, en considérant le contexte socioculturel et les ressources individuelles des participants ;

Aptitudes

- c) Apprendre à créer des séquences d'apprentissage basées sur les prérequis des élèves, les ressources socioculturelles et les plans d'études ;
- d) Apprendre à utiliser des méthodes variées et à intégrer l'interdisciplinarité dans des séquences d'apprentissage ;
- e) Apprendre à enseigner dans des milieux plurilingues et multiculturels ;
- f) Apprendre à utiliser les outils multimédias pour développer et transmettre le savoir ;
- g) Apprendre à mener des recherches dans des contextes scolaires et extra-scolaires ;
- h) Développer des compétences analytiques et un esprit critique ;
- i) Apprendre à travailler en groupe et de manière autonome ;

Attitudes

- j) Développer une attitude de chercheur ;
- k) Développer une attitude réflexive dès le début des études ;
- l) S'engager dans un processus de développement professionnel continu.

Accès et admission

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Formation pédagogique est de cent (100).

Un examen-concours d'admission est organisé une fois par année au début du mois de juillet. L'examen d'admission est constitué de six épreuves :

- a) Partie 1 : connaissances mathématiques ;
- b) Partie 2 : connaissances scientifiques ;
- c) Partie 3 : épreuve de compréhension écrite et de la maîtrise formelle de la langue française ;
- d) Partie 4 : épreuve de compréhension écrite et de la maîtrise formelle de la langue allemande ;
- e) Partie 5 : épreuve de compréhension écrite de la langue luxembourgeoise ;
- f) Partie 6 : épreuve de compréhension écrite de la langue anglaise.

Une septième partie de l'examen (épreuve non-cognitive) recueille des informations générales sur les candidats et leurs expériences. Cette partie obligatoire n'entre pas en ligne de compte pour l'admission, mais sert à évaluer la validité et la fiabilité de l'examen.

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la

Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Formation Pédagogique sont :

- A. Réussite aux épreuves de connaissances mathématiques et de connaissances scientifiques du comité de sélection (parties 1 à 2). Les candidats qui échouent à une épreuve peuvent être admis sous condition. Ces candidats se verront proposer des cours supplémentaires afin de combler leurs lacunes.
- B. Réussite des épreuves de compréhension écrite et de la maîtrise formelle des langues française, allemande, luxembourgeoise et anglaise du comité de sélection (parties 1 à 4). Les candidats qui ne réussissent pas une épreuve linguistique peuvent être admis sous condition. Ces candidats se verront proposer des cours supplémentaires afin de combler leurs lacunes.
- C. Être détenteur d'un diplôme de bachelor de l'Université du Luxembourg, ou d'un diplôme de bachelor ou d'un titre de formation inscrit au registre des titres de formation, section de l'enseignement supérieur, visé à l'article 68 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, et correspondant au niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications visé à l'article 69 de la loi précitée, d'au moins cent quatre-vingts (180) crédits ECTS ou équivalent, dans un des domaines suivants :
 - a. domaine pédagogique, social ou psychologique ;
 - b. domaines enseignés à l'école fondamentale.

En outre, les candidats possédant une expérience professionnelle dans le domaine de l'enseignement fondamental doivent joindre des pièces justificatives.

Tout candidat qui réussit aux épreuves cognitives (parties 1 à 6) de l'examen-concours d'admission et qui est classé en rang utile sur la base des résultats obtenus aux épreuves cognitives du test d'admission est sélectionné.

Un comité de sélection nommé par le doyen est en charge de la décision finale de sélection des candidats pour l'admission au programme. Le comité est composé du doyen et du vice-doyen de la Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales, du directeur de programme du Bachelor en Formation pédagogique, du directeur de programme du Bachelor en Sciences de l'Education et d'au moins un enseignant-chercheur ou un enseignant-chercheur associé enseignant dans le programme d'études et du psychométricien en charge du traitement des données relatives à l'examen. Au besoin, les développeurs d'items (ou certains d'entre eux) peuvent être adjoints au comité.

Le comité de sélection définit les critères de réussite à l'examen-concours. Si, sur la base de ces critères, le nombre total d'étudiants admissibles par année académique n'est pas atteint, le comité de sélection peut décider de procéder à une admission conditionnelle, conformément à l'article 34, paragraphe 3, de la Loi. Le comité de sélection définit les critères relatifs à l'admission conditionnelle.

Modes d'évaluation

Les modalités générales d'évaluation du programme incluent notamment des évaluations continues, des examens écrits, des examens oraux, des travaux de fin de semestres (travaux écrits, documents multimédias et autres), des tutorats, des portfolios, des expositions, des présentations.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Formation pédagogique est de deux cent quarante (240), dont cent quatre-vingts (180) crédits sont reconnus avant le début des études dans le cadre du processus d'admission. Le Bachelor en Formation pédagogique est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de deux (2) semestres d'études.

Les deux (2) semestres d'études sont composés de périodes alternées de travail académique et de temps de terrain (stage) en collaboration avec les écoles luxembourgeoises.

Plan d'études (modules)

Le Bachelor en Formation pédagogique se structure autour de dix (10) domaines de compétences :

1. Apprentissage et développement
2. Enseignement et scolarisation
3. Recherche en éducation
4. Didactique et méthodologie de l'enseignement des langues
5. Didactique et méthodologie de l'enseignement des mathématiques
6. Didactique et méthodologie de l'enseignement des sciences
7. Didactique et méthodologie de l'éducation physique et du mouvement
8. Didactique et méthodologie de l'enseignement des arts et de l'éducation musicale
9. Didactique et méthodologie de l'enseignement aux valeurs
10. Temps de terrain

Pour le Bachelor en Formation pédagogique, les crédits ECTS par module sont à valider comme suit :

Bachelor en Formation pédagogique : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
CA1	Apprentissage et développement	5	7	Obligation	n.d.	div.	Cours
CA2	Enseignement et schooling	12	7, 8	Obligation	n.d.	div.	Cours
CA3	Recherche en éducation	2	7	Obligation	n.d.	div.	Cours
CA4	Didactique et méthodologie de l'enseignement des langues	9	7, 8	Obligation	n.d.	div.	Cours
CA5	Didactique et méthodologie de l'enseignement des mathématiques	6	7, 8	Obligation	n.d.	div.	Cours
CA6	Didactique et méthodologie de l'enseignement des sciences	3	8	Obligation	n.d.	div.	Cours
CA7	Didactique et méthodologie de l'éducation physique	3	8	Obligation	n.d.	div.	Cours
CA8	Didactique et méthodologie de l'arts visuels et musique	9	8	Obligation	n.d.	div.	Cours
CA9	Didactique et méthodologie de l'éducation aux valeurs	3	7	Obligation	n.d.	div.	Cours
CApp	Projets pédagogiques / domaines à définir	2	8	Obligation	n.d.	div.	Cours
CA0	Temps de Terrain	12	7, 8	Obligation	n.d.	div.	Stage

¹⁾ Au sein du Bachelor en Formation pédagogique, chaque module ne recouvre qu'un seul et unique cours dans le domaine de compétences. La compensation des cours dans un module n'est donc pas applicable dans le programme de formation.

Annexe 1.114.1 Bachelor en Enseignement musical

Informations générales

Intitulé du programme	Bachelor en Enseignement musical
Grade délivré	Bachelor
Filière(s) / Spécialisation(s) possible(s)	Instrument/chant Formation musicale Éveil musical
Faculté responsable de la formation	Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales
Niveau de qualification	Niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications
Crédits ECTS	180 ECTS
Durée régulière	6 semestres
Format du programme	Temps plein
Langue(s) d'enseignement	Allemand, anglais, français, luxembourgeois
Intitulé du programme en anglais et en allemand	Bachelor in Music Education Bachelor in Musikpädagogik
Frais d'inscription	400 € /semestre
Nombre de places disponibles	25
Stage/ Placement professionnel/Temps de terrain	Temps de terrain tout au long des études, sauf au semestre 5
Mobilité internationale	Semestre 4 obligatoire dans une université à l'étranger

Le Bachelor en Enseignement musical mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Le Bachelor en Enseignement musical est proposé la Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales en collaboration avec le Conservatoire du Nord, le Conservatoire de la Ville de Luxembourg et le Conservatoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Contenu et objectifs

Le Bachelor en Enseignement musical est une formation approfondie alliant savoir académique et pratiques pédagogique et artistique. Elle prépare à l'enseignement musical formel et non formel.

Le Bachelor en Enseignement musical permettra aux futurs diplômés de briguer un poste dans l'enseignement musical public et privé (Conservatoires, écoles de musique régionales et locales, écoles de musique privées) ou de travailler dans le secteur de l'éducation non formelle (les maisons relais, crèches, maisons de soins, maisons de retraites, centres pénitentiaires, foyers de jour, foyers pour réfugiés, ateliers protégés). Le programme permet également la poursuite d'études au niveau master.

Les champs de compétences suivants sont abordés dans la formation :

- Médiation ciblée des connaissances de base, des compétences et des méthodes ;
- Soutien et encouragement du développement d'une personne en voie de devenir majeure et socialement responsable ;
- Diagnostic et évaluation des performances ;
- Communication, soutien et conseil ;
- Organisation et développement de l'école ;
- Développement de la réflexivité et développement continu des compétences professionnelles.

Plus particulièrement, le programme poursuit les objectifs suivants :

- a) Apprendre comment apprendre et apprendre comment enseigner la musique ou encadrer des activités musicales. Les étudiants s'approprient des concepts théoriques pour analyser leurs propres activités d'apprentissage et d'enseignement et celles de leurs pairs ;
- b) Se développer dans une communauté d'apprenants. S'intégrant dans une communauté d'apprenants, les étudiants profitent de toutes sortes de ressources (matérielles, technologiques, conceptuelles, sociales et autres). Tout au long de leurs études, ils sont accompagnés par des tutorats pour créer, documenter, analyser et évaluer leurs initiatives personnelles et les projets de recherche ;
- c) Être responsable comme acteur et comme auteur. Les étudiants sont responsables de leur propre développement professionnel. Le programme met l'accent sur la diversité des itinéraires individuels et culturels ;
- d) Produire, analyser et interpréter des activités de recherche. Dès le début de leurs études, les étudiants entreprennent des recherches collaboratives et individuelles dans des sites éducatifs et sociaux variés, produisant ainsi des données servant de ressources pour des activités de formations ultérieures ;
- e) Articuler entre le travail académique et l'intervention dans les écoles de musique du Luxembourg. Dès les premières semaines de leur formation, les étudiants interviennent dans des contextes musicaux variés en procédant à des pratiques d'encadrement, d'enseignement et des recherches.

Acquis d'apprentissage

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Enseignement musical sera capable de :

Connaissances

- a) Développer les savoirs nécessaires pour pouvoir enseigner la musique dans des institutions de l'enseignement musical formel et/ou pouvoir encadrer des activités musicales dans des institutions sociales (enseignement non-formel) ;
- b) Apprendre à utiliser les outils multimédias pour développer et transmettre le savoir ;
- c) Comprendre, analyser et évaluer des processus d'enseignement et d'apprentissage, en considérant le contexte socioculturel et les ressources individuelles des participants ;

Aptitudes

- d) Apprendre à créer des séquences d'apprentissage basées sur les prérequis des élèves ou participants, les ressources socioculturelles et les plans d'études ;
- e) Apprendre à utiliser des méthodes variées et à intégrer l'interdisciplinarité dans des séquences d'apprentissage ;
- f) Apprendre à enseigner dans des milieux plurilingues et multiculturels ;
- g) Apprendre à mener des recherches dans des contextes scolaires et extra-scolaires ;
- h) Apprendre à travailler en groupe et de manière autonome ;

Attitudes

- a) Développer une attitude de chercheur ;
- b) Développer des compétences analytiques et un esprit critique ;
- c) Développer une attitude réflexive dès le début des études ;
- d) S'engager dans un processus de développement professionnel continu.

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Enseignement musical sont :

- A. Maîtrise de la langue suivante au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (C1)
- B. Un diplôme d'une division de l'enseignement musical communal au Grand-Duché de Luxembourg visée à l'article 8 de la loi du 27 mai 2022 portant organisation de l'enseignement musical dans le secteur communal ou équivalent :
 - Pour la filière « Instrument/chant », un diplôme de 1^{er} prix (min. 50/60 points), en instrument ou en chant ;
 - Pour la filière « Formation musicale », un diplôme de 1^{er} prix en formation musicale-solfège (min. 50/60 points) et un diplôme du 2^e cycle en Piano) ;
 - Pour la filière « Éveil musical », un certificat de la division moyenne ou de la division moyenne spécialisée (min. 50/60 points) en formation musicale et un diplôme du 2^e cycle en instrument d'accompagnement (p.ex. : Piano).Les candidats ne possédant pas les diplômes requis peuvent passer par une audition et une épreuve écrite.

Un comité de sélection nommé par le doyen est en charge de la décision finale de sélection des candidats pour l'admission au programme. Le comité est composé du directeur de programme du Bachelor en Enseignement musical, le directeur du programme des sciences de l'éducation et des sciences sociales, un enseignant-chercheur ou un enseignant-chercheur associé enseignant dans le programme d'études, et des directeurs des trois conservatoires.

Les demandes d'admission pour le Bachelor en Enseignement musical sont évaluées sur la base des critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats des diplômes ou des concours passés dans un conservatoire ou une école de musique.
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de la lettre de motivation et de l'interview.
- c) Compréhension et expression orales des trois langues officielles du Luxembourg (luxembourgeois, français et allemand).

Si, sur la base des critères énumérés ci-dessus, le nombre total d'étudiants admissibles par année académique n'est pas atteint, le comité de sélection peut décider de procéder à une admission conditionnelle, conformément à l'article 34, paragraphe 3, de la Loi. Le comité de sélection définit les critères relatifs à l'admission conditionnelle.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Enseignement musical est de cent quatre-vingts (180), dont cent-vingt (120) crédits ECTS seront assurés par l'Université du Luxembourg et soixante (60) crédits ECTS par les Conservatoires partenaires. Le Bachelor en Enseignement musical est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Au sein du Bachelor en Enseignement musical, il est veillé à assurer une alternance entre les différents modes d'apprentissages, basés sur diverses approches centrées sur :

- Les enseignants ;
- La co-construction de connaissance des étudiants ;
- Le travail autonome ;
- Des activités d'apprentissages et projets pédagogiques ;
- Des temps de terrain ;
- Des activités en ligne.

Le Bachelor en Enseignement musical établit un système de tutorats pour certains modules ou travaux à réaliser par les étudiants.

Modes d'évaluation

Pour les trois filières (Instrument/chant, Formation musicale, Éveil musical), l'évaluation des cours se déroule soit sous forme d'un examen écrit ou pratique, soit sous forme d'un travail de fin de semestre, soit sous forme d'évaluation continue.

À la fin du programme, un examen final est organisé pendant lequel les étudiants font preuve de leur compétence pédagogique et artistique. Le jury d'examen est composé du directeur d'études, les directeurs des conservatoires (Du Nord, Luxembourg, Esch) et un membre externe.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Enseignement musical : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BEM-101-I	Cours principaux (<i>Hauptfach</i>) : Instrument/Chant	26	1-4, 6	Obligation	Oui	div.	Cours
BEM-101-S	Cours principaux (<i>Hauptfach</i>) : Formation musicale-Solfège	26	1-4, 6	Obligation	Oui	div.	Cours
BEM-101-E	Cours principaux (<i>Hauptfach</i>) : Éveil musical	26	1-4, 6	Obligation	Oui	div.	Cours
BEM-102	Cours obligatoires (<i>Zusatzfächer</i>)	12	1-4	Obligation	Oui	div.	Cours
BEM-103	Cours secondaires ou optionnels (<i>Neben- und Wahlfächer</i>)	12	1-4	Obligation	Oui	div.	Cours
BEM-104	Mobilité	30	5	Obligation	Oui	div.	Mobilité
BEM-105-I	Internship (métho. instr., temps de terrain) : Instrument/Chant	23	1-4, 6	Obligation	Oui	div.	Stage
BEM-105-S	Internship (métho. instr., temps de terrain) : Solfège	23	1-4, 6	Obligation	Oui	div.	Stage
BEM-105-E	Internship (métho. instr., temps de terrain) : Éveil musical	23	1-4, 6	Obligation	Oui	div.	Stage
BEM-106	Musicologie (Musikwissenschaft)	12	1-3,5	Obligation	Oui	div.	Cours
BEM-107	Pédagogie de l'enseignement musical (<i>Musikpädagogik</i>)	6	2-3, 5	Obligation	Oui	div.	Cours
BEM-108	Didactique générale et méthodologie (<i>Allgemeine Didaktik und Methodik</i>)	4	3	Obligation	Oui	div.	Cours
BEM-109	Psychologie du développement et de l'apprentissage (<i>Entwicklungs- und Lernpsychologie</i>)	6	1, 3	Obligation	Oui	div.	Cours
BEM-110	Éveil musical (Elementare Musikpädagogik)	6	1-2	Obligation	Oui	div.	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BEM-111	Enseignement musical inclusif et interculturel (<i>Inklusive & interkulturelle musikalische Bildung</i>)	3	6	Obligation	Oui	div.	Cours
BEM-112	Communication (<i>Kommunikation</i>)	3	6	Obligation	Oui	div.	Cours
BEM-113	Informatique (TIC) musicale et création (<i>ICT im Musikunterricht</i>)	6	2-3	Obligation	Oui	div.	Cours
BEM-114	Interdisciplinaire : Musique et arts du spectacle / arts visuels (<i>Musik interdisziplinär</i>)	3	5	Obligation	Oui	div.	Cours
BEM-115	Éducation musicale au Luxembourg (Formale und non-formale musikalische Bildung in Luxemburg)	4	1	Obligation	Oui	div.	Cours
BEM-116	Rédaction scientifique & mémoire de bachelor (<i>Wissenschaftlich Schreiben & Bachelorarbeit</i>)	14	5, 6	Obligation	Oui	div.	Cours, Mémoire
BEM-117	Portfolio de développement professionnel	10	1-3, 5- 6	Obligation	Oui	div.	Portfolio

Les modules « Internship » et « Portfolio de développement professionnel » sont des éléments visés à l'article 35, paragraphe 3, point 6°, lettre b), de la Loi qui ne débouchent pas sur une note. En cas de non-validation, la note de zéro (0) sera toutefois attribuée (article 31, paragraphe 3, du présent règlement).

Annexe 1.211.1 Bachelor en Dessin d'animation

Informations générales

Intitulé du programme	Bachelor en Dessin d'animation
Titre délivré	Bachelor
Filière(s) / Spécialisation(s) possible(s)	N/A
Faculté responsable de la formation	Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales
Niveau de qualification	Niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications
Crédits ECTS	180 ECTS
Durée régulière	4 semestres
Format du programme	Temps plein
Langue(s) d'enseignement	Anglais, français
Intitulé du programme en anglais et en allemand	Bachelor in Animation Bachelor in Animationsdesign
Frais d'inscription	400 € /semestre
Nombre de places disponibles	12
Stage/ Placement professionnel/Temps de terrain	Semestre 6 stage facultatif à Luxembourg ou à l'étranger
Mobilité internationale	Semestre 4 obligatoire dans une université à l'étranger

Le Bachelor en Dessin d'animation mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Le Bachelor en Dessin d'animation est proposé par la Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales et le Centre de Compétence de l'Université du Luxembourg (ULCC), en partenariat avec le Lycée des Arts et Métiers (LAM).

Contenu et objectifs

Le programme du Bachelor en Dessin d'animation offre des cours d'introduction au dessin à main levée, à la sculpture, à la culture cinématographique et des cours autour des techniques de création, éclairage et rendu d'éléments 3D. Le curriculum permet progressivement de se diriger vers une spécialisation dans l'animation des personnages (*character animation*), la modélisation, la sculpture digitale ou encore le *texturing* d'environnements et personnages, selon un parcours individuel choisi par l'étudiant.

La formation s'adresse aux étudiants qui veulent maîtriser les techniques du cinéma d'animation 3D dans un environnement académique.

Acquis d'apprentissage

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Dessin d'animation sera capable de :

Connaissances

- a) Naviguer et établir des liens significatifs avec l'histoire du cinéma, de l'animation et des arts ;
- b) Expliquer les procédés de modélisation, de texturation et d'animation sur plusieurs logiciels ;
- c) Accéder et appliquer les principes des forces newtoniennes pour créer des mouvements et des

- animations crédibles ;
- d) Expliquer et accéder à de multiples ressources dans les domaines de l'anatomie, de la narration visuelle et de l'action pour améliorer le mouvement et les performances d'une scène animée ;
- e) Expliquer et accéder à des ressources multiples dans les domaines de la conception visuelle et de l'anatomie pour les modèles, les textures, les surfaces et les configurations d'éclairage en 3D ;
- f) Expliquer les workflows de préproduction, de production et de post-production des projets d'animation par ordinateur ;
- g) Rédiger des essais et des rapports sur un sujet de cinéma d'animation ;

Aptitudes

- h) Rechercher, développer et présenter des idées originales pour un projet audiovisuel à un public professionnel et général ;
- i) Parcourir les interfaces de plusieurs logiciels 3D considérés comme des standards de l'industrie ;
- j) Créer des modèles 3D de personnages, d'environnements ou d'objets sous des formes réalistes ou stylisées ;
- k) Créer des textures et des surfaces pour les modèles 3D avec plusieurs techniques et styles ;
- l) Accéder aux informations de référence pour améliorer le réalisme d'un modèle, d'une texture, d'une configuration lumineuse ou d'une performance animée ;
- m) Créer des sculptures traditionnelles et numériques avec de multiples techniques, outils et styles ;
- n) Planifier des calendriers de production basés sur l'analyse de scénarios et de storyboards pour un court-métrage d'animation par ordinateur ;
- o) Suivre l'avancement et mettre à jour les calendriers de production d'un court-métrage d'animation par ordinateur ;
- p) Exécuter des dessins, à la fois sous forme analogique et numérique, en intégrant des principes d'anatomie, de design et d'esthétisme ;
- q) Appliquer des techniques de gestion du temps et d'organisation ;
- r) Créer un portefeuille de travaux aux attentes et aux normes de l'industrie de l'animation ;
- s) Communiquer efficacement avec les spécialistes, écouter les commentaires et les intégrer dans son flux de travail ;

Attitudes

- t) Collaborer au sein d'équipes pluridisciplinaires et multiculturelles ;
- u) Définir des objectifs de carrière réalisables à court et moyen terme.

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Dessin d'animation sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (B2) ou
 - b. Français (B2)
- B. La reconnaissance des compétences acquises antérieurement correspondant à l'équivalent d'au moins soixante (60) crédits ECTS, sur la base d'une formation en dessin d'animation ou un domaine apparenté menant à un diplôme du niveau 5 ou 6 du cadre luxembourgeois des qualifications, défini à l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, ou au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine

de l'animation, du gaming ou des arts graphiques. Le candidat doit démontrer l'acquisition des compétences suivantes : (i) culture cinématographique ou des media interactifs, (ii) fondamentaux du dessin à main libre, du design graphique ou de l'animation, (iii) fondamentaux du dessin à l'ordinateur, (iv) compétences générales dans l'utilisation des logiciels informatiques.

Un comité de sélection du programme, composé par le directeur de programme et un enseignant-chercheur ou un enseignant-chercheur associé enseignant dans le programme d'études, est responsable de la décision finale de sélection des candidats pour l'admission au programme.

Les candidatures au Bachelor en Dessin d'animation sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidats qualifiés pour la sélection, après la date limite de soumission des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires en animation, création de jeux vidéo ou arts graphiques, évalués sur la base des relevés de notes et d'un portfolio artistique et technique ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- d) Expérience professionnelle dans le champ du cinéma, de l'animation, de la création de jeux vidéo et des arts graphiques, le cas échéant, évaluée sur la base du CV et un portfolio artistique et technique.

Les candidats sont sélectionnés en tenant compte du niveau atteint sur les critères ci-dessus, mais également par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Dessin d'animation est de cent quatre-vingts (180) dont au moins soixante (60) crédits sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études (voir ci-dessus 'Accès et admission'). Le Bachelor en Dessin d'animation est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de quatre (4) semestres d'études.

Modes d'évaluation

Les modalités générales d'évaluation du programme sont articulées autour de la réalisation de projets pour les cours portant sur les technologies et les principes de l'animation 3D, ainsi que de la rédaction d'essais pour les cours à caractère théorique.

*Plan d'études (modules)***Bachelor en Dessin d'animation : Plan des modules**

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
Soixante (60) crédits ECTS sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études (voir ci-dessus 'Accès et admission')							
BDA-205	Core Skills	5	3	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BDA-206	3D Foundations A	7	3	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BDA-207	3D Animation Techniques A	8	3	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BDA-208	3D Modeling Techniques A	10	3	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BDA-209	International Experience	30	4	Obligation	Non	n.a.	Mobilité
BDA-210	3D Foundations B	5	5	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BDA-211	3D Animation Techniques B	6 – 13 ¹⁾	5	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BDA-212	3D Modeling Techniques B	6 – 13 ¹⁾	5	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BDA-213	Projects A	6	5	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BDA-214	Projects B ²⁾	30	6	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours, Mémoire

¹⁾ L'étudiant doit obtenir au moins dix-neuf (19) ECTS à partir des cours des modules 3D Animation Techniques B et 3D Modelling Techniques B.

²⁾ Pour s'inscrire à certains cours du module Projects B au semestre 6, l'étudiant doit avoir validé certains cours du module Projects A et au moins un (1) des modules suivants : 3D Animation Techniques B ou 3D Modelling Techniques B. Une liste des prérequis est définie par le directeur de programme et communiquée aux étudiants au moins deux semaines avant le début de l'année académique.

Annexe 1.288.1 Bachelor en Cultures Européennes

Informations générales

Intitulé du programme	Bachelor en Cultures Européennes
Titre délivré	Bachelor
Filière(s) / Spécialisation(s) possible(s)	Sciences du langage et littérature anglophones (English Studies) Etudes françaises Sciences du langage et littérature germanophones (Germanistik) Histoire Philosophie
Faculté responsable de la formation	Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales
Niveau de qualification	Niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications
Crédits ECTS	180 ECTS
Durée régulière	6 semestres
Format du programme	Temps plein
Langue(s) d'enseignement	Allemand, anglais, français
Intitulé du programme en anglais et en allemand	Bachelor in European Cultures Bachelor in Europäischen Kulturen
Frais d'inscription	400 € /semestre
Nombre de places disponibles	40 en filière Sciences du langage et littérature anglophones 40 en filière Etudes françaises 40 en filière Sciences du langage et littérature germanophones 40 en filière Histoire 40 en filière Philosophie
Stage/ Placement professionnel/Temps de terrain	N/A
Mobilité internationale	Un semestre obligatoire dans une université à l'étranger

Le Bachelor en Cultures Européennes mène à l'obtention du grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Contenu et objectifs

Le Bachelor en Cultures Européennes est une formation initiale et qualifie les étudiants à continuer leurs études au niveau Master. Il vise à transmettre les connaissances spécialisées requises à cet effet et à faire acquérir des qualifications dans la discipline choisie. Des compétences transdisciplinaires liées au raisonnement pluraliste, l'interdisciplinarité et le multilinguisme accompagnent les études de spécialisation et permettent d'ouvrir un vaste éventail de débouchés académiques et professionnels. Il s'adresse ainsi à des candidats qui désirent s'orienter, d'une part vers des carrières dans l'enseignement, et d'autre part vers des métiers qui requièrent des connaissances dans le domaine de la culture ainsi que de compétences linguistiques et interculturelles, tels le journalisme, le travail dans les musées, les administrations, etc.

Le Bachelor en Cultures Européennes comporte une composante de spécialisation (études disciplinaires) et une composante générale en Cultures Européennes interdisciplinaire et multilingue (« tronc commun »).

Pour la composante de spécialisation, le Bachelor en Cultures Européennes propose cinq (5) filières :

- Sciences du langage et littérature anglophones (*English Studies*)
- Etudes françaises
- Sciences du langage et littérature germanophones (*Germanistik*)
- Histoire
- Philosophie

Le tronc commun en Cultures Européennes est le point de convergence des cinq disciplines grâce à une offre pédagogique commune coorganisée par les cinq filières. Grâce à des modules thématiques et un questionnement sur l'Europe, les cinq spécialisations s'inscrivent dans un cadre interdisciplinaire, dans le but de permettre aux étudiants d'explorer les relations entre leur spécialisation et les disciplines connexes.

Acquis d'apprentissage

Au terme de ses études, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Cultures Européennes sera capable de :

Connaissances

- a) Mettre en relation les savoirs et savoir-faire de sa discipline principale (spécialisation) avec ceux d'autres disciplines académiques (= dimension interdisciplinaire du tronc commun en Cultures Européennes) ;

Aptitudes

- b) Mener une réflexion autonome et nuancée sur l'Europe, ses définitions, son histoire et ses héritages compliqués (= dimension « européenne » du tronc commun en Cultures Européennes) ;
- c) Faire face aux défis sociétaux contemporains liés entre autres aux développements rapides dans le domaine de l'informatique et de l'intelligence artificielle en mettant à profit les savoirs et savoir-faire critiques et théoriques acquis lors de ses études (= « digital literacy » ; « AI literacy »).

Attitudes

- d) S'adapter avec aisance à des contextes linguistiques variés (monolingues et plurilingues) (= dimension linguistique du tronc commun en Cultures Européennes) ;

Au terme de ses études en Sciences du langage et littérature anglophones, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Cultures Européennes sera capable de :

Connaissances

- a) Faire dialoguer des connaissances approfondies dans les domaines des sciences du langage, ainsi que des littératures de langue anglaise ;
- b) Évaluer et contextualiser les enjeux socioculturels des différents usages (littéraires et non-littéraires) de la langue anglaise ;
- c) Mettre en relation les différentes formes parlées et écrites de la langue anglaise et leurs contextes critiques, théoriques et (inter)disciplinaires ;
- d) Mettre en relation critique l'expression littéraire et les sciences du langage avec d'autres formes d'expression telles les pratiques orales, la mise en scène, ainsi que les discours visuels, historiques, cinématographiques et les discours liés aux médias ;

Aptitudes

- e) Démontrer des compétences rédactionnelles et de synthèse, à l'oral comme à l'écrit, conformément aux normes académiques en vigueur ;
- f) Mener une réflexion critique et autonome sur l'impact qu'ont les textes littéraires et les

différentes formes et usages de la langue anglaise sur les questions sociales, culturelles et éthiques;

- g) Lire, comprendre et présenter un problème complexe de manière critique et réfléchie (compétences de synthèse) ;
- h) Manier les outils de présentation avec aisance ;
- i) Montrer une aisance communicationnelle à l'oral et à l'écrit ;

Attitudes

- j) Mettre à profit leurs compétences critiques et analytiques en fonction du contexte ou de la situation ;
- k) Échanger et coopérer dans le cadre de travaux collaboratifs.

Au terme de ses études en Etudes françaises, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Cultures Européennes sera capable de :

Connaissances

- a) Faire dialoguer des connaissances approfondies dans les littératures française et francophones, dans une perspective diachronique et générique ;
- b) Exploiter un bagage plurilingue et interculturel, grâce à un perfectionnement dans d'autres langues vivantes et littératures ;
- c) Actualiser et contextualiser les enjeux des différents usages de la langue française, selon les environnements régionaux et socioculturels.
- d) Actualiser et contextualiser les questions sociales abordées tant en Sciences du langage qu'en littérature ;

Aptitudes

- e) Mener une réflexion cohérente, en suivant les principes de l'argumentation académique ;
- f) Mener une réflexion autonome sur d'autres formes d'expression, non littéraires ;
- g) Utiliser les outils permettant d'analyser des productions artistiques et filmiques ainsi que des discours médiatiques ;
- h) Montrer une aisance communicationnelle à l'oral et à l'écrit ;
- i) Comprendre, organiser et synthétiser un énoncé en lien avec les enjeux culturels du monde contemporain ;

Attitudes

- j) Exercer un esprit critique sur les supports littéraires et non-littéraires ;
- k) Échanger et coopérer dans le cadre de travaux collaboratifs.

Au terme de ses études en Sciences du langage et littérature germanophones, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Cultures Européennes sera capable de :

Connaissances

- a) Assimiler, d'analyser et de produire des textes scientifiques ;
- b) Reconnaître et d'analyser les différentes structures linguistiques et leurs fonctions tant à l'écrit qu'à l'oral ;
- c) Evaluer et de décrire les méthodes stylistiques et esthétiques de production de texte ;
- d) Elaborer et de décrire les lignes de développement de formation des époques littéraires ;

- e) Reconnaître et d'analyser des processus de développement historique du langage ;

Aptitudes

- f) Sélectionner et de classer des textes selon leurs contextes transversaux respectivement selon les différents types de textes ;
- g) Analyser et de mener des réflexions critiques sur les différents processus de communication et de pragmatique ;
- h) Pratiquer et de développer ses compétences de communication (argumentation logique, présentation orale, techniques de présentation médiée, communication adéquate de faits complexes) ;
- i) Appliquer des pratiques de travail organisé (self-management) ;
- j) Pratiquer et d'appliquer ses compétences transversales : d'appliquer d'une façon adéquate les connaissances scientifiques et méthodologiques à de nouvelles problématiques transversales ;
- k) S'approprier et de mettre en pratique des processus d'interaction dans des contextes multilingues ;

Attitudes

- l) Organiser et de collaborer dans des processus de groupe dynamiques ;
- m) Identifier ses qualités personnelles et de les mettre en valeur par rapport à des débouchés potentiels ;
- n) Pratiquer des processus de changement de perspective en vue de l'acquisition de compétences interculturelles.

Au terme de ses études en Histoire, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Cultures Européennes sera capable de :

Connaissances

- a) Identifier une progression chronologique et une problématique historique ; de situer les événements et les processus historiques relevant de la longue durée dans une perspective comparative ;
- b) Contextualiser des sources historiques et d'être capable de vérifier leur authenticité sur la base de connaissances scientifiques ;
- c) Situer la réflexion au sein des débats historiographiques contemporains ;

Aptitudes

- d) Rendre accessible, rassembler, et analyser l'information historique en utilisant une diversité des sources et des médias ;
- e) Mener une analyse critique de sources historiques ;
- f) Appliquer et utiliser des méthodes et outils scientifiques d'analyse des sources ;
- g) Mener des recherches sur la base d'un questionnaire personnel ;
- h) Mettre en pratique la méthodologie historique acquise dans des travaux de recherche personnels ;
- i) Travailler en équipe et pouvoir définir clairement des projets de recherche ;

Attitudes

- j) S'autoévaluer et se remettre en question pour apprendre ;
- k) Développer son propre point de vue.

Au terme de ses études en Philosophie, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Cultures Européennes sera capable de :

Connaissances

- a) Identifier et classer des sujets et des problèmes philosophiques sur base de solides connaissances philosophiques systématiques et historiques ;
- b) Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs ;

Aptitudes

- c) Interpréter et traiter des textes et des déclarations sur des sujets philosophiques conformément aux règles d'interprétation appropriées ;
- d) Présenter et discuter des contenus philosophiques d'une manière claire et compréhensible ;
- e) Ecrire des textes philosophiques en suivant les principes de l'argumentation académique de la discipline ;
- f) Argumenter de façon claire et rationnelle selon les principes de la logique ;
- g) Evaluer les thèses et les arguments philosophiques de manière rationnelle et les développer de manière créative, indépendante et réfléchie ;
- h) Faire une synthèse de contextes abstraits afin d'obtenir une vue d'ensemble de différentes constellations d'idées et de positions philosophiques ;
- i) Associer les questions philosophiques aux problèmes et débats contemporains ainsi qu'à d'autres disciplines, et collaborer d'une manière interdisciplinaire ;
- j) Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe ;
- k) Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet ;

Attitudes

- l) Soumettre ses propres conceptions et idées abstraites, ainsi que celles d'autrui, à une critique tout aussi bien juste qu'approfondie ;
- m) Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité intellectuelle.

Le Bachelor en Cultures Européennes est un programme multilingue qui requiert le passage actif d'une langue à l'autre ('code-switching') et qui comprend les éléments linguistiques suivants :

- n) Des cours monolingues enseignés en anglais, allemand, français ou luxembourgeois ;
- o) Des cours bilingues enseignés en deux langues du programme (séminaires interdisciplinaires) ;
- p) Des cours trilingues enseignés en anglais, français et allemand (séries de cours magistraux interdisciplinaires).

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi.

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Cultures Européennes, filière Sciences du langage et littérature anglophones sont :

La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué du cadre européen commun de

référence pour les langues (CECR) :

- a. Anglais (C1)
- b. Français (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : A2)
- c. Allemand (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : A2)

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Cultures Européennes, filière Etudes françaises sont :

La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :

- a. Anglais (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : A2)
- b. Français (C1)
- c. Allemand (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : A2)

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Cultures Européennes, filière Sciences du langage et littérature germanophones sont :

La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :

- a. Anglais (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : A2)
- b. Français (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : A2)
- c. Allemand (C1)

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Cultures Européennes, filière Histoire sont :

La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :

- a. Anglais (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : B2)
- b. Français (en première langue : C1 ; en deuxième langue : B2 ; en troisième langue B2)
- c. Allemand (en première langue : C1 ; en deuxième langue : B2 ; en troisième langue B2)

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Cultures Européennes, filière Philosophie sont :

La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :

- a. Anglais (en première langue : C1 ; en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : B2)
- b. Français (en première langue : C1 ; en deuxième langue : B2 ; en troisième langue B2)
- c. Allemand (en première langue : C1 ; en deuxième langue : B2 ; en troisième langue B2)

Un candidat qui ne remplit pas toutes les conditions linguistiques préalables spécifiées ci-dessus peut néanmoins être sélectionné à condition qu'il acquiert les compétences linguistiques manquantes et atteigne le niveau requis avant l'obtention du diplôme.

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Cultures Européennes est de :

- quarante (40) en filière Sciences du langage et littérature anglophones ;
- quarante (40) en filière Etudes françaises ;
- quarante (40) en filière Sciences du langage et littérature germanophones ;
- quarante (40) en filière Histoire ;
- quarante (40) en filière Philosophie.

Les candidats au programme postulent directement à une (1) ou au plus trois (3) filières. L'offre d'admission est valable pour une filière spécifique. Un changement de filière est soumis aux conditions visées à l'article 12, paragraphe 5, du présent règlement.

Le comité de sélection du programme, composé par le Directeur de programme et du/des Directeur(s) de filière(s), est responsable de la sélection des candidats. Il organise dans un premier temps la présélection des dossiers de candidature qui répondent aux critères d'admission. Les dossiers retenus sont évalués par au moins deux membres du comité de sélection selon les critères énumérés ci-dessous. Le comité peut procéder à un entretien (bilingue ou trilingue) avec le candidat. Le cas échéant une épreuve écrite sur place peut être organisée. Le comité conjointement décide de la sélection finale.

Les candidatures pour le Bachelor en Cultures Européennes sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection après la date limite de dépôt des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment en allemand, anglais, français, histoire, et/ou philosophie, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études secondaires ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission y compris des exemplaires de textes écrits et annotés par un enseignant (voir point i) ou de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de l'essai d'admission y compris des exemplaires de textes écrits et annotés par un enseignant (voir point i) ou de la lettre de motivation ;
- d) Connaissances et compétences en allemand, anglais, et/ou français selon les filières, évaluées sur la base du CV/des relevés de notes obtenues/des cours complétés en allemand, anglais, et ou français, et/ou de certificats de langues ;
- e) Connaissances et compétences fondamentales, conceptuelles, analytiques en allemand, anglais, français, histoire, et/ou philosophie, évalués sur la base des relevés de notes obtenues/des cours complétés en allemand, anglais, français, histoire, et/ou philosophie ;
- f) Connaissances et compétences fondamentales et compétences transversales, par exemple la pensée analytique, évaluées sur la base des relevés de notes obtenues/des cours complétés en allemand, anglais, français, histoire, et/ou philosophie ;
- g) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV ;
- h) Références selon les besoins des différentes filières tels que détaillés dans leurs procédures d'admission respectives ;
- i) Exemplaires de textes écrits et annotés par un enseignant selon les besoins des différentes filières.

Au besoin, des entretiens pourront apporter des suppléments d'information aux dossiers. Un candidat qui atteint le niveau requis sur la base des critères énumérés ci-dessus est sélectionné. Si le nombre de candidatures dépasse le nombre de places disponibles, le comité d'admission procédera à une évaluation comparative des dossiers de candidature pouvant impliquer un entretien et sélectionnera les candidats qui répondent le mieux aux critères définis ci-dessus.

Pour les filières Sciences du langage et littérature anglophones et Histoire, un classement sur base de points attribués aux supports requis (documents) permettant l'évaluation des critères énumérés ci-dessus est établi. Un candidat qui n'atteint pas le score minimum requis n'est pas sélectionné, quel que soit le nombre de places disponibles. Si le nombre de candidatures dépasse le nombre de places disponibles, les candidats sont sélectionnés en fonction de leur place dans le classement.

Des changements de filière sont possibles pendant les deux premières semaines du semestre d'hiver de la première année d'études (semestre 1). Les candidats doivent rédiger une lettre de motivation dans laquelle ils expliquent leur motivation pour le changement de filière selon les consignes de la nouvelle filière visée. Les deux Directeurs des études de filière du Bachelor en Cultures Européennes concernés doivent donner leur accord.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Cultures Européennes est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor en Cultures Européennes est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Pour commencer le mémoire de fin d'études, l'étudiant doit avoir acquis au moins cent vingt (120) crédits ECTS au bout du cinquième semestre ou du semestre précédent la remise prévue du mémoire. Si les notes du semestre de mobilité ne sont pas encore validées sur le relevé de notes, une dispense auprès du Directeur des Etudes de filière peut être demandée. Le sujet de recherche est à déterminer en accord avec le tuteur et, le cas échéant, avec le Directeur des études de filière.

La validation des modules faisant partie du tronc commun en Cultures Européennes est requise pour l'obtention du diplôme. Le Directeur de programme définit les résultats de l'apprentissage, les langues d'enseignement et les modalités d'évaluation en vigueur dans les cours proposés dans le cadre de ces modules.

La maîtrise

- de l'anglais, pour la filière Sciences du langage et littérature anglophones ;
- du français, pour la filière Etudes françaises ;
- de l'allemand, pour la filière Sciences du langage et littérature germanophones

au niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) est une condition pour la validation de la filière respective. Cette condition peut faire objet d'une évaluation.

Tous les modules du programme sont régis par le principe de compensation entre les notes finales des différents cours visées à l'article 36, paragraphe 1^{er}, de la Loi sauf indication contraire dans le plan d'études ci-dessous.

Les cours suivants sont des cours fondamentaux selon l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6°, de la Loi :

- *Reading and Writing about Literature 1* (module « II. Critical Practice » (BCE-ENGL-102) de la filière Sciences du langage et littérature anglophones)
- *Reading and Writing about Literature 2* (module « II. Critical Practice » (BCE-ENGL-102) de la filière Sciences du langage et littérature anglophones)
- *Panorama de la littérature 1 (CM)* (module I « Histoire de la littérature » (BCE-FRA-101) de la filière Etudes françaises)
- *Panorama de la littérature 2 (CM)* (module I « Histoire de la littérature » (BCE-FRA-101) de la filière Etudes françaises)
- *Einführung Sprachwissenschaft* (module « I. Grundlagen der Germanistik » (BCE-GERM-101) de la filière Sciences du langage et littérature germanophones)
- *Einführung Literaturwissenschaft* (module « I. Grundlagen der Germanistik » (BCE-GERM-101) de la filière Sciences du langage et littérature germanophones)
- *Schreibwerkstatt* (module « I. Grundlagen der Germanistik » (BCE-GERM-101) de la filière Sciences du langage et littérature germanophones)
- *Wissenschaftliche Arbeitstechniken* (module « I. Grundlagen der Germanistik » (BCE-GERM-101) de la filière Sciences du langage et littérature germanophones)

- *Die Werkstatt des Historikers: Einführung in das wissenschaftliche Arbeiten* (module « II. Introduction au travail scientifique » (BCE-HIST-102) de la filière Histoire)

Conformément à l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6, de la Loi, un étudiant ne peut se soumettre que deux fois aux modalités d'évaluation des cours fondamentaux et doit les valider dans les quatre semestres après sa première inscription. En cas d'échec, l'étudiant se verra exclu du programme.

La langue / les langues d'enseignement peuvent varier d'une année à l'autre. Certains cours du tronc commun en Cultures Européennes peuvent être enseignés dans d'autres langues, y inclus le portugais, l'italien et le luxembourgeois.

Mobilité internationale

Le programme comprend un semestre obligatoire dans une université à l'étranger. Pour la mobilité Erasmus+, celle-ci intervient au semestre 5 pour les filières Sciences du langage et littérature anglophones et Études françaises, aux semestres 4 ou 5 pour les filières Sciences du langage et littérature germanophones et Histoire, et aux semestres 3, 4 ou 5 pour la filière Philosophie. La mobilité dans le cadre du Global Exchange a lieu au semestre 5.

Modes d'évaluation

Les modalités générales d'évaluation du programme mêlent des approches formatives et sommatives, incorporant aussi bien des méthodes d'évaluation traditionnelles que plus innovantes, comme l'enseignement par projet, par exemple. Elle comprend un mélange de tâches écrites et orales, réalisées individuellement ou en groupe, et aussi bien à domicile que sur le campus dans le cadre d'examens ou de présentations orales. Cette structure vise à responsabiliser les étudiants, à les aider à acquérir les compétences essentielles dans leur domaine et à renforcer leur confiance en leurs capacités critiques et analytiques ainsi qu'en leurs compétences rédactionnelles.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Cultures Européennes – Standard : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
<i>Tronc commun en Cultures Européennes : 60 crédits ECTS¹⁾</i>							
BCE-CC-101	Cultures Européennes I [Lecture Series]	12	1-6	Obligation	Oui	Fra, All, Lux	Cours
BCE-CC-102	Cultures Européennes II [Les origines de l'Europe moderne]	12	1-6	Obligation ¹⁾²⁾ Option ¹⁾³⁾	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-CC-103	Cultures Européennes III [L'Europe des idées]	12	1-6	Option ¹⁾	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-CC-104	Cultures Européennes IV [L'Europe entre mots et cultures]	12	1-6	Option ¹⁾	Oui	Fra, All, Ang, Lu	Cours
BCE-CC-105	Cultures Européennes V [Arts et médias]	12	1-6	Option ¹⁾	Oui	Fra, All, Ang, Lu	Cours
BCE-CC-106	Cultures Européennes VI [Culture, société et transformation digitale]	12	1-6	Option ¹⁾	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-CC-107	Cultures Européennes VII [Littératures et cultures italiennes et portugaises]	12	1-6	Option ¹⁾	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-CC-108	Cultures Européennes VIII [Module pré-professionnalisant : L'enseignement]	12	1-6	Option ¹⁾	Oui	Fra, All, Ang, Lux	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BCE-CC-109	Cultures Européennes IX [Techniques de rédaction et de présentation académiques]	12	1-6	Option ^{1) 4)}	Oui	Fra, All, Ang, Lu	Cours
<i>Filière Sciences du langage et littérature anglophones : 120 crédits ECTS</i>							
BCE-ENGL-101	Introductory Lectures	12	1-2	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-102	Critical Practice	12	1-2	Obligation ⁵⁾	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-103	English Language	12	1-3	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-104	Academic Writing	4	1-2	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-105	Language and Linguistics	12	2-6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-106	Literary Studies	12	1-6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-107	Advanced Literary Studies	12	3-6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-108	Electives	18	3-6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-109	Research Seminar	4	4-6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-110	Portfolio	6	1-6	Obligation	Oui	Ang	Portfolio
BCE-ENGL-111	Bachelor Thesis	16	6	Obligation	Non	Ang	Mémoire
<i>Filière Etudes françaises : 120 crédits ECTS</i>							
BCE-FRA-101	Histoire de la littérature	15	1-2	Obligation ⁵⁾	Non	Fra	Cours
BCE-FRA-102	Sciences du langage 1	8	1-2	Obligation	Non	Fra	Cours
BCE-FRA-103	Méthodologies littéraires	10	1-2	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-104	Esthétiques	7	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-105	Littératures et cultures 1	16	3-4	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-106	Sciences du langage 2	8	3-4	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-107	Approfondissements 1	16	3-4	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-108	Littératures et cultures 2	12	5	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-109	Approfondissements 2	17	3-6	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-110	Mémoire de bachelor	11	6	Obligation	Non	Fra	Mémoire
<i>Filière Sciences du langage et littérature germanophones : 120 crédits ECTS</i>							
BCE-GERM-101	Grundlagen der Germanistik	20	1-2	Obligation ⁵⁾	Oui	All	Cours
BCE-GERM-102	Mediävistik	12	2-5	Obligation	Oui	All	Cours
BCE-GERM-103	Neuere Literatur	12	1-6	Obligation	Oui	All	Cours
BCE-GERM-104	Linguistik	12	2-6	Obligation	Oui	All	Cours
BCE-GERM-105	Drama und Theater	12	1-6	Obligation	Oui	All	Cours
BCE-GERM-106	Interkulturalität	12	1-6	Obligation	Oui	All	Cours
BCE-GERM-107	Medien	12	1-6	Obligation	Oui	All	Cours
BCE-GERM-108	Portfolio	4	1-6	Obligation	Oui	All	Portfolio
BCE-GERM-109	Literarisches Lesen	8	2-6	Obligation	Oui	All	Cours
BCE-GERM-110	Bachelor-Arbeit + Examenskolloquium	16	5-6	Obligation	Non	All	Mémoire
<i>Filière Histoire : 120 crédits ECTS</i>							
BCE-HIST-101	Introduction aux sciences historiques	4	1	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-HIST-102	Introduction au travail scientifique	8	1	Obligation ⁵⁾	Oui	Fra, All	Cours
BCE-HIST-103	Critique historique	4	2	Obligation	Oui	Fra, All	Cours
BCE-HIST-104	Write and Talk about History	4	1-6	Obligation	Non	Fra, All, Ang	Portfolio
BCE-HIST-105	Histoire luxembourgeoise	16	4-6	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-HIST-106	Histoire contemporaine	12	1-2	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-HIST-107	Histoire moderne	12	2-3	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-HIST-108	Histoire ancienne	12	3-4	Obligation	Oui	Fra, All	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BCE-HIST-109	Histoire médiévale	12	4-5	Obligation	Oui	Fra, All	Cours
BCE-HIST-110	Perspectives historiques	12	3-6	Obligation	Oui	Fra, All	Cours
BCE-HIST-111	Bachelor/Mémoire (Mémoire de bachelor + Soutenance + Correction + Tutorat)	16	5-6	Obligation	Non	Fra, All, Ang	Mémoire
BCE-HIST-112	Options histoire	8	1-2	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours
<i>Filière Philosophie : 120 crédits ECTS</i>							
BCE-PHIL-101	Disciplines philosophiques fondamentales	12	1-4	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-PHIL-102	Philosophie théorique	28	2-5	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-PHIL-103	Philosophie pratique	30	1-6	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-PHIL-104	Histoire de la philosophie	20	1-6	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-PHIL-105	Thèmes principaux de la philosophie moderne et contemporaine	18	5-6	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-PHIL-106	Mémoire de bachelor + Soutenance	12	6	Obligation	Non	Fra, All, Ang	Mémoire

¹⁾ Cultures Européennes : Douze (12) crédits ECTS peuvent être validés en mobilité, à l'exception des cours obligatoires dans une filière. En tout, cinq modules (5 x 12 crédits ECTS) doivent être validés.

²⁾ Module « Cultures Européennes II : Les origines de l'Europe moderne » : Etudes françaises, Histoire, Philosophie : les cours de latin (8 crédits ECTS) sont obligatoires pour les étudiants qui n'ont pas de connaissances de latin préalables. Les étudiants valident trois (3) autres modules optionnels au choix. Etudes françaises, Histoire : Les cours « Introduction au latin médiéval I et II » sont obligatoires pour les étudiants ayant des connaissances de latin préalables.

³⁾ Module « Cultures Européennes II : Les origines de l'Europe moderne » : Dans les filières Sciences du langage et littérature anglophones et Sciences du langage et littérature germanophones et Sciences du langage et littérature luxembourgeoises ce module n'est pas obligatoire. Les étudiants valident quatre (4) autres modules optionnels au choix.

⁴⁾ Le module BCE-ENGL-102 contient des cours fondamentaux selon l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6°, de la Loi : « Reading and Writing about Literature 1 » et « Reading and Writing about Literature 2 » ; le module BCE-FRA-101 contient des cours fondamentaux selon l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6°, de la Loi : « Panorama de la littérature 1 », « Panorama de la littérature II », le module BCE-GERM-101 contient des cours fondamentaux selon l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6°, de la Loi : « Einführung Sprachwissenschaft », « Einführung Literaturwissenschaft », « Schreibwerkstatt » et « Wissenschaftliche Arbeitstechniken » ; le module BCE-LUX-102 contient des cours fondamentaux selon l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6°, de la Loi : « Richtig Lëtzebuergesch schreiben » et « – Aféierung an d'Morphologie vum Lëtzebuergesch » ; le module BCE-HIST-102 contient des cours fondamentaux selon l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6°, de la Loi : « Die Werkstatt des Historikers : Einführung in das wissenschaftliche Arbeiten » ; voir également ci-dessus.

⁵⁾ Le module BCE-CC-109 « Techniques de rédaction et de présentation académiques » est généralement optionnel. Néanmoins, dans des cas précis (décision de la Commission d'admission, du Directeur de programme ou de filière, et/ou résultat insuffisant lors d'un test de placement), la progression d'un étudiant peut être liée à l'obtention d'une note suffisante dans des cours visant à développer les compétences linguistiques et académiques requises par le programme d'études et offerts dans le cadre du module BCE-CC-109, c'est-à-dire, « Academic English 1 et 2 », « Français académique 1 et 2 », et « Akademisches Deutsch 1 et 2 ».

Une deuxième spécialisation dans une des branches principales du Bachelor en Cultures Européennes est possible. Le volume minimal pour une mention dans une deuxième discipline est de trente-six (36) crédits ECTS, en utilisant le cas échéant des crédits obtenus en mobilité, mais les étudiants ont la possibilité d'obtenir soixante (60) crédits ECTS dans cette deuxième spécialisation qui dès lors équivaut à une mineure (*minor/Nebenfach*), soit en choisissant 1 cours supplémentaire par semestre, soit en s'inscrivant dans un semestre supplémentaire (volume global douze à vingt-quatre (12-24) crédits ECTS). L'inscription en deuxième spécialisation se fait à la fin du deuxième semestre, avec l'accord des jurys d'examen des deux disciplines concernées, et sur base des notes obtenues dans la deuxième discipline concernée (Modules « Cultures Européennes I-IV ») lors des deux premiers semestres ainsi que d'une lettre de motivation. Selon la discipline et les choix faits par l'étudiant, le volume de crédits ECTS global du diplôme peut varier entre cent quatre-vingt-

douze (192) et deux cent dix (210) crédits ECTS¹. La deuxième spécialisation ne donne pas droit à un diplôme supplémentaire. Les cours validés dans le cadre de la deuxième spécialisation sont repris sur le relevé de notes uniquement.

Les modules suivants sont ajoutés au plan d'études selon le choix des étudiants et remplacent 3 (trois) à 4 (quatre) modules du tronc commun.

Bachelor en Cultures Européennes – Deuxième spécialisation : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
<i>Deuxième spécialisation en Sciences du langage et littérature anglophones : 36-60 crédits ECTS¹⁾</i>							
BCE-ENGL-112	Second Disciplinary Focus or Specialisation in English Studies : Foundation	12	3-6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-113	Second Disciplinary Focus or Specialisation in English Studies : Advanced Level I	12-24	3-6	Option ²⁾	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-114	Second Specialisation in English Studies : Advanced Level II	12	3-6	Option	Oui	Ang	Cours
<i>Deuxième spécialisation en Etudes françaises : 36-60 crédits ECTS³⁾</i>							
BCE-FRA-112	Second Disciplinary Focus or Specialisation in French Studies (Etudes françaises) : Foundation	12	3-6	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-113	Second Disciplinary Focus or Specialisation in French Studies (Etudes françaises) : Advanced Level I	12-24	3-6	Option ⁴⁾	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-114	Second Specialisation in French Studies (Etudes françaises) : Advanced Level II	12	3-6	Option	Oui	Fra	Cours
<i>Deuxième spécialisation en Sciences du langage et littérature germanophones : 36-60 crédits ECTS⁵⁾</i>							
BCE-GERM-111	Second Disciplinary Focus or Specialisation in German Studies (Germanistik) : Foundation	12	3-6	Obligation	Oui	All	Cours
BCE-GERM-112	Second Disciplinary Focus or Specialisation in German Studies (Germanistik) : Advanced Level I	12-24	3-6	Option ⁶⁾	Oui	All	Cours
BCE-GERM-113	Second Specialisation in German Studies (Germanistik) : Advanced Level II	12	3-6	Option	Oui	All	Cours
<i>Deuxième spécialisation en Histoire : 36-60 crédits ECTS⁷⁾</i>							
BCE-HIST-113	Second Disciplinary Focus or Specialisation in History : Foundation	12	3-6	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-HIST-114	Second Disciplinary Focus or Specialisation in History : Advanced Level I	12	3-6	Option ⁸⁾	Oui	Fra, All	Cours
BCE-HIST-115	Second Specialisation in History : Advanced Level II	12-24	3-6	Option ⁹⁾	Oui	Fra, All	Cours
<i>Deuxième spécialisation en Philosophie : 36-60 crédits ECTS¹⁰⁾</i>							
BCE-PHIL-107	Second Disciplinary Focus or Specialisation in Philosophy : Foundation	8	3-6	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-PHIL-108	Second Disciplinary Focus or Specialisation in Philosophy : Advanced Level I	16-28	3-6	Option ¹¹⁾	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-PHIL-109	Second Specialisation in Philosophy : Advanced Level II	12	3-6	Option	Oui	Fra, All, Ang	Cours

¹⁾ Modules du tronc commun en Cultures Européennes requis par la formation : BCE-CC-101 : Cultures Européennes I [Lecture Series] et BCE-CC-104 : Cultures Européennes IV [L'Europe entre mots et cultures]. Les cours des Sciences du langage et de la littérature anglophones du module BCE-CC-104 : Cultures Européennes IV [L'Europe entre mots et

cultures] contribuent à la deuxième spécialisation en *Sciences du langage et littérature anglophones*. Le cas échéant, des exceptions peuvent être accordées par la direction du programme.

²⁾ Module BCE-ENGL-113 : un minimum de douze (12) ECTS est nécessaire à l'obtention d'une mention en *Sciences du langage et littérature anglophones* [au minimum trente-six (36) ECTS] ; vingt-quatre (24) ECTS sont nécessaires à l'obtention d'une deuxième spécialisation en *Sciences du langage et littérature anglophones* [soixante (60) ECTS].

³⁾ Modules du tronc commun en Cultures Européennes requis par la formation : BCE-CC-101 : Cultures Européennes I [*Lecture Series*], BCE-CC-102 : Cultures Européennes II [*Les origines de l'Europe moderne*] et BCE-CC-104 : Cultures Européennes IV [*L'Europe entre mots et cultures*]. Les cours de Latin ainsi que les cours des *Etudes françaises* des modules BCE-CC-102 : Cultures Européennes II [*Les origines de l'Europe moderne*] et BCE-CC-104 : Cultures Européennes IV [*L'Europe entre mots et cultures*] contribuent à la deuxième spécialisation en *Etudes françaises*. Le cas échéant, des exceptions peuvent être accordées par la direction du programme.

⁴⁾ Module BCE-FRA-113 : un minimum de douze (12) ECTS est nécessaire à l'obtention d'une mention en *Etudes françaises* [au minimum trente-six (36) ECTS] ; vingt-quatre (24) ECTS sont nécessaires à l'obtention d'une deuxième spécialisation en *Etudes françaises* [soixante (60) ECTS].

⁵⁾ Modules du tronc commun en Cultures Européennes requis par la formation : BCE-CC-101 : Cultures Européennes I [*Lecture Series*] et BCE-CC-104 : Cultures Européennes IV [*L'Europe entre mots et cultures*]. Les cours des *Sciences du langage et littérature germanophones* du module BCE-CC-104 : Cultures Européennes IV [*L'Europe entre mots et cultures*] contribuent à la deuxième spécialisation en *Sciences du langage et littérature germanophones*. Le cas échéant, des exceptions peuvent être accordées par la direction du programme.

⁶⁾ Module BCE-GERM-112 : un minimum de douze (12) ECTS est nécessaire à l'obtention d'une mention en *Sciences du langage et littérature germanophones* [au minimum trente-six (36) ECTS] ; vingt-quatre (24) ECTS sont nécessaires à l'obtention d'une deuxième spécialisation en *Sciences du langage et littérature germanophones* [soixante (60) ECTS].

⁷⁾ Modules du tronc commun en Cultures Européennes requis par la formation : BCE-CC-101 : Cultures Européennes I [*Lecture Series*], BCE-CC-102 : Cultures Européennes II [*Les origines de l'Europe moderne*] et BCE-CC-103 : Cultures Européennes III [*L'Europe des idées*]. Les cours de Latin ainsi que les cours d'Histoire des modules BCE-CC-102 : Cultures Européennes II [*Les origines de l'Europe moderne*] et BCE-CC-103 : Cultures Européennes III [*L'Europe des idées*] contribuent à la deuxième spécialisation en *Histoire*. Le cas échéant, des exceptions peuvent être accordées par la direction du programme.

⁸⁾ Module BCE-HIST-114 : un minimum de douze (12) ECTS est nécessaire à l'obtention d'une mention en *Histoire* [au minimum trente-six (36) ECTS]

⁹⁾ Module BCE-HIST-115 : Selon les choix faits par l'étudiant, douze (12) à vingt-quatre (24) ECTS sont nécessaires à l'obtention d'une deuxième spécialisation en *Histoire* [soixante (60) ECTS].

¹⁰⁾ Modules du tronc commun en Cultures Européennes requis par la formation : BCE-CC-101 : Cultures Européennes I [*Lecture Series*], BCE-CC-102 : Cultures Européennes II [*Les origines de l'Europe moderne*] et BCE-CC-103 : Cultures Européennes III [*L'Europe des idées*]. Les cours de Latin ainsi que les cours de Philosophie des modules BCE-CC-102 : Cultures Européennes II [*Les origines de l'Europe moderne*] et BCE-CC-103 : Cultures Européennes III [*L'Europe des idées*] contribuent à la deuxième spécialisation en *Philosophie*. Le cas échéant, des exceptions peuvent être accordées par la direction du programme.

¹¹⁾ Module BCE-PHIL-108 : un minimum de seize (16) ECTS est nécessaire à l'obtention d'une mention en *Philosophie* [au minimum trente-six (36) ECTS] ; vingt-huit (28) ECTS sont nécessaires à l'obtention d'une deuxième spécialisation en *Philosophie* [soixante (60) ECTS].

Annexe 1.311.1 Bachelor en Sciences économiques

Informations générales

Intitulé du programme	Bachelor en Sciences économiques
Titre délivré	Bachelor
Filière(s) / Spécialisation(s) possible(s)	Finance Stratégie et innovation
Faculté responsable de la formation	Faculté de droit, d'économie et de finance
Niveau de qualification	Niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications
Crédits ECTS	180 ECTS
Durée régulière	6 semestres
Format du programme	Temps plein
Langue(s) d'enseignement	Anglais, français
Intitulé du programme en anglais et en allemand	Bachelor in Economics Bachelor in Wirtschaftswissenschaften
Frais d'inscription	400 € /semestre
Nombre de places disponibles	180
Stage/ Placement professionnel/Temps de terrain	Un stage optionnel, à partir de la deuxième année d'études
Mobilité internationale	Un semestre obligatoire dans une université à l'étranger tout au long des études

Le Bachelor en Sciences économiques mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Contenu et objectifs

Le Bachelor en Sciences Économiques est une formation initiale proposant un cursus complet et pluridisciplinaire, fondé sur des outils méthodologiques rigoureux et quantitatifs. Il permet aux étudiants d'acquérir des bases solides en économie tout en explorant des disciplines complémentaires comme la finance, la gestion, les sciences politiques, l'histoire, le droit ou encore la géographie. Cette approche pluridisciplinaire offre une compréhension riche et nuancée des grands enjeux économiques contemporains. Le programme propose deux (2) filières au sixième semestre :

- Finance
- Stratégie et innovation

Ce choix offre aux étudiants la possibilité d'approfondir dès le bachelor certaines disciplines qui seront développées au niveau du master, facilitant ainsi leur transition vers les masters en finance, en économie ou en gestion proposés à l'Université du Luxembourg ou par d'autres universités.

Acquis d'apprentissage

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences économiques, indépendamment de la filière choisie, sera capable de :

Connaissances

- a) Maîtriser les concepts fondamentaux de la microéconomie, macroéconomie, finance et politique économique, afin d'analyser et interpréter les grands enjeux économiques contemporains ;
- b) Comprendre les principes de la gestion des organisations, notamment en comptabilité et finance, pour les utiliser dans des contextes d'analyse économique ;
- c) Expliquer et appliquer les méthodes quantitatives de base (statistiques descriptives, économétrie, analyse de données) pour observer et analyser des phénomènes économiques et organisationnels ;

Aptitudes

- d) Utiliser de manière autonome des outils d'analyse économique pour résoudre des problèmes complexes dans des contextes variés ;
- e) Communiquer efficacement des résultats, idées et recommandations économiques à des publics spécialisés et non spécialisés ;
- f) Collaborer au sein d'équipes pluridisciplinaires dans le cadre de projets liés à l'économie ou à la gestion ;

Attitudes

- g) Faire preuve d'esprit critique dans l'évaluation de données économiques et dans l'appréciation des enjeux sociétaux, scientifiques ou éthiques ;
- h) Développer une posture d'apprentissage autonome, en mobilisant des stratégies adaptées pour approfondir ses compétences en économie et gestion.

Au terme de la filière « Finance », le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences Economiques sera capable de :

Connaissances

- a) Maîtriser les notions essentielles de la finance, en particulier les instruments financiers, les marchés et les institutions ;

Aptitudes

- b) Appliquer les outils d'analyse économique et financière à des questions bancaires et financières ;

Attitudes

- a) Adopter une rigueur intellectuelle et un sens aigu de l'éthique dans l'évaluation et la prise de décision financière.

Au terme de la filière « Stratégie et innovation », le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences Economiques sera capable de :

Connaissances

- a) Comprendre les fondements du management, de la stratégie d'entreprise, de la gestion de l'innovation, de la digitalisation et de la logistique ;

Aptitudes

- b) Appliquer les outils d'analyse stratégique pour élaborer des recommandations dans des contextes organisationnels divers et en évolution ;

Attitudes

- a) Faire preuve de créativité, d'ouverture d'esprit et d'initiative dans la recherche de solutions innovantes.

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, le prérequis visé à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Sciences économiques est :

La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :

- a. Anglais (B2)
- b. Français (B2)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Sciences économiques est de cent quatre-vingts (180).

Les candidatures au Bachelor en Sciences économiques sont évaluées individuellement par un comité de sélection, composé au minimum du directeur de programme et d'un enseignant-chercheur ou d'un enseignant-chercheur associé enseignant dans le programme d'études, par rapport aux autres candidats qualifiés pour la sélection, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité des résultats scolaires ou universitaires, évalués sur la base des relevés de notes de l'année en cours ainsi que des cinq derniers trimestres ou des trois derniers semestres de l'enseignement secondaire classique ou général ;
- b) Adéquation entre les attentes et les motivations avancées par le candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de la lettre de motivation rédigée en anglais ou en français.

Un candidat qui atteint le niveau requis sur la base des critères énumérés ci-dessus est sélectionné, s'il est classé parmi les cent quatre-vingts (180) meilleurs.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Sciences économiques est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor en Sciences économiques est une formation initiale à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Modes d'évaluation

Les modalités générales d'évaluation du programme reposent sur une diversité de pratiques pédagogiques, adaptées aux objectifs spécifiques de chaque enseignement. Elles peuvent inclure un examen final (écrit ou oral) organisé durant la session officielle, une évaluation continue tout au long du semestre, ou une combinaison des deux. Cette dernière peut intégrer, entre autres, des examens intermédiaires, des travaux écrits, des présentations orales individuelles ou en groupe, ainsi que la participation active en classe.

*Plan d'études (modules)***Bachelor en Sciences économiques : Plan des modules**

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BASEG-101	Module 1A : Fondements	20	1	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-102	Module 1B : Ouverture	10	1	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-103	Module 2A : Fondements	20	2	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-104	Module 2B : Ouverture	10	2	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-105	Module 3A : Fondements	18	3	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-106	Module 3B : Ouverture	12	3	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-107	Module 4A : Fondements	19	4	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-108	Module 4B : Méthodes et communication	11	4	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-109	Module 5A : Approfondissements	18	5	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-110	Module 5B : Options	12	5	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-111	Module 6A : Economie	8	6	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-112	Module 6B : Finance / Stratégie et innovation	22	6	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours

Stage optionnel

A partir du semestre 3, les étudiants en Bachelor en Sciences économiques ont la possibilité d'effectuer un (1) stage optionnel et d'acquérir ainsi trois (3) crédits ECTS. Ce stage doit avoir une durée minimum de quatre (4) semaines et donner lieu à la rédaction d'un rapport de stage qui sera évalué et noté.

Les crédits ECTS acquis dans le cadre du stage optionnel peuvent être utilisés afin de remplacer, sous certaines conditions, une option au sein du semestre 5 (Module 5B) ou afin de combler des dettes de mobilité, mais ne peuvent pas remplacer une matière obligatoire du programme ou même optionnelle des autres semestres.

L'étudiant qui souhaite faire le stage optionnel par simple intérêt personnel, en addition des 180 crédits ECTS prévus par le Bachelor peut le faire (pendant la période couvrant le diplôme) : il sera tenu également de rédiger un rapport qui sera évalué et noté ; les crédits ECTS octroyés viendront s'inscrire sur un relevé de notes complémentaire.

Dans tous les cas, l'étudiant souhaitant faire un stage doit également s'assurer que la période de stage n'empiète pas sur ses obligations académiques, en particulier la présence obligatoire aux évaluations et travaux dirigés.

Annexe 1.313.1 Bachelor en Psychologie

Informations générales

Intitulé du programme	Bachelor en Psychologie
Grade délivré	Bachelor
Filière(s) / Spécialisation(s) possible(s)	N/A
Faculté responsable de la formation	Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales
Niveau de qualification	Niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications
Crédits ECTS	180 ECTS
Durée régulière	6 semestres
Format du programme	Temps plein
Langue(s) d'enseignement	Allemand, anglais, français
Intitulé du programme en anglais et en allemand	Bachelor in Psychology Bachelor in Psychologie
Frais d'inscription	400 € /semestre
Nombre de places disponibles	80
Stage/ Placement professionnel/Temps de terrain	Temps de terrain tout au long des études, sauf au semestre 5
Mobilité internationale	Semestre 3 ou 4 obligatoire dans une université à l'étranger (possibilité d'effectuer une mobilité durant le semestre 5)

Le Bachelor en Psychologie mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Contenu et objectifs

Le Bachelor en Psychologie s'adresse particulièrement à ceux qui veulent accéder à la formation de Master en Psychologie et qui envisagent une perspective professionnelle en tant que psychologue ou une carrière académique.

Au regard de l'évolution des formats scientifiques et universitaires, le programme retient les concepts et les théories, les outils et les épistémologies les plus pertinents en psychologie, sans exclure pour autant les possibilités pour l'étudiant de choisir et de déterminer son champ personnel d'investigation. L'orientation fondamentale reste toujours scientifique : permettre à l'étudiant de se former à la démarche critique et objectivant d'une discipline scientifique.

Par ailleurs, le Bachelor en Psychologie permet à l'étudiant de se développer personnellement. Il lui offre les moyens et les occasions de s'appropriier les savoirs de façon autonome et responsable, d'échanger, de s'explicitier, d'argumenter et de construire son projet de formation personnel dans le cadre même du projet universitaire.

Acquis d'apprentissage

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Psychologie sera capable de :

Connaissances

- a) Expliquer et relier les théories fondamentales, les modèles et les approches scientifiques qui structurent les principaux domaines de la psychologie.
- b) Analyser de manière critique les concepts, méthodes et résultats de la recherche en psychologie, en tenant compte de leurs fondements épistémologiques et éthiques.
- c) Décrire et comparer les concepts et cadres de référence des trois champs d'application classiques : psychologie clinique, psychologie pédagogique, et psychologie du travail et des organisations.

Aptitudes

- d) Appliquer les méthodes de recherche scientifique pour formuler, conduire et interpréter des études empiriques de base en psychologie.
- e) Utiliser les outils essentiels du diagnostic et de l'intervention psychologique (p. ex. observation, entretien, tests standardisés) dans des contextes d'apprentissage supervisés.
- f) Communiquer de manière claire et adaptée des informations, analyses et résultats psychologiques à des publics spécialisés ou non, et collaborer de façon responsable au sein d'équipes pluridisciplinaires.

Attitudes

- g) Faire preuve d'autonomie intellectuelle et de curiosité scientifique en actualisant ses connaissances et en intégrant de nouveaux résultats de recherche.
- h) Adopter une posture critique et éthique, respectueuse de la diversité individuelle et culturelle, dans la pratique et la recherche en psychologie, et planifier son développement professionnel, notamment en vue d'études de niveau master.

Accès et admission

Le prérequis visé à l'article 35, paragraphe 3, alinéa 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Psychologie est :

La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué dans le cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :

- a. Allemand (C1)
- b. Anglais (B2)
- c. Français (B2)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Psychologie est de quatre-vingts (80).

Le comité de sélection du programme, composé par le directeur de programme et au moins un enseignant-chercheur ou un enseignant-chercheur associé enseignant dans le programme d'études et un membre de l'administration du programme, est responsable de la décision finale de sélection des candidats pour l'admission au programme.

L'admission au Bachelor en Psychologie suit une stratégie séquentielle basée sur le système d'évaluation de 20 points de l'Université et le critère de réussite de 10 points pour la performance :

- a) Les résultats scolaires, déterminés sur la base des relevés de notes, ainsi que la pertinence du parcours scolaire sont pris en compte à hauteur de 40% (8 points maximum) pour l'évaluation de la candidature ;
- b) La lettre de motivation, qui doit être basée sur les questions publiées sur le site web du Bachelor en Psychologie, est prise en compte à hauteur de 60% (12 points maximum) pour l'évaluation de la candidature. Les critères selon lesquels la lettre de motivation est évaluée sont les suivants :

- Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université,
 - Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme,
 - Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle ;
- c) Si au moins 75% (15-20 points) sont atteints lors de cette étape d'évaluation, la candidature est évaluée positivement et une place d'études est offerte ;
- d) Si moins de 50% (<10 points) sont atteints, la candidature sera rejetée ;
- e) Si une note entre 10 et 14 points est obtenue à cette étape, le candidat est invité à un entretien personnel, au cours duquel le parcours scolaire et la lettre de motivation sont examinés plus profondément ;
- Pour l'évaluation de l'entretien il existe un critère de 50%, de sorte qu'une évaluation de l'entretien avec au moins 10 points conduit à l'offre d'une place d'études.

Les candidats peuvent être sélectionnés avant la date limite de dépôt des candidatures.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Psychologie est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor en Psychologie est un programme à temps plein. Il existe toutefois la possibilité de faire ses études en tant qu'étudiant à mi-temps. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Le programme d'études est construit autour de cinq domaines d'études se référant aux acquis d'apprentissage fondamentaux.

- a) Domaine d'études A – Savoirs psychologique de base : mobiliser les savoirs scientifiques et les théories de base en psychologie ;
- b) Domaine d'études B – Compétences en méthodologie de recherche : maîtriser les compétences méthodologiques de base et savoir les mobiliser dans des situations de recherche psychologique ;
- c) Domaine d'études C – Compétences dans le domaine du diagnostic et de l'intervention : intégrer et utiliser des connaissances de base relatives à l'évaluation théoriques et à l'intervention en psychologie et les mobiliser dans la pratique ;
- d) Domaine d'études D – Champs d'application : mobiliser les savoirs scientifiques de base des trois champs d'application classiques en psychologie
- e) Domaine d'études E – Elaboration d'un profil d'études personnel : déterminer à travers des options personnelles son champ préférentiel d'investigation.

Modes d'évaluation

Les modalités générales d'évaluation du programme sont les suivantes :

- examens écrits
- travaux écrits
- présentations (avec ou sans poster)
- examens oraux
- thèse et défense de thèse

L'évaluation des étudiants au sein d'un cours peut s'appuyer sur une forme d'évaluation unique ou sur une

combinaison des modalités d'évaluation. Les modalités d'évaluation de chaque cours sont précisées dans le descriptif des cours.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Psychologie : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
<i>Domaine d'études A : Savoirs psychologiques de base (Studienbereich A. Psychologisches Grundlagenwissen) : 42 crédits ECTS</i>							
BSCP-A106	Module obligatoire A1 : Psychologie générale (Allgemeine Psychologie)	10	1&2	Obligation	Non	All, Fra	Cours
BSCP-A107	Module obligatoire A2 : Psychologie sociale (Sozialpsychologie)	8	1&2	Obligation	Non	All	Cours
BSCP-A108	Module obligatoire A3 : Biopsychologie (Biopsychologie)	8	1&2	Obligation	Non	All	Cours
BSCP-A109	Module obligatoire A4 : Psychologie de la personnalité et différentielle (Persönlichkeits- und Differentielle Psychologie)	8	1&2	Obligation	Non	All, Fra, Ang	Cours
BSCP-A110	Module obligatoire A5 : Psychologie des développements (Entwicklungspsychologie)	8	3&5	Obligation	Non	All	Cours
<i>Domaine d'études B : Compétences en méthodologie de recherche (Studienbereich B. Forschungsmethoden) : 53 crédits ECTS</i>							
BSCP-B107	Module obligatoire B1 : Méthodologie de recherche (Forschungsmethoden)	18	1-3,5	Obligation	Non	All, Fra, Ang	Cours
BSCP-B108	Module obligatoire B2 : Statistiques (Statistik)	11	1-2, 5	Obligation	Non	Fra, All	Cours
BSCP-B104	Module obligatoire B3 : Méthodes expérimentales (Experimentalmethodik)	10	3 ou 4	Obligation	Non	All, Fra, Ang	Cours
BSCP-B105	Module obligatoire B4 : Mémoire scientifique (Bachelorarbeit)	14	6	Obligation	Non	All, Fra, Ang	Mémoire
<i>Domaine d'études C : Compétences dans le domaine du diagnostic et de l'intervention (Studienbereich C. Kompetenzen im Bereich Diagnostik und der Intervention) : 24 crédits</i>							
BSCP-C104	Module obligatoire C1 : Diagnostic (Diagnostik)	14	2-4	Obligation	Oui	All, Fra, Ang	Cours
BSCP-C103	Module optionnel C2 : Psychothérapie	10	4&5	Obligation	Oui	All, Ang	Cours
<i>Domaine d'études D : Champs d'application (Studienbereich D. Anwendungsfelder) : 23 crédits ECTS</i>							
BSCP-D107	Module obligatoire D1 : Champ d'application I : Psychologie clinique (Anwendungsfeld I : Klinische Psychologie)	11	2, 4, 5	Obligation	Oui	All, Ang	Cours
BSCP-D105	Module obligatoire D2 : Champ d'application II : Psychologie du travail (Anwendungsfeld II : Arbeits- und Organisationspsychologie)	6	3&4	Obligation	Oui	All	Cours
BSCP-D106	Module obligatoire D3 : Champ d'application III : Psychologie pédagogique (Anwendungsfeld III : Pädagogische Psychologie)	6	3&4	Obligation	Oui	All	Cours
<i>Domaine d'études E : Elaboration d'un profil d'études personnel (Studienbereich D. Erstellung eines persönlichen Studienprofil): 38 crédits ECTS</i>							
BSCP-E105	Module obligatoire E1 : Séjour pratique guidé (Angeleiteter Praxisaufenthalt)	10	4&5	Obligation	Non	All, Fra, Ang	Stage & Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BSCP-E102	Module obligatoire E2 : Cours optionnels (Wahlfächer)	20	5&6	Obligation	Oui	All, Fra, Ang	Cours
BSCP-E103	Module obligatoire E3 : Application pratique (Praktische Anwendung)	8	6	Obligation	Oui	All, Fra, Ang	Stage & Cours

Annexe 1.411.1 Bachelor en Comptabilité et Fiscalité

Informations générales

Intitulé du programme	Bachelor en Comptabilité et Fiscalité
Titre délivré	Bachelor
Filière(s) / Spécialisation(s) possible(s)	N/A
Faculté responsable de la formation	Faculté de droit, d'économie et de finance
Niveau de qualification	Niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications
Crédits ECTS	180 ECTS
Durée régulière	4 semestres
Format du programme	Temps plein
Langue(s) d'enseignement	Anglais, français
Intitulé du programme en anglais et en allemand	Bachelor in Accounting and Taxation Bachelor in Rechnungswesen und Besteuerung
Frais d'inscription	400 € /semestre
Nombre de places disponibles	25
Stage/ Placement professionnel/Temps de terrain	Semestre 6 stage obligatoire
Mobilité internationale	Semestre 4 obligatoire dans une université à l'étranger

Le Bachelor en Comptabilité et Fiscalité mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Le Bachelor en Comptabilité et Fiscalité est proposé par la Faculté de droit, d'économie et de finance et le Centre de Compétence de l'Université du Luxembourg (ULCC), en partenariat avec l'Ecole de Commerce et de Gestion – School of Business and Management, Luxembourg (ECG).

Contenu et objectifs

Le Bachelor en Comptabilité et Fiscalité a pour objectif principal de former de jeunes diplômés désireux d'intégrer un cabinet d'expertise-comptable dans le cadre du stage préparant à la profession d'expert-comptable. Le diplômé est également préparé aux métiers de la comptabilité en entreprise.

Acquis d'apprentissage

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Comptabilité et Fiscalité sera capable de :

Connaissances

- Assurer la tenue des comptes d'une entreprise dans le respect des dispositions légales et déontologiques ;
- Préparer des déclarations fiscales et sociales luxembourgeoises ;
- Conseiller les clients sur des questions juridiques courantes ;

Aptitudes

- Elaborer les documents comptables de synthèse et les présenter, y compris dans un contexte

- multilingue ;
- e) Appliquer les principes de révision comptable à des cas concrets simples ;
- f) Exploiter les techniques informatiques au service de l'entreprise ;

Attitudes

- g) Actualiser les connaissances et le savoir-faire nécessaires au bon exercice de la profession.

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Comptabilité et Fiscalité sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Français (B2)
 - b. Anglais (B2)
- B. La reconnaissance des compétences acquises antérieurement correspondant à l'équivalent d'au moins soixante (60) crédits ECTS, sur la base d'une formation en comptabilité ou dans un domaine apparenté menant à un diplôme du niveau 5 ou 6 du cadre luxembourgeois des qualifications définies à l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. Les domaines de compétences visés sont notamment les suivants : Bases légales, mécanique et structure comptable ; fondements de l'impôt, fiscalité des personnes physiques et morales, fonctionnement et principes de la TVA ; l'entreprise et les fonctions de base de la gestion d'entreprise ; économie générale et actualité économique ; fondements juridiques généraux ; mathématiques ou statistiques appliquées.

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Comptabilité et Fiscalité est de vingt-cinq (25).

Le comité de sélection du programme, composé au minimum du directeur de programme et d'un représentant de l'école partenaire (ECG), est responsable de la décision finale de sélection des candidats pour l'admission au programme. Les dossiers de candidature répondants aux critères d'admission sont évalués par le comité. Dans le cas où le nombre de candidatures dépasserait le nombre de places disponibles, les candidats sont classés sur la base de leur dossier.

Les candidatures au Bachelor en Comptabilité et Fiscalité sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidats qualifiés pour la sélection, après la date limite de soumission des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires et universitaires, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années d'étude ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- c) Connaissances générales et techniques en économie, gestion, mathématiques, statistiques, bureautique, capacités d'analyse et de raisonnement logique, aptitude à communiquer et à travailler en équipe, le cas échéant dans un contexte multilingue, sens de l'organisation ;

- d) Une expérience professionnelle dans le champ de la gestion, en général, et de la comptabilité, en particulier, peut être un atout supplémentaire.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Comptabilité et Fiscalité est de cent quatre-vingts (180) dont au moins soixante (60) crédits ECTS sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études (voir ci-dessus 'Accès et admission'). Le Bachelor en Comptabilité et Fiscalité est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de quatre (4) semestres d'études.

Modes d'évaluation

Les étudiants sont évalués au moyen d'examens écrits pendant la période officielle d'examens, ainsi que par une évaluation continue ou combinée selon le cours.

Le stage est encadré par un tuteur professionnel et un tuteur académique. Il est évalué séparément par les deux. Un examen oral final est également organisé devant un jury composé de deux tuteurs académiques.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Comptabilité et Fiscalité : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
Soixante (60) crédits ECTS sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études (voir ci-dessus 'Accès et admission')							
<i>Axe 1. Comptabilité et audit</i>							
BCF-201	Techniques, droit et normes comptables	6	3	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCF-202	Droit et vie sociale des sociétés	5	3	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCF-203	Information financière, droit et révision comptable	10	5	Obligation	Oui	Fra	Cours
<i>Axe 2. Fiscalité et rémunération</i>							
BCF-204	Techniques fiscales et droit fiscal luxembourgeois	8	3	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCF-205	International tax law	2	5	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCF-206	Rémunération	4	5	Obligation	Oui	Fra	Cours
<i>Axe 3. Finance et stratégie</i>							
BCF-207	Analyse financière	7	3	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BCF-208	Techniques de gestion et stratégie	6	5	Obligation	Oui	Fra	Cours
<i>Axe 4. Communication et digitalisation</i>							
BCF-209	Communication et professionnalisation	4	3	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BCF-210	Digitalisation	5	5	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BCF-212	Ouverture (cours au choix)	3	5	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
<i>Mobilité et stage</i>							
BCF-211	Mobilité	30	4	Obligation	Non	n.d.	Mobilité
BCF-213	Stage et travail de fin d'études	30	6	Obligation	Non	Ang	Mémoire

Annexe 1.413.1 Bachelor en Administration des affaires

Informations générales

Intitulé du programme	Bachelor en Administration des affaires
Titre délivré	Bachelor
Filière(s) / Spécialisation(s) possible(s)	N/A
Faculté responsable de la formation	Faculté de droit, d'économie et de finance
Niveau de qualification	Niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications
Crédits ECTS	180 ECTS
Durée régulière	6 semestres
Format du programme	Temps plein
Langue(s) d'enseignement	Anglais, français
Intitulé du programme en anglais et en allemand	Bachelor in Business Administration Bachelor in Betriebswirtschaftslehre
Frais d'inscription	400 € /semestre
Nombre de places disponibles	200
Stage/ Placement professionnel/Temps de terrain	Un semestre de stage obligatoire
Mobilité internationale	Un semestre obligatoire dans une université à l'étranger

Le Bachelor en Administration des affaires mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Contenu et objectifs

Le Bachelor en Administration des affaires forme ses étudiants aux disciplines du management et de l'administration des affaires, offrant une large sélection de connaissances et d'outils dans les domaines de l'économie, la finance, la comptabilité, le marketing, les ressources humaines, la logistique, le management et la stratégie, le droit et l'entrepreneuriat. Au-delà des savoirs et savoir-faire disciplinaires, le programme encourage chez ses étudiants le développement d'une vision élargie et interdisciplinaire des enjeux et des défis du futur, notamment le changement climatique et la transition vers un monde durable, la gouvernance internationale et les relations européennes, les outils et modèles d'affaires digitaux (et leurs limites), l'innovation et l'entrepreneuriat, ainsi que les rôles et responsabilités des organisations et des managers managers vis-à-vis de la société et de l'environnement. Finalement, le programme accompagne ses diplômés dans l'acquisition des attitudes et des savoir-être qui faciliteront leur parcours de développement personnel et professionnel, en particulier l'adaptabilité, la créativité, le goût de la réflexion personnelle et de la pensée critique, l'équilibre entre autonomie et collaboration, le sens de la communication et du leadership.

Formés aux principes et outils du management, conscients des défis à venir et, de leurs responsabilités, les diplômés du programme ont les compétences qui leur permettront une insertion aisée dans le marché du travail luxembourgeois et au-delà, et pour ceux qui le souhaitent la poursuite de leurs études supérieures.

Acquis d'apprentissage

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Administration des affaires sera capable de :

Connaissances

- a) Comprendre et expliquer les fondements du management des organisations en intégrant les enjeux contemporains ;
- b) Décrire et appliquer les outils analytiques et les données à l'appui de la décision managériale ;
- c) Reconnaître et analyser les cadres éthiques et réglementaires dans lesquels opèrent les organisations, en tenant compte des impacts sociétaux et environnementaux ;

Aptitudes

- d) Analyser et résoudre des problèmes managériaux complexes et changeants en mobilisant des méthodes et des outils adaptés ;
- e) Concevoir et mettre en œuvre des projets et des stratégies d'entreprise innovantes et durables, dans un contexte global ;
- f) Communiquer efficacement en français et en anglais, avec des publics et dans des contextes variés et multiculturels ;

Attitudes

- g) Démontrer un jugement autonome et responsable pour formuler des avis éclairés sur des questions sociétales, économiques et éthiques ;
- h) Exercer un leadership collaboratif et une autonomie dans la gestion de projets, en assumant des responsabilités au sein d'équipes pluridisciplinaires ;
- i) Adopter une posture réflexive et responsable, essentielle pour innover et contribuer à la transformation des organisations, incluant des stratégies d'apprentissage et d'adaptation continus.

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, le prérequis visé à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Administration des affaires est :

La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :

- a. Anglais (B2)
- b. Français (B2)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Administration des affaires est de deux cents (200).

Le processus d'admission se déroule sous la responsabilité du Directeur de programme. Le directeur est assisté par un comité de sélection incluant au minimum-deux autres membres permanents du personnel enseignant et de recherche, qui enseignent des cours dans le programme. Les candidatures au Bachelor en Administration des affaires sont évaluées individuellement et globalement, après la date limite de soumission des candidatures, selon les critères suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études secondaires ;
- b) Profil et motivations du candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études, évalués également sur la base du CV et de la lettre de motivation.

Les candidats sont sélectionnés en tenant compte du niveau atteint pour chaque critère mentionné ci-dessus, mais également par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Administration des affaires est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor en Administration des affaires est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Modes d'évaluation

Les modalités générales d'évaluation du programme sont basées sur un examen écrit en fin de semestre, combiné le cas échéant avec un (ou plusieurs) élément(s) d'évaluation continue. Le stage fait l'objet d'un rapport, qui, combiné à un travail de réflexion personnelle dans le cadre du cours "Professional and Personal Development", vient conclure le parcours d'études.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Administration des affaires : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BBA-101	Le contexte et la boîte à outils de l'entreprise	30	1	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BBA-102	Principes fondamentaux de la gestion	30	2	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BBA-103	Gestion avancée des entreprises I	30	3	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BBA-104	Gestion avancée des entreprises II	30	4	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BBA-105	L'entreprise dans l'économie mondiale moderne	30	5	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BBA-106	Parcours expérientiel	30	6	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours, Stage

Annexe 1.421.1 Bachelor en Droit

Informations générales

Intitulé du programme	Bachelor en Droit
Titre délivré	Bachelor
Filière(s) / Spécialisation(s) possible(s)	N/A
Faculté responsable de la formation	Faculté de droit, d'économie et de finance
Niveau de qualification	Niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications
Crédits ECTS	180 ECTS
Durée régulière	6 semestres
Format du programme	Temps plein
Langue(s) d'enseignement	Anglais, français
Intitulé du programme en anglais et en allemand	Bachelor in Law Bachelor in Rechtswissenschaften
Frais d'inscription	400 € /semestre
Nombre de places disponibles	180
Stage/ Placement professionnel/Temps de terrain	Stage au semestre 5 de 4 semaines
Mobilité internationale	Un semestre obligatoire dans une université à l'étranger

Le Bachelor en Droit mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Contenu et objectifs

L'objectif du Bachelor en Droit est de former des juristes multilingues, polyvalents, à l'esprit ouvert, qui sachent raisonner en termes de droit comparé, tout en maîtrisant les techniques du droit national luxembourgeois afin de les préparer à accéder notamment aux professions juridiques et judiciaires. Le curriculum se compose d'enseignements en droit privé (civil, pénal et des affaires) et en droit public. Le droit européen et le droit international y occupent également une place prépondérante.

Le Bachelor en Droit est un diplôme de premier cycle destiné à préparer, en trois ans, les étudiants à poursuivre leurs études en master à l'Université du Luxembourg ou à l'étranger. Par l'importance accordée à la diversité du droit et à la flexibilité d'esprit, le programme forme des juristes capables de s'intégrer dans des systèmes juridiques et des milieux professionnels variés.

Acquis d'apprentissage

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Droit sera capable de :

Connaissances

- Rechercher, disséquer, comprendre et exploiter un texte juridique, identifier les règles juridiques applicables à un cas d'espèce, qualifier les faits ;
- Comprendre et relier les normes juridiques applicables au Luxembourg qu'elles soient de droit interne, européen ou international, de droit public ou de droit privé ;
- Analyser des systèmes juridiques étrangers ;
- Expliquer les solutions juridiques d'un système à un autre ;

Aptitudes

- e) Travailler et dialoguer avec des juristes de différents pays du monde en français et en anglais ;
- f) Analyser de manière critique des solutions existantes et savoir imaginer de meilleures solutions ;
- g) Argumenter et développer un propos cohérent et convaincant ;

Attitudes

- h) Travailler en équipe ainsi qu'en autonomie sur des exercices juridiques variés.

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, le prérequis visé à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Droit est :

La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :

- a. Anglais (B2)
- b. Français (B2)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Droit est de cent quatre-vingt (180).

Les responsabilités et les compétences pour l'évaluation des dossiers de candidature et la décision de sélection sont attribuées au directeur de programme ainsi qu'au directeur adjoint ou à un autre membre du personnel académique enseignant dans le programme. La sélection est effectuée selon une grille d'évaluation.

Les candidatures au Bachelor en Droit sont évaluées individuellement, après la date limite de soumission des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment en français et en anglais, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années de lycée, lors de l'examen de fin d'études secondaires et lors d'éventuelles études universitaires antérieures ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission à rédiger en anglais et de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- d) Connaissances et compétences en langues et, si applicable, en sciences humaines et sociales, évaluées sur la base du CV et des relevés de notes obtenues ;
- e) Expérience professionnelle dans le champ dans le domaine juridique, le cas échéant, évaluée sur la base du CV ;
- f) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV.

Les candidats sont sélectionnés en tenant compte du niveau atteint sur les critères ci-dessus, mais également par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Droit est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor en Droit est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

L'assiduité aux enseignements appelés « cours magistraux » et « cours » n'est pas en principe obligatoire. Cependant, l'enseignant peut décider d'imposer l'assiduité. Il doit alors faire figurer cette obligation d'assiduité dans le descriptif de son cours, et la rappeler aux étudiants en début de semestre.

Pour les séminaires et les travaux dirigés, l'assiduité est obligatoire.

Pour les séminaires et travaux dirigés où l'assiduité est obligatoire, trois (3) absences sont néanmoins tolérées. En toute hypothèse, la quatrième absence entraîne l'annulation de toutes les notes déjà obtenues et l'exclusion de l'examen final, en accord avec l'article 24 du présent règlement.

Concernant les « cours magistraux » et les « cours » pour lesquels la présence a été rendue obligatoire, seul un certificat médical pourra excuser l'absence de l'étudiant.

Une dispense d'assiduité pour les séminaires, les travaux dirigés et pour les cours rendus obligatoires par les enseignants peut être accordée à l'étudiant pour des motifs impérieux (travail, santé, etc.) conformément au règlement du programme.

Modes d'évaluation

Les modalités générales d'évaluation du programme sont écrites ou orales et reposent sur différents exercices d'analyse, de compréhension et de proposition.

*Plan d'études (modules)***Bachelor en Droit : Plan des modules**

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BAD-101	Introduction	24	1	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BAD-102	Travaux dirigés I	6	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-103	Fondements	21	2	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BAD-104	Cours optionnels	3	2	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-105	Travaux dirigés II	6	2	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-106	Fondamentaux I	21	3	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BAD-107	Cours optionnels II	6	3	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-108	Séminaire ou travaux dirigés III	3	3	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-109	Fondamentaux II	24	4	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BAD-110	Cours optionnels III	3	4	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-111	Cours ou travaux dirigés IV	3	4	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-112	Approfondissements I	16	5	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BAD-113	Cours optionnels IV	6	5	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-114	Cours ou travaux dirigés V	4	5	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-115	Cours complémentaire	4	5	Obligation	Oui	Fra	Stage
BAD-116	Approfondissements II	12	6	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BAD-117	Cours optionnels V	12	6	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-118	Cours et/ou travaux dirigés VI	6	6	Obligation	Oui	Fra	Cours

Annexe 1.511.1 Bachelor en Sciences de la vie

Informations générales

Intitulé du programme	Bachelor en Sciences de la vie
Grade délivré	Bachelor
Filière(s) / Spécialisation(s) possible(s)	Biomédecine Biologie
Faculté responsable de la formation	Faculté des sciences, des technologies et de médecine
Niveau de qualification	Niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications
Crédits ECTS	180 ECTS
Durée régulière	6 semestres
Format du programme	Temps plein
Langue(s) d'enseignement	Anglais, français
Intitulé du programme en anglais et en allemand	Bachelor in Life Sciences Bachelor in Lebenswissenschaften
Frais d'inscription	400 € /semestre
Nombre de places disponibles	25
Stage/ Placement professionnel/Temps de terrain	N/A
Mobilité internationale	Semestre 5 obligatoire dans une université à l'étranger

Le Bachelor en Sciences de la Vie mène au grade de Bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Contenu et objectifs

Le Bachelor en Sciences de la vie est construit de manière à donner aux étudiants de solides bases en biologie complétées par de bonnes connaissances en chimie, mathématiques, physique ou bio-informatique par exemple. De nombreux autres enseignements, scientifiques, généralistes et transversaux, étoffent ces connaissances. Les cours théoriques sont complétés par des travaux pratiques, des travaux de groupe, des stages sur le terrain et en laboratoire ou entreprise.

L'objectif principal de ce programme est de faire comprendre l'unité fondamentale de la vie et la cohérence générale des Sciences de la vie à l'étudiant qui se destine à poursuivre ses études au niveau de Master. Pour permettre un degré de spécialisation plus élevé dès le niveau de Bachelor, le programme propose deux filières à partir de la deuxième année :

- La filière Biomédecine (*Biomedicine*, BLS-BM) préparera les étudiants à suivre des études de master dans le domaine de la biomédecine
- La filière Biologie (*Biology*, BLS-B) préparera les étudiants à une carrière en biologie générale, y compris la possibilité d'accéder à une formation pour devenir enseignant du secondaire.

Acquis d'apprentissage

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences de la vie sera capable de :

Connaissances

- a) Identifier et appliquer les concepts et théories clés des sciences fondamentales comme base

- pour des approches interdisciplinaires ;
- b) Relier et illustrer les principes et processus fondamentaux de la biologie (BLS-B)/biomédecine (BLS-BM), selon l'état actuel des connaissances ;
 - c) Analyser et évaluer de manière critique l'architecture moléculaire, cellulaire et tissulaire des humains (BLS-BM), des animaux ou des organismes végétaux (BLS-B), ainsi que les principes de base de la physiologie qui la régissent, ainsi que les interrelations existantes avec leur environnement (BLS-BM, BLS-B) ;
 - d) Acquérir de nouvelles connaissances par la recherche scientifique, compiler et évaluer des informations, et les utiliser pour formuler des jugements sur des questions disciplinaires et des enjeux publics connexes ;

Aptitudes

- e) Appliquer des méthodes scientifiques, individuellement ou en groupe, gérer les risques et analyser les revers de manière constructive afin de développer une autonomie face aux défis professionnels ;
- f) Appliquer les connaissances scientifiques de base des différentes disciplines pour résoudre des défis et tâches scientifiques expérimentaux et théoriques avec une approche interdisciplinaire intégrée ;
- g) Mener des expériences en utilisant des techniques modernes en biologie (BLS-B) et en biomédecine (BLS-BM) ;
- h) Analyser, interpréter et examiner de manière critique les résultats expérimentaux, y compris les évaluations statistiques ;
- i) Réaliser et adapter des scripts de base et des analyses computationnelles pour résoudre des défis évolutifs en recherche biologique et biomédicale ;
- j) Présenter clairement et communiquer efficacement en anglais avec divers intervenants sur des sujets liés à la biomédecine, la biologie et les sciences fondamentales, y compris comprendre, justifier et défendre les aspects éthiques des sciences de la vie et leurs applications dans la vie quotidienne ;

Attitudes

- a) Utiliser des compétences spécifiques et transversales pour progresser académiquement et professionnellement, en développant autonomie et leadership dans le domaine des sciences de la vie et dans des contextes professionnels connexes.

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, le prérequis visé à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor in Life Sciences est:

La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :

- a. Anglais (B2)
- b. Français (B2)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Sciences de la vie est de : vingt-cinq (25).

La candidature au Bachelor en Sciences de la vie comprend la rédaction d'un essai d'admission (1000 mots) en français ou en anglais, dans lequel l'étudiant expose par exemple le cheminement qui l'a amené à déposer une demande d'admission au programme.

Les dossiers de candidature, y compris l'essai d'admission, sont évalués par le directeur de programme et un enseignant-chercheur ou un enseignant-chercheur associé enseignant dans le programme d'études.

Les candidatures pour le Bachelor en Sciences de la vie sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection, après la date limite de dépôt des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires notamment en filière scientifique au lycée, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études secondaires ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission / lettre de motivation ;
- c) Connaissances et compétences fondamentales et théoriques en biologie, physique, chimie et mathématiques, évalués sur la base des relevés de notes obtenues durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études secondaires ;
- d) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de l'essai d'admission / lettre de motivation ;
- e) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base des certificats présentés.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Sciences de la vie est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor in Life Sciences est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Les étudiants doivent indiquer leur filière préférée dès le début du programme.

Une convention avec l'Université de Strasbourg permet d'obtenir un diplôme conjoint visé à l'article 67, paragraphe 3, du présent règlement, à condition de réussir deux (2) semestres de mobilité (5-6) et ainsi valider la "*Licence Sciences de la vie*" strasbourgeoise, parcours "*Biologie cellulaire et physiologie des organismes*" ou "*Biologie moléculaire et cellulaire*". Les conditions d'accès sont liées aux performances académiques en fin de 1ère année (60 ECTS) ou de 2ème année (≥ 108 ECTS) à l'Université du Luxembourg.

Modes d'évaluation

Les modalités générales d'évaluation du programme laissent aux enseignants la latitude de choisir entre différentes formes d'évaluation : écrite, orale, informatisée, continue ou finale, ou toute combinaison de celles-ci. Les modalités spécifiques applicables à chaque enseignement sont détaillées dans les descriptifs correspondants.

*Plan d'études (modules)***Bachelor en Sciences de la vie : Plan des modules**

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BLS-101	1.1 BLS-Com Basic Sciences 1 - Biology	5	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BLS-102	1.2. BLS-Com Basic Sciences 1 - Chemistry	9	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BLS-103	1.3. BLS-Com Basic Sciences 1 - Physics and Mathematics	12	1	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BLS-104	1.4. BLS-Com Basic Sciences 1 - Histology	3	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BLS-105	1.5. BLS-Com Transversal competences	1	1	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BLS-105	2.1. BLS-Com Basic Sciences 2 - Biology	7	2	Obligation	Oui	Fra	Cours
BLS-106	2.2. BLS-Com Basic Sciences 2 - Chemistry and Biochemistry	7	2	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BLS-107	2.3. BLS-Com Basic Sciences 2 - Physics and Biophysics	6	2	Obligation	Oui	Ang	Cours
BLS-108	2.4. BLS-Com Basic Sciences 2 -Mathematics and Data Science	5	2	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BLS-109	2.5. BLS-Com Basic Sciences 2 - Histology	5	2	Obligation	Oui	Fra	Cours
BLS-110	3.1. BLS-Com Advanced Biology 1	6	3	Obligation	Oui	Ang	Cours
BLS-111	3.2. BLS-Com Physiology and Lifestyle	8	3	Obligation	Oui	Ang	Cours
BLS-112	3.3. BLS-Com Transversal competences - communication	1	3	Obligation	Oui	Ang	Cours
BLS-113	3.4. BLS-Com Data science and statistics	6	3	Obligation	Oui	Ang	Cours
BLS-114	3.5. BLS-BM Environmental health	4	3	Obligation	Oui	Ang	Cours
BLS-115	3.5. BLS-B Biologie animale et végétale 1	4	3	Obligation	Oui	Fra	Cours
BLS-116	3.6. BLS-BM Bioanalytics 1	5	3	Obligation	Oui	Ang	Cours
BLS-117	3.6. BLS-B Bioanalytics 1	5	3	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BLS-118	4.1. BLS-Com Advanced Biology 2	6	4	Obligation	Oui	Ang	Cours
BLS-119	4.2. BLS-Com Microbiology	4	4	Obligation	Oui	Ang	Cours
BLS-120	4.3. BLS-BM Bioinformatics and data science	6	4	Obligation	Non	Ang	Cours
BLS-121	4.3. BLS-B Bioinformatics	2	4	Obligation	Non	Ang	Cours
BLS-122	4.4. BLS-BM Advanced Genetics and Biochemistry	4	4	Obligation	Oui	Ang	Cours
BLS-123	4.4. BLS-B animale et végétale 2	6	4	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BLS-124	4.5. BLS-BM Bioanalytics 2	10	4	Obligation	Oui	Ang	Cours
BLS-125	4.5. BLS-B Bioanalytics 2	12	4	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BLS-126	5.1. BLS-Com Advanced elective courses in biomedicine and/or Biology ¹⁾	5-15	5	Obligation	Oui	div.	Mobilité
BLS-127	5.2. BLS-Com Bioanalytics 3 (Project/Internship) ¹⁾	5-20	5	Obligation	Oui	div.	Mobilité
BLS-128	5.3. BLS-Com Data science ¹⁾	5-10	5	Obligation	Oui	div.	Mobilité
BLS-129	6.1. BLS-Com Advanced Bioinformatics and data science	4	6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BLS-130	6.2. BLS-Com Biotechnology	1	6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BLS-131	6.3. BLS-BM Bioethics	2	6	Obligation	Non	Ang	Cours
BLS-132	6.3. BLS-B Bioethics	1	6	Obligation	Non	Ang	Cours
BLS-133	6.4. BLS-BM Health and Disease 1	8	6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BLS-134	6.4. BLS-B Health and Disease 1	1	6	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BLS-135	6.5. BLS-BM Health and Disease 2	8	6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BLS-136	6.5. BLS-B Health and Disease 2	2	6	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours

Annexe 1.511.1 Bachelor en Sciences de la vie

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BLS-137	6.6. BLS-BM Bioanalytics 4	7	6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BLS-138	6.6. BLS-B Bioanalytics 4	5	6	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BLS-139	6.7. BLS-B Integrated Biology	16	6	Obligation	Oui	Ang	Cours

¹⁾ Un minimum de trente (30) crédits ECTS au total doit être obtenu dans les trois module 5.1, 5.2 et 5.3

Annexe 1.533.1 Bachelor en Physique

Informations générales

Intitulé du programme	Bachelor en Physique
Grade délivré	Bachelor
Filière(s) / Spécialisation(s) possible(s)	N/A
Faculté responsable de la formation	Faculté des sciences, des technologies et de médecine
Niveau de qualification	Niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications
Crédits ECTS	180 ECTS
Durée régulière	6 semestres
Format du programme	Temps plein
Langue(s) d'enseignement	Anglais, français
Intitulé du programme en anglais et en allemand	Bachelor in Physics Bachelor in Physik
Frais d'inscription	400 €/semestre
Nombre de places disponibles	48
Stage/ Placement professionnel/Temps de terrain	N/A
Mobilité internationale	Semestre 5 obligatoire dans une université à l'étranger

Le Bachelor en Physique mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Contenu et objectifs

Le programme Bachelor en Physique vise à communiquer à l'étudiant les connaissances fondamentales nécessaires à la compréhension des phénomènes physiques régissant l'univers. Les étudiants apprennent à appliquer les principes et les lois fondamentales de domaines clés de la physique tels que la mécanique, l'électromagnétisme, la biophysique, la thermodynamique, physique de la matière molle, l'optique ou la mécanique quantique. Outre la communication d'une vision large de la physique et la familiarisation des élèves avec les outils mathématiques nécessaires, le programme s'efforce de développer la capacité de chaque élève à une pensée rigoureuse, précise et critique.

Le contenu du Bachelor en Physique comprend des cours de physique expérimentale et théorique, de mathématiques, de chimie, ainsi qu'un large éventail de cours à option. Ces cours couvrent les théories physiques les plus importantes existant à ce jour, par exemple la mécanique classique, l'électrodynamique, la mécanique quantique, la relativité, l'optique, la physique des particules et la thermodynamique. Des cours de mathématiques en calcul et en algèbre, ainsi que des cours spécialisées sur les méthodes mathématiques nécessaires à la physique, jettent les bases des cours de physique théorique. En outre, le programme continuera à comporter un nombre important de cours en laboratoire, dans lesquels les étudiants doivent réaliser des expériences, évaluer et analyser les données et interpréter les résultats de manière scientifique. Enfin, un grand nombre de cours à option est disponible pour permettre une spécialisation, par exemple, vers la didactique, la théorie des probabilités ou l'informatique.

Les études de Bachelor en Physique peuvent être réalisées dans leur intégralité à l'Université du Luxembourg. Alternativement, les étudiants peuvent suivre le « Coursus Intégré Saar-Lor-Lux en Physique ». En ce cas, la

première année des études se déroule à l'Université de Lorraine à Nancy (France). Puis, les étudiants effectuent leur deuxième année à l'Université du Luxembourg et la troisième année à la *Universität des Saarlandes* (Allemagne). Dans ce cas, l'étudiant se verra délivré un diplôme trinational des trois universités. Pour ce Cursus Intégré, les règles du présent règlement ne sont applicables que pour les cours sous la responsabilité de l'Université du Luxembourg.

À l'accomplissement du programme « Cursus Intégré Saar-Lor-Lux en Physique » l'étudiant reçoit un diplôme conjoint conférant également le titre de « Licence » de l'Université de Lorraine et le « *Bachelor of Science (B.Sc.)* » de la *Universität des Saarlandes*.

Acquis d'apprentissage

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Physique sera capable de :

Connaissances

- a) Expliquer et appliquer les principes et les lois des domaines clés de la physique (mécanique, électromagnétisme, physique de la matière molle, thermodynamique, biophysique, optique et mécanique quantique) ;
- b) Apprendre les méthodes et les objectifs de la physique expérimentale et théorique ;
- c) S'initier aux méthodes de la physique des solides, de la physique de la matière molle, de la physique statistique et de la mécanique quantique ;
- d) Devenir expert dans divers domaines complémentaires à la physique comme la didactique de la physique ou la programmation ;

Aptitudes

- e) Appliquer les outils mathématiques appropriés pour résoudre les problèmes qui se posent en physique ;
- f) Pratiquer les techniques élémentaires utilisées en physique expérimentale ;
- g) Réaliser un projet scientifique en physique expérimentale ou théorique ;
- h) Présenter des résultats scientifiques sous forme écrite ou orale en recherchant la clarté, la précision et la rigueur ;

Attitudes

- i) Faire preuve d'un jugement critique lors de l'interprétation des résultats obtenus par des expériences ou établis par la théorie.

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, le prérequis visé à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Physique est :

La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :

- a. Anglais (B2)
- b. Français (B1)

Le processus d'admission est placé sous la responsabilité du directeur de programme. Le directeur est assisté par un comité de sélection incluant au moins un autre membre permanent du personnel enseignant et de recherche, qui enseignent des cours dans le programme.

Les demandes d'admission pour le Bachelor en Physique sont évaluées sur la base des critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires, notamment en physique et mathématiques, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études secondaires ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- d) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV ;
- e) Références, si disponible.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Physique est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor en Physique est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Les cours fondamentaux sont :

- Experimental Physics I: Mechanics, Oscillations and Waves*
- Theoretical Physics I : Classical Mechanics*

Ils sont définis selon l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6°, de la Loi. Conformément à cette loi, un étudiant ne peut se soumettre que deux fois aux modalités d'évaluation des cours fondamentaux et doit les valider dans les quatre semestres après sa première inscription. En cas d'échec, l'étudiant se verra exclu du programme. Les modules contenant au moins un cours fondamental sont indiqués par un astérisque dans le plan des modules ci-dessous.

Certains modules peuvent être compensés, c'est à dire qu'une note de 10/20 doit être obtenue au niveau du module pour le valider. Selon l'article 36, paragraphe 1, de la Loi, les étudiants ont un maximum de quatre tentatives pour les cours non- fondamentaux pour valider un module.

Modes d'évaluation

De manière générale, l'évaluation des connaissances et des compétences acquises durant le bachelor en physique repose principalement sur des examens écrits ou des présentations organisés à la fin de chaque semestre, y compris des sessions de rattrapage. Certains cours intègrent également des formes de contrôle continu (tests, devoirs, présentations, projets) dont les résultats sont pris en compte dans la note finale. Pour certains enseignements, notamment ceux à caractère didactique ou pratique, seule une évaluation continue est organisée. Les modalités d'évaluation spécifiques à chaque cours sont déterminées par l'enseignant chargé du cours et communiquées aux étudiants en début de semestre.

*Plan d'études (modules)***Bachelor en Physique : Plan des modules**

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BPHYS-133	Module 1.1: Physics*	10	1	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BPHYS-134	Module 1.2: Mathematics	16	1	Obligation	Oui	Ang, Fra	Cours
BPHYS-135	Module 1.3: Lab Class	4	1	Obligation	Oui	Ang, Fra, All	Cours
BPHYS-137	Module 2.1: Physics*	16	2	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BPHYS-138	Module 2.2: Mathematics	14	2	Obligation	Oui	Ang, Fra	Cours
BPHYS-141	Module 3.1: Physics ¹⁾	12	3	Obligation	Oui	Ang, Fra	Cours
BPHYS-142	Module 3.2 Mathematics ¹⁾	12	3	Obligation	Oui	Ang, Fra	Cours
BPHYS-143	Module 3.3: Lab class ¹⁾	4	3	Obligation	Oui	Ang, Fra, All	Cours
BPHYS-144	Module 3.4: Electives ¹⁾ (a)	2	3	Obligation	Oui	Ang, Fra, All	Cours
BPHYS-147	Module 4.1: Physics ¹⁾	12	4	Obligation	Oui	Ang, Fra	Cours
BPHYS-148	Module 4.2: Mathematics ¹⁾	5	4	Obligation	Oui	Ang, Fra	Cours
BPHYS-149	Module 4.3: Lab class ¹⁾	8	4	Obligation	Oui	Ang, All	Cours
BPHYS-150	Module 4.4: Electives ¹⁾ (a)	5	4	Obligation	Oui	Ang, Fra, All	Cours
BPHYS-151	Module 5 : Mobilité	30	5	Obligation	Non	n.a	Mobilité
BPHYS-156	Module 6.1: Physics	8	6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-155	Module 6.2: Thesis	22	6	Obligation	Non	n.a.	Mémoire

* Ce module contient au moins un cours fondamental. Chaque cours fondamental doit être validé indépendamment de la compensation du module.

¹⁾ S'applique aux étudiants du German-French-Luxembourgish Bachelor in physics

(a) Pour les "Module Electives", le nombre d'ECTS indiqué est le minimum d'ECTS à obtenir pour valider ce module.

Annexe 1.541.1 Bachelor en Mathématiques

Informations générales

Intitulé du programme	Bachelor en Mathématiques
Grade délivré	Bachelor
Filière(s) / Spécialisation(s) possible(s)	N/A
Faculté responsable de la formation	Faculté des sciences, des technologies et de médecine
Niveau de qualification	Niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications
Crédits ECTS	180 ECTS
Durée régulière	6 semestres
Format du programme	Temps plein
Langue(s) d'enseignement	Anglais, français
Intitulé du programme en anglais et en allemand	Bachelor in Mathematics Bachelor in Mathematik
Frais d'inscription	400 € /semestre
Nombre de places disponibles	90
Stage/ Placement professionnel/Temps de terrain	N/A
Mobilité internationale	Semestre 5 obligatoire dans une université à l'étranger

Le Bachelor en Mathématiques mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Contenu et objectifs

Le Bachelor en Mathématiques offre à ses étudiants une solide formation de base en mathématiques. Elle comporte à la fois des cours de base (comme algèbre, analyse, géométrie), des cours plus appliqués (comme analyse numérique, probabilités, statistique), ainsi que de nombreux cours optionnels (par exemple, didactique des mathématiques, physique expérimentale ou encore fondamentaux de la programmation). Le cinquième semestre est un semestre de mobilité, permettant à l'étudiant du Bachelor en Mathématiques de valoriser son cursus universitaire, de suivre des cours spécifiques non forcément proposés au Luxembourg, ou encore de découvrir un environnement et une culture différents.

Acquis d'apprentissage

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Mathématiques sera capable de :

Connaissances

- Identifier et manipuler les concepts mathématiques contenus dans le programme du bachelor, de démontrer un théorème dans ces domaines et d'analyser la pertinence d'un résultat ;
- Maîtriser les concepts fondamentaux de mathématiques pures (algèbre, analyse, géométrie) et appliquées (analyse numérique, probabilité, statistique) ;

Aptitudes

- c) S'appuyer sur ces concepts en vue de la modélisation et de la résolution d'un problème donné, de façon ordonnée, méthodique et en faisant preuve de rigueur intellectuelle ;
- d) Rédiger un mémoire de recherche et faire une recherche bibliographique ;

Attitudes

- e) Être sensibilisé à la démarche du chercheur et à l'ouverture interdisciplinaire.

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, le prérequis visé à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Mathématiques est :

La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :

- a. Français (B2)
- b. Anglais (B1)

Le processus d'admission est placé sous la responsabilité du Directeur de programme. Le directeur est assisté par un comité de sélection incluant au moins deux autres membres permanents du personnel enseignant et de recherche, qui enseignent des cours dans le programme.

Les demandes d'admission pour le Bachelor en Mathématiques sont évaluées sur la base des critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment en mathématiques, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études secondaires ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Mathématiques est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor en mathématiques est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Modes d'évaluation

L'évaluation des connaissances et des compétences acquises dans le cadre du Bachelor en Mathématiques repose principalement sur des examens écrits ou organisés à la fin de chaque semestre, y compris des sessions de rattrapage. Certains cours intègrent également des formes de contrôle continu (tests, devoirs, présentations, projets) dont les résultats sont pris en compte dans la note finale. Pour certains enseignements, notamment ceux à caractère didactique ou pratique, seule une évaluation continue est

organisée. Les modalités d'évaluation spécifiques à chaque cours sont communiquées aux étudiants en début de semestre via les pages Moodle des unités d'enseignement.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Mathématiques : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BMATH-201	Analyse	10	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BMATH-202	Algèbre	15	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BMATH-203	Option : Cours d'ouverture 1	5	1	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BMATH-204	Analyse et géométrie	13	2	Obligation	Oui	Fra	Cours
BMATH-205	Algèbre linéaire	7	2	Obligation	Oui	Fra	Cours
BMATH-206	Option : Cours d'ouverture 2	10	2	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BMATH-207	Analyse et probabilités	13	3	Obligation	Oui	Fra	Cours
BMATH-208	Algèbre et topologie	13	3	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BMATH-209	Option : Cours d'ouverture 3	4	3	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BMATH-210	Analyse et probabilités 2	13	4	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BMATH-211	Algèbre 2	6	4	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BMATH-212	Option : Cours fondamentaux 1	7 ¹⁾	4	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BMATH-213	Option : Cours d'ouverture 4	6 ¹⁾	4	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BMATH-114	Mobilité	30	5	Obligation	Non	n.a.	Mobilité
BMATH-215	Option : Cours fondamentaux 2	13 ²⁾	6	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BMATH-216	Option : Cours d'ouverture 5	5 ²⁾	6	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BMATH-117	Mémoire	12	6	Obligation	Non	n.a.	Mémoire

¹⁾ Au moins onze (11) crédits ECTS doivent être acquis en complétant des cours dans les modules Option : Cours fondamentaux 1 et Option : Cours d'ouverture 4, dont au moins sept (7) crédits en complétant des cours dans le module Option : Cours fondamentaux 1.

²⁾ Au moins dix-huit (18) crédits ECTS doivent être acquis en complétant des cours dans les modules Option : Cours fondamentaux 2 et Option : Cours d'ouverture 5, dont au moins treize (13) crédits en complétant des cours dans le module Option : Cours fondamentaux 2.

Annexe 1.613.1 Bachelor en Informatique appliquée

Informations générales

Intitulé du programme	Bachelor en Informatique appliquée
Grade délivré	Bachelor
Filière(s) / Spécialisation(s) possible(s)	N/A
Faculté responsable de la formation	Faculté des sciences, des technologies et de médecine
Niveau de qualification	Niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications
Crédits ECTS	180 ECTS
Durée régulière	6 semestres
Format du programme	Temps plein
Langue(s) d'enseignement	Anglais, français
Intitulé du programme en anglais et en allemand	Bachelor in Applied Information Technology Bachelor in Angewandter Informationstechnologie
Frais d'inscription	400 € /semestre
Nombre de places disponibles	75
Stage/ Placement professionnel/Temps de terrain	Stage facultatif de 12 semaines dans une entreprise luxembourgeoise
Mobilité internationale	Semestre 3 ou 4 obligatoire dans une université à l'étranger

Le Bachelor en Informatique appliquée mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Contenu et objectifs

Le Bachelor en Informatique appliquée délivre une formation en informatique dont l'objectif est de donner les compétences opérationnelles aux diplômés du secondaire pour une insertion rapide sur le marché du travail, entreprises privées ou secteur public. L'objectif principal du programme est de fournir aux étudiants à la fois des compétences techniques avancées appliquées dans le domaine informatique et des compétences générales pertinentes pour une carrière professionnelle réussie.

Le programme est a priori ouvert à tous les diplômés du secondaire satisfaisant aux conditions linguistiques, mais une solide formation existante en informatique ou en mathématiques est souhaitable. Le programme apporte également le socle de connaissances théoriques de base, en mathématiques par exemple, qui permettront de continuer à se former plus tard.

Acquis d'apprentissage

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Informatique sera capable de :

Connaissances

- Approfondir indépendamment au moins une spécialité de l'informatique ;
- Expliquer les bases d'informatique telles que les systèmes d'exploitation, les réseaux ou les bases de données ;
- Décrivez les techniques fondamentales de programmation pour différents domaines ;
- Comprendre les bases théoriques de la science des données et leurs applications en apprentissage automatique et en intelligence artificielle ;

Aptitudes

- e) Appliquer des compétences poussées en programmation et en méthodes de conception des systèmes informatiques ;
- f) Analyser des problèmes techniques complexes dans le domaine informatique et de développer des solutions appropriées ;
- g) S'exprimer en français et en anglais, à l'écrit comme à l'oral, dans un contexte de travail dans le domaine informatique en équipe et en interaction avec des interlocuteurs de culture et de background technique divers ;

Attitudes

- h) Montrer des capacités d'autonomie dans le travail, d'analyse des situations, d'anticipation des problèmes et de proposition de solutions dans des contextes professionnels variés.

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, le prérequis visé à l'article 35, paragraphe 3, alinéa 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Informatique appliquée est :

La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :

- a. Anglais (B2)
- b. Français (B1)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Informatique appliquée est de soixante-quinze (75).

Le processus d'admission se déroule sous la responsabilité du Directeur de programme. Le directeur est assisté par un comité de sélection incluant au minimum deux autres membres permanents du personnel enseignant et de recherche, qui enseignent des cours dans le programme. Les candidatures pour le Bachelor en Informatique appliquée sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection, après la date limite de dépôt des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment en informatique et mathématiques appliquées, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement envers le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- d) Connaissances et compétences fondamentales en mathématiques ou/et en informatique, évalués sur la base du CV/des relevés de notes obtenues/des cours complétés ;
- e) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV ;
- f) Références.

Si le nombre de candidatures n'excède pas soixante-quinze (75) pourcent des places disponibles, le programme accepte tous les candidats éligibles, répondant au niveau requis selon les critères de sélection listés ci-dessus.

Dans le cas contraire, les candidats répondant au niveau requis selon les critères de sélection ci-dessus sont classés par la moyenne générale des notes obtenues en dernière année d'école secondaire en anglais et français (15% chacun), en mathématiques (30%), en informatique (30%), et pour leur motivation à intégrer le programme d'études, exprimé dans une lettre de motivation (10%).

Dans le cas où il n'y aurait pas de notes en informatique, les notes obtenues dans les cours de sciences naturelles ou dans un domaine technique seront pris en considération, avec un poids de 20%, la note de mathématique étant ajustée en conséquence. Le candidat classé au rang le plus élevé est sélectionné, suivi du candidat au rang suivant jusqu'à ce que toutes les places disponibles pour le programme aient ainsi été attribuées.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Informatique appliquée est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor en Informatique appliquée est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Le semestre de mobilité obligatoire doit être effectué au cours de la deuxième année d'études (semestre 3 ou 4).

À l'inscription au cinquième semestre d'études du programme, l'étudiant choisit au moins 7 cours de spécialisation avancée parmi une liste de cours avancés optionnels.

Le Bachelor en Informatique appliquée se concentre notamment sur l'aspect pratique de l'informatique. En conséquence, un nombre important de cours sont évalués en continu sur base de projets (souvent en groupe), ce qui implique une participation active de la part des étudiants.

Modes d'évaluation

Les modalités générales d'évaluation du programme se déroulent soit sous la forme d'un examen écrit ou pratique, soit sous la forme d'un travail de fin de semestre, soit sous la forme d'une évaluation continue.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Informatique appliquée : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BINFO-101	Fundamentals	7	1	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BINFO-102	Mathematics 1	11	1	Obligation	Oui	Ang, Fra	Cours
BINFO-103	Programming Fundamentals 1	12	1	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BINFO-104	Professional Preparation 1	4	2	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BINFO-105	Mathematics 2	10	2	Obligation	Oui	Ang, Fra	Cours
BINFO-106	Programming Fundamentals 2	9	2	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-107	Computer Science 1	7	2	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BINFO-108	Programming Fundamentals 3	7	3	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compen- sation	Langue	Type
BINFO-109	Computer Science 2	8	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-110	Software Engineering 1	7	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-111	Computer Science 3	8	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-112	Professional Preparation 2	4	4	Obligation	Non	Fra	Cours
BINFO-113	Software Engineering 2	12	4	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-114	Computer Science 4	7	4	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-115	Data Science	8	4	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BINFO-116	Professional Preparation 3	2	5	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BINFO-117	Specialization	28	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-118	Bachelor project	30	6	Obligation	Non	Ang	Stage

Annexe 1.613.2 Bachelor en Informatique appliquée en formation continue

Informations générales

Intitulé du programme	Bachelor en Informatique appliquée en formation continue
Titre délivré	Bachelor
Filière(s) / Spécialisation(s) possible(s)	N/A
Faculté responsable de la formation	Faculté des sciences, des technologies et de médecine
Niveau de qualification	Niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications
Crédits ECTS	180 ECTS
Durée régulière	4 semestres
Format du programme	Temps plein
Langue(s) d'enseignement	Anglais, français
Intitulé du programme en anglais et en allemand	Bachelor in Applied Information Technology – Continuing Education Programme Bachelor in Angewandter Informationstechnologie – Weiterbildungsprogramm
Frais d'inscription	400 € /semestre
Nombre de places disponibles	25
Stage/ Placement professionnel/Temps de terrain	N/A
Mobilité internationale	Un semestre obligatoire dans une université à l'étranger

Le Bachelor en Informatique appliquée en formation continue mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Le Bachelor en Informatique appliquée en formation continue est proposé par la Faculté des sciences, des technologies et de médecine, en partenariat avec le Chambre des Salariés (CSL).

Contenu et objectifs

Le Bachelor en Informatique appliquée en formation continue délivre une formation en informatique dont l'objectif est de renforcer les compétences opérationnelles et théoriques en informatique. Le programme est un programme à temps partiel pour des activités d'apprentissage continu axées en particulier sur les professionnels du domaine informatique.

Le programme apporte également le socle de connaissances théoriques de base, en mathématiques par exemple, qui permettront de continuer à se former plus tard.

Acquis d'apprentissage

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Informatique appliquée en formation continue sera capable de :

Connaissances

- Expliquer les bases d'informatique telles que les systèmes d'exploitation, les réseaux ou les bases de données ;
- Décrivez les techniques fondamentales de programmation pour différents domaines ;

- c) Comprendre les bases théoriques de la science des données et leurs applications en apprentissage automatique et en intelligence artificielle ;

Aptitudes

- d) Appliquer des compétences poussées en programmation et en méthodes de conception des systèmes informatiques ;
- e) Analyser des problèmes techniques complexes dans le domaine informatique et développer des solutions appropriées ;
- f) S'exprimer en français et en anglais, à l'écrit comme à l'oral, dans un contexte de travail dans le domaine informatique en équipe et en interaction avec des interlocuteurs de culture et de background technique divers ;

Attitudes

- g) Montrer des capacités d'autonomie dans le travail, d'analyse des situations, d'anticipation des problèmes et de proposition de solutions dans des contextes professionnels variés.

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, alinéa 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Informatique appliquée en formation continue sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (B2)
 - b. Français (B1)
- B. Un minimum d'expérience professionnelle de trois (3) années pour les candidats détenant l'équivalent d'un diplôme de Bac+2 et un minimum de six (6) années d'expérience professionnelle pour ceux détenant un diplôme de fin d'études secondaires techniques ou classiques, ou un diplôme de technicien dans la spécialité informatique. L'expérience professionnelle est exprimée par la maîtrise d'outils avancés ou des projets professionnels effectués dans le domaine professionnel de l'Informatique.
- C. La reconnaissance des compétences acquises antérieurement correspondant à l'équivalent d'au moins cent (100) crédits ECTS, sur la base d'expérience professionnelle en informatique, particulièrement dans les domaines suivants : Développement du logiciel ; administration d'applications ; support informatique ; gestion de projet et conseil en informatique.

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Informatique en formation continue est de vingt-cinq (25).

Une pré-sélection est effectuée par le directeur de programme et un représentant de la Chambre des salariés sur base du dossier complet de candidature. Les candidats sélectionnés seront invités à un entretien afin d'évaluer leur expérience professionnelle dans les domaines de l'Informatique, ainsi que leurs compétences linguistiques en français et anglais. Le comité de sélection est composé au minimum du directeur de programme et d'un représentant de la Chambre des salariés.

Les candidatures au Bachelor en Informatique appliquée en formation continue sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidats qualifiés pour la sélection, après la date limite de soumission des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment en informatique, évalués sur la base des relevés de notes ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement envers le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- d) Connaissances et compétences fondamentales en informatique appliquée, évaluées sur la base du CV, des relevés de notes, ou des certificats d'activités de formation professionnelle ;
- e) Expérience professionnelle en informatique, le cas échéant, évaluée sur la base du CV et lors de l'entretien. La commission évalue en particulier l'expérience professionnelle dans les différents domaines liés à l'informatique énumérés ci-dessus ;
- f) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV ;
- g) Références.

Un candidat remplissant le niveau requis sur base des critères de sélection ci-dessus est sélectionné.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Informatique appliquée en formation continue est de cent quatre-vingts (180), dont cent (100) crédits sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études (voir ci-dessus 'Accès et admission'). Le Bachelor en Informatique appliquée en formation continue est un programme proposé à temps partiel. La durée régulière du programme est de quatre (4) semestres d'études.

La durée maximale d'études pour satisfaire à toutes les conditions de délivrance du grade de bachelor visée à l'article 36(7) de la Loi pour le Bachelor en Informatique appliquée en formation continue est de sept (7) semestres.

Le Bachelor se concentre fortement sur les aspects pratiques de l'informatique. De ce fait, un grand nombre de cours sont évalués en continu à travers des projets (souvent en groupe), ce qui implique une participation active de la part des étudiants.

Modes d'évaluation

Les modalités générales d'évaluation du programme se déroulent soit sous la forme d'un examen écrit ou pratique, soit sous la forme d'un travail de fin de semestre, soit sous la forme d'une évaluation continue.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Informatique appliquée en formation continue : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
<i>Cent (100) crédits ECTS sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études (voir ci-dessus 'Accès et admission')</i>							
BINFO-FC-101	Mathématiques générales	4	3	Obligation	Non	Fra	Cours
BINFO-FC-102	Programming	6	3	Obligation	Non	Ang	Cours

Annexe 1.613.2 Bachelor en Informatique appliquée en formation continue

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compen- sation	Langue	Type
BINFO-FC-103	Databases	6	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-FC-104	Networks	4	3	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BINFO-FC-105	Mathématiques discrètes	4	4	Obligation	Non	Fra	Cours
BINFO-FC-106	Operating Systems	6	4	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-FC-107	Analyse et conceptions des logicielles 1	6	4	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BINFO-FC-108	Algorithms and Data Structures 1	4	4	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BINFO-FC-109	Web Programming	6	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-FC-110	Algorithms and Data Structures 2	4	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-FC-111	Analyse et conceptions des logicielles 2	6	5	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BINFO-FC-112	GUI Programming	4	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-FC-113	Software Testing	4	6	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BINFO-FC-114	Mobile Application Development	6	6	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-FC-115	Java for Enterprise Applications	6	6	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-FC-116	Introduction to Blockchains	4	6	Obligation	Non	Ang	Cours

Annexe 1.688.1 Bachelor en Science informatique

Informations générales

Intitulé du programme	Bachelor en Science informatique
Grade délivré	Bachelor
Filière(s) / Spécialisation(s) possible(s)	N/A
Faculté responsable de la formation	Faculté des sciences, des technologies et de médecine
Niveau de qualification	Niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications
Crédits ECTS	180 ECTS
Durée régulière	6 semestres
Format du programme	Temps plein
Langue(s) d'enseignement	Anglais, français, allemand
Intitulé du programme en anglais et en allemand	Bachelor in Computer Science Bachelor in Informatik
Frais d'inscription	400 € /semestre
Nombre de places disponibles	90
Stage/Placement professionnel/Temps de terrain	N/A
Mobilité internationale	Un semestre obligatoire dans une université à l'étranger

Le Bachelor en Science informatique mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Contenu et objectifs

Le Bachelor en Science informatique a pour but d'apporter les compétences théoriques et pratiques nécessaires pour poursuivre avec succès des études dans un programme de master lié à l'informatique à l'Université du Luxembourg ou dans toute autre université.

Trois dimensions principales sont visées par le programme : la créativité en tant que capacité à générer de nouvelles idées (principalement formées par des projets de recherche et développement intégrés dans des projets académiques ou industriels) ; la science ciblant des connaissances précises déterminées par des observations, des expérimentations, des raisonnements et des expressions formelles; et les technologies numériques actuelles et futures qui couvrent les moyens concrets qui dépendent des dispositifs électroniques et qui sont utilisées pour traiter l'information.

Acquis d'apprentissage

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences informatique sera capable de :

Connaissances

- a) Comprendre les fondements théoriques et méthodologiques de l'informatique ;
- b) Appréhender les aspects les plus importants de l'informatique, y compris les algorithmes et les structures de données, l'informatique théorique, la programmation, la gestion de l'information, la modélisation et l'analyse, et est capable d'appliquer ces connaissances ;

Aptitudes

- c) Appliquer un certain nombre de méthodologies dans le domaine des mathématiques et de la statistique à des problèmes en informatique ;
- d) Maîtriser des compétences académiques générales, en particulier dans le domaine de l'informatique ;
- e) Formuler un problème pratique en informatique comme une question de recherche claire et concise et d'appliquer ses connaissances et compétences pour formuler et analyser des solutions possibles ;
- f) Communiquer et de transmettre des informations, des concepts et des solutions à un public de spécialistes et de non-spécialistes, et de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire ;
- g) Poursuivre un programme de maîtrise ;

Attitudes

- h) Intégrer des facteurs sociaux, éthiques, juridiques, psychologiques et contextuels liés à la discipline informatique ;
- i) Montrer un esprit indépendant et critique, et d'acquérir de nouvelles connaissances dans le domaine de l'informatique.

Accès et admission

Le prérequis visé à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Science informatique est :

La maîtrise de la langue suivante au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :

- a. Anglais (B2)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Science informatique est de soixante-quinze (75).

Le processus d'admission prend place est placé sous la responsabilité du directeur de programme. Le directeur est assisté par un comité de sélection incluant au moins deux autres membres permanents du personnel enseignant et de recherche, qui enseignent des cours dans le programme.

Les candidatures sont évaluées individuellement, tout au long de la période de sélection, par le directeur de programme, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence et qualité du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment en domaine d'informatique, évalués sur la base des relevés de notes obtenues durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études secondaires et durant les années d'études supérieures si applicable ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de la lettre de motivation ;
- d) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV ;
- e) Niveau de maîtrise de l'anglais ;

f) Niveau de maîtrise de la seconde langue (au choix entre français ou allemand).

Le programme utilise la procédure de sélection accélérée visée à l'article 17, paragraphe 2.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Science informatique est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor en Science informatique est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Modes d'évaluation

Les modalités générales d'évaluation du programme se déroulent soit sous la forme d'un examen écrit ou pratique, soit sous la forme d'un travail de fin de semestre, soit sous la forme d'une évaluation continue.

Plan d'études (modules)

Chaque semestre, l'étudiant peut acquérir trente (30) crédits ECTS à l'aide des cours obligatoires et d'une sélection de cours parmi les cours optionnels en accord avec les contraintes spécifiques qui sont communiquées en début d'année.

Bachelor en Science informatique : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compen- sation	Langue	Type
BICS-101	Linear Algebra 1	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-102	Analysis	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-103	Discrete Mathematics 1	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-104	Programming Fundamentals 1	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-105	Web Development	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-106	Introduction to Project Management	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-107	Linear Algebra 2	4	2	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-108	Theoretical Computer Science 1	4	2	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-109	Computing Infrastructures	4	2	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-110	Networking and Communication	4	2	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-111	Programming Fundamentals 2	4	2	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-112	Bachelor Semester Project 2	10	2	Obligation	Non	Ang, All, Fra	Cours
BICS-113	Bachelor Summer Project 21)	10	2	Option	Non	Ang, All, Fra	Cours
BICS-114	Discrete Mathematics 2	4	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-115	Programming Fundamentals 3	4	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-116	Algorithms and Complexity	4	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-117	Information Management 1	4	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-118	Statistics for Computer Scientists	4	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-119	Bachelor Semester Project 3	10	3	Obligation	Non	Ang, All, Fra	Cours
BICS-120	Bachelor Semester Project 4	10	4	Obligation	Non	Ang, All, Fra	Cours
BICS-121	Bachelor Summer Project 41)	10	4	Option	Non	Ang, All, Fra	Cours
BICS-122	Information Management 2	4	4	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-123	Theoretical Computer Science 2	4	4	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-124	Compilers and Interpreters	4	4	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-125	Intelligent Systems 1	4	4	Obligation	Non	Ang	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BICS-126	Programming Fundamentals 4	4	4	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-127	Practical Functional Programming	4	4	Option	Non	Ang	Cours
BICS-128	Bachelor Semester Project 5	10	5	Obligation	Non	Ang, All, Fra	Cours
BICS-129	Software Engineering 1	4	5	Option	Non	Ang	Cours
BICS-130	Human-Computer Interaction	4	5	Option	Non	Ang	Cours
BICS-131	Introduction to Machine Learning	4	5	Option	Non	Ang	Cours
BICS-132	Security 1	4	5	Option	Non	Ang	Cours
BICS-133	Numerical Methods for Continuous Optimization	4	5	Option	Non	Ang	Cours
BICS-134	Web Development 2	4	5	Option	Non	Ang	Cours
BICS-XZY	Generative AI and LLM Agents	4	5	Option	Non	Ang	Cours
BICS-135	Natural Language Processing	4	5	Option	Non	Ang	Cours
BICS-136	Introduction to IOT	4	5	Option	Non	Ang	Cours
BICS-137	Bachelor Semester Project 6	10	6	Obligation	Non	Ang, All, Fra	Cours
BICS-138	Bachelor Summer Project 61)	10	6	Option	Non	Ang, All, Fra	Cours
BICS-139	Software Engineering 2	4	6	Option	Non	Ang	Cours
BICS-140	Intelligent Systems 2	4	6	Option	Non	Ang	Cours
BICS-141	User Centred Design	4	6	Option	Non	Ang	Cours
BICS-142	Formal Methods	4	6	Option	Non	Ang	Cours
BICS-143	Security 2	4	6	Option	Non	Ang	Cours
BICS-144	Artificial Intelligence for Education	4	6	Option	Non	Ang	Cours

¹⁾ Les projets d'été de Bachelor sont des cours optionnels qui peuvent être suivis par les étudiants sur demande pendant la période libre de cours de juillet à août. Au maximum deux projets d'été de licence peuvent être suivis au total.

Annexe 1.710.1 Bachelor en Ingénierie

Informations générales

Intitulé du programme	Bachelor en Ingénierie
Grade délivré	Bachelor
Filière(s) / Spécialisation(s) possible(s)	Génie civil Génie mécanique Électrotechnique Énergie et environnement Ingénierie numérique Génie civil et Management en Europe
Faculté responsable de la formation	Faculté des sciences, des technologies et de médecine
Niveau de qualification	Niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications
Crédits ECTS	180 ECTS
Durée régulière	6 semestres
Format du programme	Temps plein
Langue(s) d'enseignement	Anglais, français, allemand
Intitulé du programme en anglais et en allemand	Bachelor in Engineering Bachelor im Ingenieurwesen
Frais d'inscription	400 € /semestre
Nombre de places disponibles	120
Stage/ Placement professionnel/Temps de terrain	N/A
Mobilité internationale	Un semestre obligatoire dans une université à l'étranger

Le programme mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Contenu et objectifs

Le Bachelor en Ingénierie offre une formation d'ingénieur dans différentes spécialisations dites filières.

La formation a un caractère appliqué en ce sens qu'elle vise l'acquisition d'une première qualification professionnelle, donnant aux étudiants les compétences nécessaires pour pouvoir entrer facilement sur le marché du travail. Elle a également un caractère académique en ce sens qu'elle représente un programme d'études de premier cycle qui peut être complété par d'autres études, par exemple, une formation de master à l'Université du Luxembourg ou à l'étranger.

Le Bachelor en Ingénierie propose six (6) filières :

- Génie civil (Civil Engineering, Bauingenieurwesen)
- Génie mécanique (Mechanical Engineering, Maschinenbau)
- Électrotechnique (Electrical Engineering, Elektrotechnik)
- Énergie et environnement (Energy and Environment, Energie und Umwelt)
- Ingénierie numérique (Digital Engineering, Digitales Ingenieurwesen)
- Génie civil et Management en Europe (European Construction Management, Europäisches Baumanagement)

La filière Génie civil et Management en Europe est intégrée à un programme d'études conjoint du DFHI/ISFATES (Deutsch-Französisches Hochschulinstitut, Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Économie et de Sciences) et proposée en coopération avec l'Université de Lorraine et la HTW Saar, dont les semestres d'études 3 et 4 sont sous la responsabilité de l'Université du Luxembourg. Pour cette filière, les règles du présent règlement ne sont applicables que pour les cours sous la responsabilité de l'Université du Luxembourg. L'accès et l'admission, l'organisation du programme et l'obtention du diplôme sont réglementés par le DFHI/ISFATES.

Un diplômé de la filière Génie civil et Management en Europe reçoit un diplôme conjoint mentionnant également le titre de « Licence » de l'Université de Lorraine et le « Bachelor of Science (B.Sc.) » de la HTW Saar. Un supplément de diplôme de l'Université du Luxembourg est délivré aux étudiants qui ont en plus rempli tous les critères de réussite pour les cours sous la responsabilité de l'Université de Luxembourg.

Les contenus du programme visent :

- a) A développer le savoir et la compréhension spécifique à la discipline ainsi que des connaissances de base dans d'autres disciplines d'ingénierie ;
- b) A développer la capacité à réaliser des conceptions et études techniques (travail d'ingénieur) ;
- c) A développer des compétences transférables, y compris des compétences en gestion de projet, en gestion d'entreprise et en législation.

Acquis d'apprentissage

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Ingénierie sera capable de :

Connaissances

- a) Reconnaître et établir des ponts entre différents sujets de leur filière ;

Aptitudes

- b) Exécuter des tâches communes d'ingénierie relatives à leur filière, par exemple la conception et le dimensionnement de produits et processus techniques, et faire des choix d'experts ;
- c) Echanger avec des partenaires de domaines apparentés et prendre des décisions appropriées ;
- d) Communiquer les détails techniques à une audience générale ou experte, d'une manière correcte et appropriée ;
- e) Evaluer les aspects sociaux, environnementaux, économiques et légaux des activités et les incorporer dans les décisions ;
- f) Evaluer l'incertitude et les risques, et agir en fonction ;
- g) Travailler dans un environnement international et multilingue ;
- h) Travailler de manière de plus en plus indépendante et reprendre des tâches de gestion ;

Attitudes

- i) Être conscient du besoin continu de développement professionnel ;
- j) Être ouvert aux développements émergents ou futurs dans le monde de la technologie.

Accès et admission

Les candidats au programme postulent directement à une ou plusieurs filières. L'offre d'admission est valable pour une filière spécifique.

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, le prérequis visé à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Ingénierie est :

La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :

- a. Allemand (B2)
- b. Français (B1)
- c. Anglais (B1)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Ingénierie est de cent vingt (120).

Le processus d'admission est placé sous la responsabilité du directeur de programme. Le directeur est assisté par le directeur de la filière concernée.

Les candidatures au Bachelor en Ingénierie sont évaluées selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment en mathématiques/physique/sciences techniques, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études secondaires ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Ingénierie est de cent quatre-vingts (180). Il s'agit d'un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Un changement de filière au sein du Bachelor en Ingénierie est possible sur demande de l'étudiant. La décision est prise par le directeur de filière de destination. En cas de changement de filière, les modules et crédits ECTS validés dans la filière précédente restent acquis. Tous les cours obligatoires de la filière de destination deviennent obligatoires, indépendamment de leur semestre d'études régulier par rapport au semestre d'études de l'étudiant au moment du changement de filière. Les modules obligatoires dans la filière d'origine ne sont plus obligatoires.

L'inscription au module 'Bachelor thesis' (mémoire de bachelor) est soumise aux règles supplémentaires suivantes :

- L'étudiant a validé au moins cent (100) crédits ECTS du plan d'études de la filière à laquelle il est inscrit ;
- L'étudiant a validé tous les modules obligatoires du premier et du deuxième semestre du plan d'études de la filière ;
- L'étudiant a validé le semestre de mobilité obligatoire visé à l'article 36, paragraphe 6, de la Loi, et à l'article 26 du présent règlement ou s'est vu accorder une dispense de l'obligation de mobilité selon l'article 27 du présent règlement ;
- Le sujet du mémoire proposé est accepté par le directeur de filière et au moins un directeur de mémoire principal. Seul un professeur ou chargé de cours enseignant dans le programme peut être

directeur de mémoire principal.

La validation du module 'Bachelor thesis' requiert un rapport écrit et la soutenance du mémoire lors d'une présentation orale. Le directeur de mémoire a le droit de ne pas admettre le candidat à la présentation orale, si le rapport écrit n'est pas remis à temps ou est d'une qualité insuffisante. Des règles administratives et les délais applicables sont définis par le directeur de filière.

En suivant des cours optionnels additionnels, et/ou par le biais d'un stage optionnel, les étudiants peuvent faire valider des crédits additionnels et terminer le programme avec un maximum de 210 crédits ECTS, conformément à l'article 36 du règlement des études. Des règles spécifiques à un stage optionnel sont définies dans un règlement séparé ('Praktikantenordnung'). Les éléments d'un stage qui sont liés à la réalisation de la 'Bachelor thesis' ne peuvent pas être validés comme stage optionnel.

Modes d'évaluation

L'évaluation des étudiants dépend du module ou du cours. Elle peut prendre la forme d'un examen écrit ou oral, d'un travail de projet individuel ou en groupe, de rapports et de présentations, ou d'une combinaison de ces éléments. Certains modules ou cours peuvent également inclure une part de la note issue d'évaluations par les pairs.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Ingénierie – Filière Génie civil : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-CE-1	Mathematik I	6	1	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BENG-CE-3	Technische Mechanik I	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-CE-2	Physics	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-CE-5	CAD	5	1	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BENG-CE-6	Baukonstruktion	5	1	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-4	Informatik I	5	1	Obligation	Non	All, Ang	Cours
BENG-CE-8	Mathematik II	6	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-9	Technische Mechanik II	5	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-12	Bauphysik	4	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-11	Baustoffkunde	6	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-13	Vermessungskunde	5	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-10	Design project based learning	3	2	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BENG-CE-14	Mathematik III	6	3	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-CE-15	Technische Mechanik III	5	3	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BENG-CE-16	Structural Analysis	5	3	Obligation	Non	All, Ang	Cours
BENG-CE-17	Wasserinfrastruktur	2	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-18	Raumplanung & Verkehrsplanung	4	3	Obligation	Non	All, Ang	Cours
BENG-CE-19	Massivbau I	3	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-20	Stahlbau I	3	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-21	Législation	3	3	Obligation	Non	Fra	Cours
BENG-CE-22	Semestre de mobilité	30	4	Obligation	n.a.	n.a.	Mobilité
BENG-CE-23	Hydromechanik	2	5	Obligation	Non	All, Ang	Cours
BENG-CE-27	Bodenmechanik	3	5	Obligation	Non	All, Ang	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-CE-24	Spécialisation A – Konstruktives Bauingenieurwesen Massivbau II Stahlbau II Tragwerkslehre & Computer Aided Engineering Advanced Structural Analysis Cours au choix de la Spécialisation B	25 (5) (5) (5) (5) (5)	5	Obligation ¹⁾	Non	All, Ang	Cours
BENG-CE-25	Spécialisation B – Infrastrukturwesen Trafic Infrastructural Design Siedlungswasserwirtschaft Wasserbau & Wasserwirtschaft Städtebau und Landesplanung Cours au choix de la Spécialisation A	25 (5) (5) (5) (5)	5	Obligation ¹⁾	Non	All, Ang	Cours
BENG-CE-26	Bachelorthesis	12	6	Obligation	Non	div.	Mémoire
BENG-CE-31	Bauwirtschaft	5	6	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-28	Building Information Modelling	5	6	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BENG-CE-29	Grundbau / Baugruben	5	6	Obligation	Non	All, Ang	Cours
BENG-CE-30	Option(s) au choix parmi les cours suivants : Einführung Ingenieurholzbau Umweltechnik Cartographie & GIS Abfallwirtschaft & Altlasten Verkehrsbau Project Management Baubetrieb II Propriété intellectuelle et veille technologique	2 (3) (2) (3) (4) (2) (2) (4) (2)	6	Obligation	Non	All, Ang	Cours

¹⁾ Spécialisations au choix : La validation d'une spécialisation sur les deux (A ou B) est obligatoire.

Bachelor en Ingénierie – Filière Génie mécanique : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-ME-1	Mathematik I	6	1	Obligation	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-ME-3	Technische Mechanik I	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-ME-2	Physics	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-ME-5	CAD	5	1	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BENG-ME-6	Elektrotechnik I	5	1	Obligation	Non	All	Cours
BENG-ME-4	Informatik I	5	1	Obligation	Non	All, Ang	Cours
BENG-ME-9	Mathematik II	6	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-ME-10	Technische Mechanik II	5	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-ME-14	Werkstoffkunde	6	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-ME-13	Thermodynamik I	5	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-ME-11	Informatik II	4	2	Obligation	Non	All, Ang	Cours
BENG-ME-12	Design project based learning	3	2	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BENG-ME-15	Mathematik III	6	3	Obligation	Non	All, Ang	Cours
BENG-ME-16	Technische Mechanik III	5	3	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BENG-ME-17	Fluid Mechanics	4	3	Obligation	Non	All, Ang	Cours
BENG-ME-18	Machine Design I (Construction I + Elements I)	5	3	Obligation	Oui	Ang	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-ME-19	Regelungstechnik I	5	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-ME-20	Fertigungstechnik I	5	3	Obligation	Non	All, Ang	Cours
BENG-ME-21	Semestre de mobilité	30	4	Obligation	Non	n.a.	Mobil.
BENG-ME-22	Thermodynamik II	5	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-ME-34	Electrical Energy Production, Transportation & Distribution	3	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-ME-35	Ölhydraulik	4	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-ME-24	Finite Elemente Methode für Dynamische Anwendungen	5	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-ME-25	Machine Design II (Construction II + Elements II)	9	5	Obligation	Oui	Ang	Cours
BENG-ME-36	Business Management für Studierende Im Ingenieurwesen	4	5	Obligation	Non	All, Fra	Cours
	<i>Option: Energy Systems I</i>	(5)	5	Option	Non	Ang	Cours
BENG-ME-28	Bachelorthesis	12	6	Obligation	Non	n.a.	Mémoire
BENG-ME-29	Machine Design III (Construction III + Elements III)	7	6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BENG-ME-30	Fertigungstechnik II	5	6	Obligation	Non	All, Ang	Cours
BENG-ME-32	Robotik	3	6	Obligation	Non	All, Ang	Cours
BENG-ME-33	<i>Option : Digital Rapid Prototyping</i>	(5)	6	Option	Non	Fra, Ang	Cours
	<i>Option : Thermal Labs</i>	(4)	6	Option	Non	All, Ang	Cours
BENG-ME-38	<i>Option : Project Management</i>	(2)	6	Option	Non	Ang	Cours
	<i>Option : Propriété intellectuelle et veille technologique</i>	(2)	6	Option	Non	Fra	Cours

Bachelor en Ingénierie – Filière Électrotechnique : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-EL-1	Mathematik I	6	1	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BENG-EL-37	Physics	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-EL-6	Elektrotechnik I	5	1	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-4	Informatik I	5	1	Obligation	Non	All, Ang	Cours
BENG-EL-16	Digitaltechnik	3	1	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-20	Measurement Technology Messtechnik	3	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-EL-38	Artificial Intelligence for Smart Technologies	3	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-EL-9	Mathematik II	6	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-10	Informatik II	4	2	Obligation	Non	All, Ang	Cours
BENG-EL-11	Elektrotechnik II	4	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-14	Leistungselektronik I	3	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-13	Telekommunikation	2	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-39	Industrial Workshop	3	2	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BENG-EL-12	Elektronik & Photonik I	5	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-15	Mikroprozessor I	4	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-17	Mathematik III	6	3	Obligation	Non	All, Ang	Cours
BENG-EL-18	Regelungstechnik I	5	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-19	Elektrotechnik III	3	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-21	Elektronik & Photonik II	3	3	Obligation	Non	All	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-EL-22	Mikroprozessor II	4	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-23	CAO – Schaltungssimulation	4	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-24	Technik der Netze I	5	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-25	Semestre de mobilité	30	4	Obligation	Non	n.a.	Mobilité
BENG-EL-26	Signale und Systeme	4	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-27	Leistungselektronik II	6	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-28	Digital Design	4	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-40	Elektrische Maschinen	4	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-41	Electrical energy production, transportation & distribution	3	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-42	Technik der Netze II	5	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-30	Business Management für Studierende im Ingenieurwesen	4	5	Obligation	Non	Var.	Cours
	Option : Estimation approaches in advanced engineering systems	(4)	5	Option	Non	Ang	Cours
	Option : Automatisierungstechnik	(5)	5	Option	Non	All	Cours
BENG-EL-31	Bachelorthesis	12	6	Obligation	Non	n.a.	Mémoire
BENG-EL-32	Real World Data Acquisition	3	6	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-EL-33	Prototyp Mikroelektronik	4	6	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-34	Leistungselektronik III & dezentrale Systeme	5	6	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-35	Regelungstechnik II	4	6	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-36	Elektrische Energieverteilung Vertiefung	2	6	Obligation	Non	All	Cours
	Option : Project Management	(2)	6	Option	Non	Ang	Cours
	Option : Propriété intellectuelle et veille technologique	(2)	6	Option	Non	Fra	Cours

Bachelor en Ingénierie – Filière Énergie & Environnement : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-EE-1	Mathematik I	6	1	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BENG-EE-3	Technische Mechanik I	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-EE-2	Physics	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-EE-5	CAD	5	1	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BENG-EE-6	Elektrotechnik	5	1	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-4	Informatik I	5	1	Obligation	Non	All, Ang	Cours
BENG-EE-8	Mathematik II	6	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-9	Technische Mechanik II	5	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-13	Bauphysik	4	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-12	Werkstoffkunde	6	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-11	Thermodynamik I	5	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-10	Design project based learning	3	2	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BENG-EE-14	Mathematik III	6	3	Obligation	Non	All, Ang	Cours
BENG-EE-15	Erneuerbare Energien	3	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-16	Gebäudetechnik I	5	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-17	Thermodynamik II	5	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-19	Fluid Mechanics	4	3	Obligation	Non	All, Ang	Cours
BENG-EE-18	Raumplanung & Verkehrsplanung	4	3	Obligation	Non	All	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-EE-20	Wasserinfrastruktur	2	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-21	Semestre de mobilité	30	4	Obligation	n.a.	n.a.	Mobil.
BENG-EE-22	Finite Elemente Methode für Thermische Anwendungen	5	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-23	Regelungstechnik I	5	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-33	Energy Systems I	5	5	Obligation	Non	All, Ang	Cours
BENG-EE-34	Business Management für Studierende im Ingenieurwesen	4	5	Obligation	Non	All, Fra	Cours
BENG-EE-25	Automatisierungstechnik	5	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-26	Spécialisation A : Gebäudeenergie und Umweltthemen	7	5	Obligation ¹⁾	Non	All, Ang	Cours
	Cours à choisir parmi les cours suivants :						
	Workshop Energiepass	(3)					
	Siedlungswasserwirtschaft	(5)					
	Législation	(3)					
	Städtebau & Landesplanung	(5)					
	Bauforum	(1)					
BENG-EE-27	Spécialisation B : Nachhaltige Energietechnologien	7	5	Obligation ¹⁾	Non	All, Ang	Cours
	Wärmeübertragung	(4)					
	Electrical energy production, Transportation & Distribution	(3)					
BENG-EE-28	Bachelorthesis	12	6	Obligation	n.a.	n.a.	Mémoire
BENG-EE-35	Energy Systems II	5	6	Obligation	Non	All, Ang	Cours
BENG-EE-30	Brennstoffe-Verbrennung-Abgasreinigung	4	6	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-31	Spécialisation A : Gebäudeenergie und Umweltthemen	9	6	Obligation ¹⁾	Non	All	Cours
	Gebäudetechnik II	(5)					
	Abfallwirtschaft & Altlasten	(4)					
BENG-EE-32	Spécialisation B : Nachhaltige Energietechnologien	9	6	Obligation ¹⁾	Non	All	Cours
	Thermal Labs	(4)				All, Ang	
	Chemische Thermodynamik und Reaktionskinetik	(5)					
	Option : Bauforum	(1)	6	Option	Non	All	Cours
	Option : Project Management	(2)	6	Option	Non	Ang	Cours

1) Spécialisations au choix : La validation d'une spécialisation sur les deux (A ou B) est obligatoire.

Bachelor en Ingénierie – Filière Ingénierie numérique : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-DE-1	Mathematik I	6	1	Obligation	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-DE-3	Technische Mechanik I	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-DE-32	Physics	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-DE-33	Digitaltechnik	3	1	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-6	Elektrotechnik I	5	1	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-4	Informatik I	5	1	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-DE-34	Artificial Intelligence for Technologies	3	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-DE-8	Mathematik II	6	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-9	Technische Mechanik II	5	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-10	Informatik II	4	2	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-DE-13	Thermodynamik I	5	2	Obligation	Non	All	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-DE-11	Mikroprozessor I	4	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-12	Elektrotechnik II	4	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-14	Telekommunikation	2	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-15	Mathematik III	6	3	Obligation	Non	All, Ang	Cours
BENG-DE-36	CAD	5	3	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BENG-DE-17	Regelungstechnik I	5	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-18	Gebäudetechnik I	5	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-20	Technik der Netze I	5	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-19	Business Management für Studierende in Ingenieurwesen	4	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-21	Semestre de mobilité	30	4	Obligation	n.a.	n.a.	Mobil.
BENG-DE-22	Software Engineering*	3	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-DE-24	Cloud based applications	4	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-DE-39	Data Science	4	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-DE-27	Digital Design	4	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-23	Automatisierungstechnik	5	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-38	Technik der Netze II	5	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-25	Machine Design I (Construction I + Elements I)	5	5	Obligation	Oui	Ang	Cours
	<i>Option : Energy Systems I</i>	5	5	Option	Non	Ang	Cours
	<i>Option : Signale und Systeme</i>	4	5	Option	Non	All	Cours
	<i>Option : Estimation approaches in advanced engineering systems</i>	4	5	Option	Non	Ang	Cours
BENG-DE-29	Bachelorthesis	12	6	Obligation	Non	n.a.	Mémoire
BENG-DE-31	Options au choix parmi les cours suivants :	17	6	Obligation	Non	All, Ang	Cours
	Interaction Design*	(4)					
	Building Information Modeling	(5)					
	Robotik	(3)					
	Energy Systems II	(5)					
	Real World Data Acquisition	(3)					
	Cartographie & GIS	(3)					
	Project Management	(2)					
	Propriété intellectuelle et veille technologique	(2)					

Bachelor en Ingénierie – Filière Génie civil et Management en Europe : Plan des modules

Les étudiants de la filière Génie civil et Management en Europe suivent uniquement leurs semestres trois et quatre au Luxembourg avec un programme sur soixante (60) crédits ECTS basé sur une série de modules de la liste indiquée ci-avant. Ce programme est réglementé par le DFHI/ISFATES.

A titre indicatif, ci-dessous le programme actuellement fixé pour les semestres trois et quatre.

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
[BENG-CE-3]	Technische Mechanik I	5	3	Obligation	Non	Ang	Cours
[BENG-CE-10]	Baukonstruktion	5	3	Obligation	Non	All	Cours
[BENG-EC-1]	Baubetrieb I	3	3	Obligation	Non	All	Cours
[BENG-CE-17]	Wasserinfrastruktur	2	3	Obligation	Non	All	Cours
[BENG-CE-18]	Raumplanung & Verkehrsplanung	4	3	Obligation	Non	All	Cours
[BENG-CE-21]	Législation	3	3	Obligation	Non	Fra	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
[BENG-EE-16]	Gebäudetechnik I	5	3	Obligation	Non	All	Cours
	Option au choix parmi les cours suivants :	3	3	Obligation	Non		
[BENG-CE-19]	Massivbau I	(3)	3			All	Cours
[BENG-CE-20]	Stahlbau I	(3)	3			All	Cours
[BENG-CE-9]	Technische Mechanik II	5	4	Obligation	Non	All, Ang	Cours
[BENG-CE-12]	Bauphysik	4	4	Obligation	Non	All	Cours
[BENG-CE-11]	Baustoffkunde	6	4	Obligation	Non	All	Cours
[BENG-CE-30]	Baubetrieb II	4	4	Obligation	Non	All	Cours
[BENG-CE-31]	Bauwirtschaft	4	4	Obligation	Non	All	Cours
[BENG-EE-31]	Gebäudetechnik II	5	4	Obligation	Non	All	Cours
[BENG-CE-30]	Einführung Ingenieurholzbau	3	4	Obligation	Non	All	Cours

* Critère pour l'obtention du diplôme conjoint de l'Université du Luxembourg

Annexe 1.912.1 Bachelor en Médecine

Informations générales

Intitulé du programme	Bachelor en Médecine
Grade délivré	Bachelor
Filière(s) / Spécialisation(s) possible(s)	N/A
Faculté responsable de la formation	Faculté des sciences, des technologies et de médecine
Niveau de qualification	Niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications
Crédits ECTS	180 ECTS
Durée régulière	6 semestres
Format du programme	Temps plein
Langue(s) d'enseignement	Français, allemand, anglais
Intitulé du programme en anglais et en allemand	Bachelor in Medicine Bachelor der Medizin
Frais d'inscription	400 € /semestre
Nombre de places disponibles	130 (première année) 40 (deuxième année) 33 (troisième année)
Stage/ Placement professionnel/Temps de terrain	2e année : 7 x 3 jours de stage 3e année : 6 semaines de stage, 3 jours de stage d'urgence
Mobilité internationale	N/A (voir 'Organisation du programme')

Le Bachelor en Médecine mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Le Bachelor en Médecine est proposé par la Faculté des sciences, des technologies, et de médecine en coopération avec des universités partenaires en France, en Belgique et en Allemagne, conformément aux accords de coopération scientifique et universitaire en vigueur. Les étudiants peuvent être admis dans les universités partenaires à l'issue de chaque année académique. L'attribution des places dans les universités partenaires s'effectue sur base du classement de fin de chaque année académique et des conditions définies par les accords bilatéraux avec les institutions étrangères.

Contenu et objectifs

La formation de Bachelor en Médecine a pour objectifs :

- L'acquisition des connaissances scientifiques de base, indispensables à la maîtrise ultérieure des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice des métiers médicaux. Cette base scientifique est large : elle englobe la biologie, certaines sciences exactes et plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales.
- L'approche fondamentale de l'homme sain et de l'homme malade, incluant tous les aspects de la sémiologie.

Acquis d'apprentissage

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Médecine sera capable de :

Connaissances

- a) Connaître la physiologie du corps humain ;
- b) Apprendre des notions de pathologie ;
- c) Comprendre les enjeux de santé publique ;

Aptitudes

- d) Utiliser le savoir acquis pour résoudre des problèmes par un raisonnement clinique ;
- e) Être capable de se documenter et de faire une synthèse ;
- f) Communiquer de façon structurée avec les différentes catégories d'interlocuteurs ;
- g) Travailler efficacement en équipe et collaborer dans un environnement multidisciplinaire ;

Attitudes

- h) S'engager dans un processus de formation ininterrompue ;
- i) Faire preuve d'un esprit critique et créatif ;
- j) Afficher un comportement professionnel et déontologique.

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, le prérequis visé à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Médecine est :

La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :

- a. Français (C1)
- b. Allemand (C1)
- c. Anglais (B2)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Médecine est de cent trente (130) pour la première année. Un maximum de quarante (40) places sont disponibles à l'Université du Luxembourg pour la deuxième année et un maximum de trente-trois (33) places sont disponibles à l'Université du Luxembourg pour la deuxième et pour la troisième année.

Le processus d'admission est placé sous la responsabilité du directeur de programme. Le directeur est assisté par un comité de sélection incluant au moins deux autres membres permanents du personnel enseignant et de recherche, qui enseignent des cours dans le programme.

Les demandes d'admission pour le Bachelor en Médecine sont évaluées sur la base des critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires, notamment en mathématiques et les matières scientifiques, évalués sur la base des relevés de notes. L'Université donne préférence aux étudiants pourvus d'un diplôme de fin d'études secondaires obtenu dans une section mathématique ou scientifique. La moyenne des notes obtenues à l'examen entre dans les critères de sélection, une mention bien ou très bien est un atout ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de la lettre de motivation.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Médecine est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor en Médecine est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Le programme inclut un stage d'initiation aux soins infirmiers, composé de deux volets :

- Une formation en hygiène hospitalière ;
- Une formation pratique préparatoire infirmière de quatre semaines, réalisé au sein d'un établissement hospitalier au Luxembourg.

Ce stage est obligatoire uniquement pour les étudiants pour entrer en 2ème année au Luxembourg ou en France. Il est organisé par l'équipe pédagogique du programme et ne donne lieu à aucun crédit ECTS.

Plan de progression :

Les étudiants ayant validé les soixante (60) crédits ECTS du programme obligatoire de la première année d'études sont classés en fonction des notes obtenues aux sessions d'examens et optent pour l'université de leur choix pour la deuxième année par ordre décroissant.

Les étudiants ayant validé au moins quarante-trois (43) crédits ECTS obligatoires de la première année peuvent participer aux sessions d'examens de rattrapage au mois de juillet. Les étudiants ayant obtenu 60 crédits ECTS à l'issue de cette deuxième session sont classés en fonction des notes obtenues et choisissent parmi les places restantes par ordre décroissant.

Les étudiants ayant validé au moins quarante-trois (43) crédits ECTS obligatoires sont autorisés à s'inscrire en 2ème année à l'Université du Luxembourg selon les places disponibles et par ordre décroissant établi sur la base des notes obtenues.

Les étudiants ayant validé entre trente (30) et quarante-deux (42) ECTS sont autorisés à se réinscrire à la première année d'études du programme et uniquement aux cours des modules de la première année.

Un stage infirmier de quatre (4) semaines est obligatoire pour entrer en 2^{ème} année au Luxembourg ou en France.

Passage en 2ème année à l'étranger

Au terme de la première année, et à l'issue du jury d'examen du 2ème semestre ou encore à l'issue de la session d'examen de rattrapage, seuls les étudiants ayant validé soixante (60) ECTS du programme obligatoire peuvent poursuivre leurs études à l'étranger en fonction des places disponibles.

Pour poursuivre leurs études en Allemagne après la première année, les étudiants doivent obtenir les 60 crédits ECTS du programme obligatoire et les 3 ECTS des modules optionnels de la première année requis pour l'Allemagne.

Passage en 2ème année à l'Université du Luxembourg

Le passage en 2ème année du Bachelor en Médecine se fait sur base d'un classement en fonction de la moyenne des points obtenus lors de la première année du Bachelor en Médecine.

Pour le passage en semestre 3 du Bachelor en Médecine à l'Université du Luxembourg, il faut avoir acquis au moins 43 ECTS du programme obligatoire et être classé en rang utile. Cependant, le jury conseillera aux étudiants qui n'ont pas validé les 60 ECTS du programme obligatoire, de redoubler la 1ère année s'ils ont plus que deux modules à valider.

Passage en 3ème année à l'Université du Luxembourg

Pour passer en 3ème année du Bachelor en Médecine l'étudiant doit avoir validé tous les modules obligatoires de la 1ère année (semestres 1 et 2).

Cours consécutifs (Règlement aux études, Art. 35 (3), 6o d) :

La validation des stages cliniques de la 2ème année (stages de sémiologie, semestres 3 et 4) est exigée pour l'accès aux stages de la 3ème année.

La validation du stage de soins d'urgence du semestre 3 est exigée pour l'accès au stage de soins d'urgence du semestre 5.

Passage au niveau master

Par décret du 4 janvier 2019, la France s'est engagée à accueillir au niveau Master jusqu'à trente-quatre (34) étudiants diplômés du programme dans les universités de Reims-Champagne Ardenne, Strasbourg, Lorraine, Sorbonne et Paris Cité.

Par décret du 4 janvier 2022, la Belgique s'est également engagée à accueillir huit (8) candidats au niveau Master, dans les universités de Bruxelles, Liège et Louvain.

Les étudiants ayant validé les cent quatre-vingts (180) crédits ECTS obligatoires du programme sont classés en fonction de la moyenne pondérée des notes finales de tous les modules du programme de bachelor en médecine et optent pour l'université partenaire de leur choix parmi les institutions énumérées ci-dessus par ordre décroissant.

Les étudiants, qui à l'issue de la session d'examen du 6e semestre, n'ont pas validé l'entièreté des 180 crédits ECTS peuvent participer aux sessions d'examens de rattrapage au mois de juillet. Les étudiants ayant obtenu 180 crédits ECTS à l'issue de cette deuxième session sont classés en fonction des notes obtenues et choisissent parmi les places restantes dans les universités partenaires par ordre décroissant. Ce choix se fait selon les modalités décrites ci-dessus.

Modes d'évaluation

Pour la première année d'études, deux sessions d'examens sont organisées à l'issue du 1er et du 2ème semestre auxquelles s'ajoute une session d'examen de rattrapage au mois de juillet.

*Plan d'études (modules)***Bachelor en Médecine : Plan des modules**

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BMED-101	Biologie et Physiologie	6	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BMED-102	Chimie	12	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BMED-103	Biophysique	7	1	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BMED-104	Anatomie 1	3	1	Obligation	Non	Fra	Cours
BMED-105	Histologie 1	3	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BMED-106	Medizinische Fachsprache	2*	1	Option	Non	All	Cours
BMED-107	Academic Induction	1	1	Option	Non	Fra, Ang	Cours
BMED-109	Biologie et Pharmacologie	7	2	Obligation	Oui	Fra	Cours
BMED-110	Biochimie	5	2	Obligation	Oui	Fra, Ang, All	Cours
BMED-111	Physique Médicale	2	2	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BMED-112	Éthique et Déontologie Médicale	3	2	Obligation	Oui	Fra, All	Cours
BMED-113	Anatomie 2	5	2	Obligation	Oui	Fra, All	Cours
BMED-114	Histologie 2	5	2	Obligation	Oui	Fra	Cours
BMED-115	Santé publique et Statistiques	2	2	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BMED-116	Champs professionnels	1*	2	Option	Non	Fra	Cours
BMED-118	Appareil digestif	7	3	Obligation	Non	Fra, All	Cours
BMED-119	Appareil cardio- respiratoire	7	3	Obligation	Non	Fra, All	Cours
BMED-120	Appareil locomoteur	5	3	Obligation	Non	Fra, All	Cours
BMED-121	Bases Cliniques et Biomédicales	8	3	Obligation	Non	Fra, All	Cours
BMED-122	Stages	3	3	Obligation	Non	Fra, All	Stage, Cours
BMED-123	Microbiologie 1 et Santé Publique	5	4	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BMED-124	Hormonologie	7	4	Obligation	Non	Fra, All	Cours
BMED-125	Reins et voies urinaires	5	4	Obligation	Non	Fra, All	Cours
BMED-126	Système sensoriel	7	4	Obligation	Non	Fra, All	Cours
BMED-127	Revêtement cutané	2	4	Obligation	Non	Fra, All	Cours
BMED-128	Initiation Clinique	4	4	Obligation	Non	Fra, All	Cours, Stage
BMED-129	Microbiologie 2	3	5	Obligation	Non	Fra, All	Cours
BMED-130	Bioclinique et Biopathologie	12	5	Obligation	Non	Fra, All	Cours
BMED-131	Compétences transversales	2	5	Obligation	Non	Fra, All	Cours
BMED-132	Médecine Générale	6	5	Obligation	Non	Fra	Cours, Stage
BMED-133	Immersion Clinique	7	5	Obligation	Non	Fra, All	Cours, Stage
BMED-134	Microbiologie 3	3	6	Obligation	Non	Fra, All	Cours
BMED-135	Pathologie cardiovasculaire	6	6	Obligation	Non	Fra, All	Cours
BMED-136	Pathologie appareil locomoteur	3	6	Obligation	Non	Fra, All	Cours
BMED-137	Pathologie neurologie-neurochirurgie	4	6	Obligation	Non	Fra, All	Cours
BMED-138	Pathologie pulmonaire et thoracique	4	6	Obligation	Non	Fra, All	Cours
BMED-139	Compétences Numériques et Médicales	5	6	Obligation	Non	Fra, Ang, All	Cours
BMED-140	Pré-externat et Techniques Cliniques	5	6	Obligation	Non	Fra	Stage

* Voir les dispositions concernant le passage en 2^e année à l'étranger (validation des 60 ECTS obligatoires et, le cas échéant, des 3 ECTS optionnels requis pour l'Allemagne).

Annexe 1.913.1 Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en anesthésie et réanimation

Informations générales

Intitulé du programme	Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en anesthésie et réanimation
Titre délivré	Bachelor
Filière(s) / Spécialisation(s) possible(s)	N/A
Faculté responsable de la formation	Faculté des Sciences, des Technologies et de Médecine
Niveau de qualification	Niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications
Crédits ECTS	180 ECTS
Durée régulière	4 semestres
Format du programme	Temps plein
Langue(s) d'enseignement	Allemand, anglais, français
Intitulé du programme en anglais et en allemand	Bachelor in Nursing Sciences – Specialisation: Anaesthesia and Critical Care Nurse Bachelor in Pflegewissenschaften – Spezialisierung: Anästhesie - und Intensivpflege
Frais d'inscription	400 € /semestre
Nombre de places disponibles	15
Stage/ Placement professionnel/Temps de terrain	Temps de terrain tout au long des études
Mobilité internationale	Semestre 4 obligatoire dans une université à l'étranger

Le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en anesthésie et réanimation mène au grade de Bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Au Luxembourg, la profession d'infirmier en anesthésie et réanimation est réglementée par l'annexe 2 relative à la profession d'infirmier en anesthésie et réanimation de la loi du 29 juin 2023 portant modification de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé. Son exercice est soumis à l'obtention préalable d'une autorisation délivrée par le ministre ayant la santé dans ses attributions. Le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en anesthésie et réanimation garantit les connaissances, aptitudes et compétences minimales nécessaires à l'exercice de cette profession.

Contenu et objectifs

La formation de Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en anesthésie et réanimation a pour objectifs de :

- A. Favoriser le développement de compétences infirmières avancées en anesthésie et réanimation ancré sur les sciences infirmières ;
- B. Favoriser une pratique infirmière avancée fondée sur des résultats probants de la recherche dans un secteur spécifique de spécialisation infirmière ;
- C. Promouvoir la collaboration interprofessionnelle lors du processus de soins spécialisés afin de favoriser la sécurité des patients.

Acquis d'apprentissage

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en anesthésie et réanimation sera capable de :

Connaissances

- a) Fonder la pratique infirmière sur des résultats probants issus de la recherche scientifique ;

Aptitudes

- b) Exercer une pratique infirmière spécialisée directe auprès des personnes-familles-populations (*bedside care*) ;
- c) Coacher et guider les personnes-familles-populations et les équipes de soins lors de situation de santé complexes ;
- d) Mobiliser une expertise spécialisée lors de consultation infirmière ;
- e) Favoriser la collaboration interprofessionnelle et avec le patient partenaire des soins ;

Attitudes

- f) Exercer un leadership infirmier ;
- g) Assurer une prise de décision éthique.

Un accent est mis au niveau de la pratique infirmière directe (*bedside care*) afin que l'infirmier spécialisé puisse exercer pleinement son rôle en tenant compte de l'étendue de son champ de pratique et de ses attributions professionnelles.

À titre d'exemple, l'infirmier spécialisé en anesthésie et réanimation sera amené à :

- Réaliser une évaluation avancée de l'état de santé physique et mentale de personnes-familles- populations ;
- Intervenir en contexte de soins complexes ;
- Assurer une gestion de crise lors de catastrophe, de situation d'urgence collective ou de situation d'exception ;
- Agir comme personne-ressource pour ses collègues et collaborateurs lors de catastrophe sanitaire ;
- Réaliser des procédures de soins avancés en contexte de soins critiques (urgences, soins intensifs, anesthésie)

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi autorisés à exercer la profession d'infirmier en vertu de l'article 2 de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé (art. 32(1*bis*) de la Loi).

En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en anesthésie et réanimation sont :

- A. Maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Français (B2)
 - b. Allemand (B1)

L'admission au programme implique l'obligation pour tous les candidats d'atteindre le niveau de compétence B2 en allemand au cours de leur cursus. L'obtention du diplôme est conditionnée à l'acquisition de ce niveau.

Le candidat au programme pouvant se prévaloir d'un emploi auprès d'un établissement hospitalier peut se voir accorder une dispense de prérequis en langue allemande.

c. Anglais (A2)

- B. Être détenteur soit d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Infirmier responsable de soins généraux luxembourgeois ou d'un autre diplôme national relatif à la profession d'infirmier, soit d'un diplôme étranger d'infirmier reconnu conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé, d'au moins cent vingt (120) crédits ECTS ou équivalent.

C. Autorisation d'exercer comme infirmier au Luxembourg.

Les candidatures pour le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en anesthésie et réanimation sont évaluées par un comité de sélection composé par le directeur de programme et un enseignant-chercheur ou un enseignant-chercheur associé enseignant dans le programme d'études selon les critères de sélection suivant :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment lié au diplôme d'infirmier responsable de soins généraux évalués sur la base des bulletins scolaires;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de la lettre de motivation ;
- d) Connaissances et compétences fondamentales en soins infirmiers généraux évalués sur la base du relevé des notes finales obtenues lors du diplôme d'infirmier responsable de soins généraux.
- e) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, d'autonomie, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV.

Les candidats sont sélectionnés individuellement et par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection, après la date limite de dépôt des candidatures.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en anesthésie et réanimation est de cent quatre-vingts (180) dont au moins soixante (60) crédits sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études. Le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en anesthésie et réanimation est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de quatre (4) semestres d'études.

Modes d'évaluation

Les modalités générales d'évaluation du programme se déroulent sous la forme :

- soit d'une évaluation continue ,
- soit d'un examen écrit et/ou oral et/ou pratique ,
- soit d'un rapport de stage ,

- soit d'un mémoire de fin d'étude.

Les modalités d'évaluations et de remédiations sont décrites dans les plans de cours mis à disposition des étudiants en début de semestre. En cas d'échec à un stage, une procédure de remédiation est mise en place. Celle-ci peut inclure la répétition du stage ou des activités cliniques supplémentaires, conformément aux modalités définies par le programme. L'étudiant concerné doit satisfaire aux exigences de remédiation pour pouvoir poursuivre le cursus.

La réussite des stages des semestres 3 et 4 est un pré-requis pour pouvoir accéder à la troisième année du cursus.

La réussite de l'ensemble des stages est un pré-requis pour pouvoir obtenir le diplôme du Bachelor en Sciences Infirmières - Spécialité Infirmier en anesthésie et réanimation.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en anesthésie et réanimation : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
Soixante (60) crédits ECTS sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études.							
BNUR-PIA-300-AR-101	3.1 : Fondements en Sciences Infirmières	8	3	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-AR-300	3.2 : Soins critiques 1	19	3	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-AR-301	3.1 : Cours de langues*	3	3	Obligation	Non	Fra, All, Ang	Cours
BNUR-AR-400	4.1 : Mobilité internationale	30	4	Obligation	n.a.	n.a.	Mobilité
BNUR-AR-500	5.1 : Anesthésie 1	30	5	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-AR-600	6.1 : Anesthésie 2	20	6	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-MFE-700	6.2 : Mémoire	10	6	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Mémoire

*Cours de langues obligatoires en allemand pour tout étudiant n'ayant pas un niveau B2 en allemand à l'admission.

Nota bene :

- Passerelles : Une passerelle existe pour les détenteurs d'un BTS Anesthésie-Réanimation qui leur permet d'effectuer uniquement les cours théoriques. Les dispenses concernent la mobilité internationale et tous les stages (enseignement clinique). Un minimum de 60 ECTS de cours à suivre est requis.

Annexe 1.913.2 Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Assistant technique médical de chirurgie

Informations générales

Intitulé du programme	Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Assistant technique médical de chirurgie
Titre délivré	Bachelor
Filière(s) / Spécialisation(s) possible(s)	N/A
Faculté responsable de la formation	Faculté des Sciences, des Technologies et de Médecine
Niveau de qualification	Niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications
Crédits ECTS	180 ECTS
Durée régulière	4 semestres
Format du programme	Temps plein
Langue(s) d'enseignement	Allemand, anglais, français
Intitulé du programme en anglais et en allemand	Bachelor in Nursing Sciences – Specialisation: Medical Technical Assistant in Surgery Bachelor in Pflegewissenschaft – Spezialisierung: Medizinisch - technischer Assistent in Chirurgie
Frais d'inscription	400 € /semestre
Nombre de places disponibles	15
Stage/ Placement professionnel/Temps de terrain	Temps de terrain tout au long des études
Mobilité internationale	Le semestre précédant le dernier semestre doit être effectué dans une université à l'étranger.

Le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Assistant technique médical de chirurgie mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Au Luxembourg, la profession d'assistant technique médical de chirurgie est réglementée par l'annexe 8 relative à la profession d'assistant technique médical de la loi du 29 juin 2023 portant modification de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé. Son exercice est soumis à l'obtention préalable d'une autorisation délivrée par le ministre ayant la santé dans ses attributions. Le Bachelor en sciences infirmières – Spécialité : Assistant technique médical garantit les connaissances, aptitudes et compétences minimales nécessaires à l'exercice de cette profession.

Contenu et objectifs

La formation de Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Assistant technique médical de chirurgie a pour objectifs de :

1. Favoriser le développement de compétences infirmières avancées ancré sur les sciences infirmières ;
2. Favoriser une pratique infirmière avancée fondée sur des résultats probants de la recherche dans un secteur spécifique de spécialisation infirmière ;
3. Promouvoir la collaboration interprofessionnelle lors du processus de soins spécialisés afin de favoriser la sécurité des patients.

Acquis d'apprentissage

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Assistant technique médical de chirurgie sera capable de :

Connaissances

- a) Fonder la pratique infirmière sur des résultats probants issus de la recherche scientifique ;

Aptitudes

- b) Exercer une pratique infirmière spécialisée directe auprès des personnes-familles- populations (*bedside care*) ;
- c) Coacher et guider les personnes-familles-populations et les équipes de soins lors de situation de santé complexes ;
- d) Mobiliser une expertise spécialisée lors de consultation infirmière ;
- e) Favoriser la collaboration interprofessionnelle et avec le patient partenaire des soins ;

Attitudes

- f) Exercer un leadership infirmier ;
- g) Assurer une prise de décision éthique.

Un accent est mis au niveau de la pratique infirmière directe (*bedside care*) afin que l'infirmier spécialisé puisse exercer pleinement son rôle en tenant compte de l'étendue de son champ de pratique et de ses attributions professionnelles.

À titre d'exemple, l'infirmier spécialisé en assistant technique médical de chirurgie sera amené à :

- Réaliser une évaluation avancée de l'état de santé physique et mentale de personnes-familles-populations ;
- Intervenir en contexte de soins complexes ;
- Assurer une gestion des risques infectieux et périopératoires ;
- Assurer la continuité des soins avec autonomie et professionnalisme ;
- Réaliser des procédures de soins avancés en contexte de soins périopératoires ;
- Préparer, entretenir et surveiller les instruments chirurgicaux, le linge et les pansements nécessaires lors d'interventions chirurgicales ;
- Assurer une collaboration interprofessionnelle optimale pour garantir la sécurité du patient en salle d'opération.

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi autorisés à exercer la profession d'infirmier en vertu de l'article 2 de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé (art. 32(1bis) de la Loi).

En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Assistant technique médical de chirurgie sont :

- A. Maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Français (B2)
 - b. Allemand (B1)

L'admission au programme implique l'obligation pour tous les candidats d'atteindre le niveau de compétence B2 en allemand au cours de leur cursus. L'obtention du diplôme est conditionnée à l'acquisition de ce niveau.

Le candidat au programme pouvant se prévaloir d'un emploi auprès d'un établissement hospitalier peut se voir accorder une dispense de prérequis en langue allemande.

c. Anglais (A2)

- B. Être détenteur soit d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Infirmier responsable de soins généraux luxembourgeois ou d'un autre diplôme national relatif à la profession d'infirmier, soit d'un diplôme étranger d'infirmier reconnu conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé, d'au moins cent vingt (120) crédits ECTS ou équivalent.

C. Autorisation d'exercer comme infirmier au Luxembourg.

Les candidatures pour le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Assistant technique médical de chirurgie sont évaluées par un comité de sélection composé par le directeur de programme et un enseignant-chercheur ou un enseignant-chercheur associé enseignant dans le programme d'études selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment lié au diplôme d'infirmier responsable de soins généraux évalués sur la base des bulletins scolaires ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de la lettre de motivation ;
- d) Connaissances et compétences fondamentales en soins infirmiers généraux évalués sur la base du relevé des notes finales obtenues lors du diplôme d'infirmier responsable de soins généraux
- e) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, d'autonomie, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV.

Les candidats sont sélectionnés individuellement et par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection, après la date limite de dépôt des candidatures.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité: Assistant technique médical de chirurgie est de cent quatre-vingts (180) dont au moins soixante (60) crédits sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études. Le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Assistant technique médical de chirurgie est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de quatre (4) semestres d'études.

Modes d'évaluation

Les modalités générales d'évaluation du programme se déroulent sous la forme :

- soit d'une évaluation continue ,
- soit d'un examen écrit et/ou oral et/ou pratique, planifié lors de la session d'examen prévue à cet

effet ,

- soit d'un rapport de stage le cas échéant ,
- soit d'un mémoire de fin d'étude.

Les modalités d'évaluations et de remédiations sont décrites dans les plans de cours mis à disposition des étudiants en début de semestre. En cas d'échec à un stage, une procédure de remédiation est mise en place. Celle-ci peut inclure la répétition du stage ou des activités cliniques supplémentaires, conformément aux modalités définies par le programme. L'étudiant concerné doit satisfaire aux exigences de remédiation pour pouvoir poursuivre le cursus.

La réussite de l'ensemble des stages est un prérequis pour pouvoir obtenir le diplôme du Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Assistant technique médical de chirurgie.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Assistant technique médical de chirurgie : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
Soixante (60) crédits ECTS sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études.							
BNUR-PIA-300	3.1 : Fondements en Sciences Infirmières	8	3	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-CHIR-300	3.2 : Soins périopératoires 1	19	3	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-CHIR-301	3.3 : Cours de langues*	3	3	Obligation	Non	Fra, All, Ang	Cours
BNUR-CHIR-400	4.1 : Soins périopératoires 2	30	4	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-CHIR-500	5.1 : Mobilité internationale	10	5	Obligation	n.a.	n.a.	Mobilité
BNUR – CHIR 600	5.2 : Soins péri- opératoires 3	20	5	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-CHIR-700	6.1 : Soins périopératoires 3	20	6	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-MFE-800	6.2 : Mémoire	10	6	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Mémoire

*Cours de langues obligatoires en allemand pour tout étudiant n'ayant pas un niveau B2 en allemand à l'admission.

Nota bene :

- Passerelles : Une passerelle existe pour les détenteurs d'un BTS ATM Chirurgie qui leur permet d'effectuer uniquement les cours théoriques. Les dispenses concernent la mobilité internationale et tous les stages (enseignement clinique). Un minimum de 60 ECTS de cours à suivre est requis.

Annexe 1.913.3 Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en pédiatrie

Informations générales

Intitulé du programme	Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en pédiatrie
Titre délivré	Bachelor
Filière(s) / Spécialisation(s) possible(s)	N/A
Faculté responsable de la formation	Faculté des Sciences, des Technologies et de Médecine
Niveau de qualification	Niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications
Crédits ECTS	180 ECTS
Durée régulière	4 semestres
Format du programme	Temps plein
Langue(s) d'enseignement	Allemand, anglais, français
Intitulé du programme en anglais et en allemand	Bachelor in Nursing Sciences – Specialisation: Paediatric Nurse Bachelor in Pflegewissenschaften – Spezialisierung: Pädiatrische Pflege
Frais d'inscription	400 € /semestre
Nombre de places disponibles	15
Stage/ Placement professionnel/Temps de terrain	Temps de terrain tout au long des études
Mobilité internationale	Le semestre précédant le dernier semestre doit être effectué dans une université à l'étranger.

Le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en pédiatrie mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Au Luxembourg, la profession d'infirmier en pédiatrie est réglementée par l'annexe 3 relative à la profession d'infirmier en pédiatrie de la loi du 29 juin 2023 portant modification de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé. Son exercice est soumis à l'obtention préalable d'une autorisation délivrée par le ministre ayant la santé dans ses attributions. Le Bachelor en sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en pédiatrie garantit les connaissances, aptitudes et compétences minimales nécessaires à l'exercice de cette profession.

Contenu et objectifs

La formation de Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en pédiatrie a pour objectifs :

1. L'acquisition de compétences indispensables en sciences infirmières pédiatriques fondées sur les données probantes, basées sur les référentiels de formation à l'international et les besoins identifiés dans le domaine des soins pédiatriques au Grand-Duché du Luxembourg ;
2. L'acquisition des compétences théoriques et cliniques nécessaires à la prise en soin holistique du prématuré, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, dans une approche centrée sur toute la famille et de son environnement, dans les domaines préventifs, curatifs, palliatifs et de réadaptation ;

3. L'acquisition de compétences transversales permettant à l'infirmier pédiatrique de se positionner et d'agir en tant que professionnel et leader résilient, capable de collaboration interprofessionnelle, dans un système de santé fragilisé, complexe et mouvant.

Acquis d'apprentissage

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en pédiatrie sera capable de :

Connaissances

- a) Fonder la pratique infirmière sur des résultats probants issus de la recherche scientifique ;

Aptitudes

- b) Exercer une pratique infirmière spécialisée directe auprès des personnes-familles-populations (*bedside care*) ;
- c) Coacher et guider les personnes-familles-populations et les équipes de soins lors de situation de santé complexes ;
- d) Mobiliser une expertise spécialisée lors de consultation infirmière ;
- e) Favoriser la collaboration interprofessionnelle et avec le patient partenaire des soins ;

Attitudes

- f) Exercer un leadership infirmier ;
- g) Assurer une prise de décision éthique.

Un accent est mis au niveau de la pratique infirmière directe (*bedside care*) afin que l'infirmier spécialisé puisse exercer pleinement son rôle en tenant compte de l'étendue de son champ de pratique et de ses attributions professionnelles.

À titre d'exemple, l'infirmier spécialisé en pédiatrie sera amené à :

- Evaluer l'état de santé et le développement physique, psychologique, social des bébés, des enfants et des adolescents ;
- Exercer une pratique clinique spécifique au domaine des sciences infirmières pédiatriques, en milieu hospitalier et communautaire, adaptés au développement des nouveau-nés, enfants et adolescents selon leur parcours de santé et/ou de maladie ;
- Démontrer des compétences en conseil /coaching de promotion de la santé auprès des enfants et de leurs familles en soutenant les familles dans le processus de parentalité ;
- Identifier les problèmes cliniques, participer, et/ou coordonner des projets de recherche en sciences infirmières pédiatriques, dans un objectif global d'amélioration de la qualité des soins, en s'appuyant sur des données scientifiques et en actualisant régulièrement ses connaissances professionnelles ;
- Communiquer et développer les relations interpersonnelles au bénéfice des enfants, de leur famille et en démontrant des compétences en collaboration interprofessionnelle ;
- Promouvoir l'analyse critique et la réflexion éthique afin d'être acteur de changement dans des situations cliniques et/ou des environnement de travail complexes et incertains ;
- Accompagner l'enfant et de sa famille, en les reconnaissant comme partenaires des soins et en faisant entendre leur voix ;
- Construire son identité professionnelle d'infirmier spécialisé pédiatrique et exercer son leadership en accompagnant le changement des pratiques professionnelles.

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi autorisés à exercer la profession d'infirmier en vertu de l'article 2 de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé (art. 32(1bis) de la Loi).

En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en pédiatrie sont :

- A. Maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Français (B2)
 - b. Allemand (B1)

L'admission au programme implique l'obligation pour tous les candidats d'atteindre le niveau de compétence B2 en allemand au cours de leur cursus. L'obtention du diplôme est conditionnée à l'acquisition de ce niveau.

Le candidat au programme pouvant se prévaloir d'un emploi auprès d'un établissement hospitalier peut se voir accorder une dispense de prérequis en langue allemande.
 - c. Anglais (A2)
- B. Être détenteur soit d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Infirmier responsable de soins généraux luxembourgeois ou d'un autre diplôme national relatif à la profession d'infirmier, soit d'un diplôme étranger d'infirmier reconnu conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé, d'au moins cent vingt (120) crédits ECTS ou équivalent.
- C. Autorisation d'exercer comme infirmier au Luxembourg.

Les candidatures pour le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en pédiatrie sont évaluées par un comité de sélection composé par le directeur de programme et un enseignant-chercheur ou un enseignant-chercheur associé enseignant dans le programme d'études selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment lié au diplôme d'infirmier responsable de soins généraux évalués sur la base des bulletins scolaires ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de la lettre de motivation ;
- d) Connaissances et compétences fondamentales en soins infirmiers généraux évalués sur la base du relevé des notes finales obtenues lors du diplôme d'infirmier responsable de soins généraux
- e) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, d'autonomie, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV.

Les candidats sont sélectionnés individuellement et par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection, après la date limite de dépôt des candidatures.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité: Infirmier en pédiatrie est de cent quatre-vingts (180) dont au moins soixante (60) crédits sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études. Le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en pédiatrie est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de quatre (4) semestres d'études.

Modes d'évaluation

Les modalités générales d'évaluation du programme se déroulent sous la forme :

- soit d'une évaluation continue ,
- soit d'un examen écrit et/ou oral et/ou pratique ,
- soit d'un rapport de stage le cas échéant ,
- soit d'un mémoire de fin d'étude.

Les modalités d'évaluations et de remédiation sont décrites dans les plans de cours mis à disposition des étudiants en début de semestre. En cas d'échec à un stage, une procédure de remédiation est mise en place. Celle-ci peut inclure la répétition du stage ou des activités cliniques supplémentaires, conformément aux modalités définies par le programme. L'étudiant concerné doit satisfaire aux exigences de remédiation pour pouvoir poursuivre le cursus.

La réussite de l'ensemble des stages est un pré-requis pour pouvoir obtenir le diplôme du Bachelor en Sciences Infirmières - Spécialité Infirmier en pédiatrie.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en pédiatrie : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
<i>Soixante (60) crédits ECTS sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études.</i>							
BNUR-PIA-300	3.1 : Tronc commun (fondements sciences infirmières)	8	3	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-SP-300	3.2 : Soins pédiatriques I	19	3	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-SP-301	3.3 : Cours de langues*	3	3	Obligation	Non	Fra, All, Ang	Cours
BNUR-SP-400	4.1 : Soins pédiatriques II	30	4	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-SP-500	5.1 : Mobilité internationale	30	5	Obligation	n.a.	n.a.	Mobilité
BNUR-SP-600	6.1 : Soins pédiatriques III	20	6	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-MFE-600	6.2 : Mémoire	10	6	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Mémoire

*Cours de langues obligatoires en allemand pour tout étudiant n'ayant pas un niveau B2 en allemand à l'admission.

Nota bene :

- Passerelles : Une passerelle existe pour les détenteurs d'un BTS Pédiatrie qui leur permet d'effectuer uniquement les cours théoriques. Les dispenses concernent la mobilité internationale et tous les stages (enseignement clinique). Un minimum de 60 ECTS de cours à suivre est requis.

Annexe 1.913.4 Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier psychiatrique

Informations générales

Intitulé du programme	Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier psychiatrique
Grade délivré	Bachelor
Filière(s) / Spécialisation(s) possible(s)	N/A
Faculté responsable de la formation	Faculté des Sciences, des Technologies et de Médecine
Niveau de qualification	Niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications
Crédits ECTS	180 ECTS
Durée régulière	4 semestres
Format du programme	Temps plein
Langue(s) d'enseignement	Allemand, anglais, français
Intitulé du programme en anglais et en allemand	Bachelor in Nursing Sciences – Specialisation: Psychiatric Nurse Bachelor in Pflegewissenschaften – Spezialisierung: Krankenpfleger in Psychiatrie
Frais d'inscription	400 € /semestre
Nombre de places disponibles	15
Stage/ Placement professionnel/Temps de terrain	Temps de terrain tout au long des études
Mobilité internationale	Le semestre précédant le dernier semestre doit être effectué dans une université à l'étranger.

Le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier psychiatrique mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Au Luxembourg, la profession d'infirmier psychiatrique est réglementée par l'annexe 4 relative à la profession d'infirmier psychiatrique de la loi du 29 juin 2023 portant modification de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé. Son exercice est soumis à l'obtention préalable d'une autorisation délivrée par le ministre ayant la santé dans ses attributions. Le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier psychiatrique garantit les connaissances, aptitudes et compétences minimales nécessaires à l'exercice de cette profession.

Contenu et objectifs

La formation de Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier psychiatrique a pour objectifs :

- Favoriser le développement de compétences infirmières avancées en santé mentale, ancrée sur les sciences infirmières ;
- Favoriser une pratique infirmière avancée fondée sur des résultats probants de la recherche dans le secteur spécifique de la santé mentale ;
- Promouvoir la collaboration interprofessionnelle lors du processus de soins spécialisé afin de favoriser la sécurité des patients.

Acquis d'apprentissage

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier psychiatrique sera capable de :

Connaissances

- a) Fonder la pratique infirmière sur des résultats probants issus de la recherche scientifique ;

Aptitudes

- b) Exercer une pratique infirmière spécialisée directe auprès des personnes-familles-populations (*bedside care*) ;
- c) Coacher et guider les personnes-familles-populations et les équipes de soins lors de situation de santé complexes ;
- d) Mobiliser une expertise spécialisée lors de consultation infirmière ;
- e) Favoriser la collaboration interprofessionnelle et avec le patient partenaire des soins ;

Attitudes

- f) Exercer un leadership infirmier ;
- g) Assurer une prise de décision éthique.

Un accent est mis au niveau de la pratique infirmière directe (*bedside care*) afin que l'infirmier spécialisé puisse exercer pleinement son rôle en tenant compte de l'étendue de son champ de pratique et de ses attributions professionnelles.

À titre d'exemple, l'infirmier spécialisé en psychiatrie sera amené à :

- S'impliquer dans la formation et dans la construction de son identité professionnelle en actualisant ses connaissances et ses pratiques professionnelles et en s'intégrant dans une démarche qualité au travers de la promotion des normes, procédures et des codes de bonnes pratiques fondées sur les données probantes ;
- Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires dans l'exercice de sa profession et promouvoir l'analyse critique et la réflexion éthique afin d'être acteur de changement dans des situations cliniques et/ou des environnements de travail complexes et incertains ;
- Exercer une pratique clinique spécifique au domaine des sciences infirmières en santé mentale, en milieu hospitalier et communautaire, en réalisant des interventions de soins infirmiers à caractère autonome, prescrit et/ou confié vis-à-vis d'une personne, de son entourage et/ou d'un groupe en démontrant une expertise et des compétences en conseil /coaching auprès des personnes accompagnées ;
- Communiquer et développer les relations interpersonnelles entre la personne accompagnée et les membres de l'équipe de soins ;
- Observer, détecter et évaluer des ressources et difficultés de la personne par rapport à ses besoins fondamentaux et dans une approche holistique ;
- Accompagner la personne dans ses démarches ayant pour but de clarifier ses ressources et difficultés par rapport à ses besoins fondamentaux ainsi que de développer des stratégies pour atteindre un état de santé satisfaisant ;
- Effectuer des entretiens individuels à visée diagnostique et thérapeutique ;
- Assurer une communication professionnelle vis-à-vis des différents intervenants de l'équipe et s'impliquer dans une collaboration interprofessionnelle pour s'intégrer au travail du réseau psychiatrique et de santé mentale ;

- Concevoir, développer et mettre en œuvre des projets de soins infirmiers à visée socio-thérapeutique individuelle ou de groupe dans un rôle d'infirmier référent en fonction des différents modèles thérapeutiques et adapté aux besoins de la personne en concertation étroite avec celle-ci, en la reconnaissant comme partenaires des soins et en faisant entendre leur voix ;
- Identifier les problèmes cliniques, participer, et/ou coordonner des projets de recherche en sciences infirmières dans le domaine de la psychiatrie et de la santé mentale, dans un objectif global d'amélioration de la qualité des soins.

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi autorisés à exercer la profession d'infirmier en vertu de l'article 2 de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé (art. 32(1bis) de la Loi).

En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier psychiatrique sont :

- A. Maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :

- a. Français (B2)
- b. Allemand (B1)

L'admission au programme implique l'obligation pour tous les candidats d'atteindre le niveau de compétence B2 en allemand au cours de leur cursus. L'obtention du diplôme est conditionnée à l'acquisition de ce niveau.

Le candidat au programme pouvant se prévaloir d'un emploi auprès d'un établissement hospitalier peut se voir accorder une dispense de prérequis en langue allemande.

- c. Anglais (A2)

- B. Être détenteur soit d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Infirmier responsable de soins généraux luxembourgeois ou d'un autre diplôme national relatif à la profession d'infirmier, soit d'un diplôme étranger d'infirmier reconnu conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé, d'au moins cent vingt (120) crédits ECTS ou équivalent.

- C. Autorisation d'exercer comme infirmier au Luxembourg.

Les candidatures pour le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier psychiatrique sont évaluées par un comité de sélection composé par le directeur de programme et un enseignant-chercheur ou un enseignant-chercheur associé enseignant dans le programme d'études selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment lié au diplôme d'infirmier responsable de soins généraux évalués sur la base des bulletins scolaires ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de la lettre de motivation ;

- d) Connaissances et compétences fondamentales en soins infirmiers généraux évalués sur la base du relevé des notes finales obtenues lors du diplôme d'infirmier responsable de soins généraux
- e) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, d'autonomie, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV.

Les candidats sont sélectionnés individuellement et par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection, après la date limite de dépôt des candidatures.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité: Infirmier psychiatrique est de cent quatre-vingts (180) dont au moins soixante (60) crédits sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études. Le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier psychiatrique est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de quatre (4) semestres d'études.

Modes d'évaluation

Les modalités générales d'évaluation du programme se déroulent sous la forme :

- soit d'une évaluation continue ,
- soit d'un examen écrit et/ou oral et/ou pratique ,
- soit d'un mémoire de fin d'étude.

Les modalités d'évaluations et de remédiation sont décrites dans les plans de cours mis à disposition des étudiants en début de semestre. En cas d'échec à un stage, une procédure de remédiation est mise en place. Celle-ci peut inclure la répétition du stage ou des activités cliniques supplémentaires, conformément aux modalités définies par le programme. L'étudiant concerné doit satisfaire aux exigences de remédiation pour pouvoir poursuivre le cursus.

La réussite de l'ensemble des stages est un pré-requis pour pouvoir obtenir le diplôme du Bachelor en Sciences Infirmières - Spécialité Infirmier psychiatrique.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier psychiatrique : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
Soixante (60) crédits ECTS sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études.							
BNUR-PIA-300	3.1 : Tronc commun (fondements sciences infirmières)	8	3	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-PSM-300	3.2 : Soins en psychiatrie et santé mentale I	19	3	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-PSM-301	3.3 : Course de langues*	3	3	Obligation	Non	Fra, All, Ang	Cours

Annexe 1.913.4 Bachelor en Sciences Infirmières – Spécialité : Infirmier psychiatrique

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BNUR-PSM-400	4.1 : Soins en psychiatrie et santé mentale II	30	4	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-PSM-500	Mobilité internationale	30	5	Obligation	n.a.	n.a.	Mobilité
BNUR-PSM-600	6.1 : Soins en psychiatrie et santé mentale III	20	6	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-MFE-600	6.2 : Mémoire	10	6	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Mémoire

*Cours de langues obligatoires en allemand pour tout étudiant n'ayant pas un niveau B2 en allemand à l'admission.

Nota bene :

- Passerelles : Une passerelle existe pour les détenteurs d'un BTS Psychiatrie qui leur permet d'effectuer uniquement les cours théoriques. Les dispenses concernent la mobilité internationale et tous les stages (enseignement clinique). Un minimum de 60 ECTS de cours à suivre est requis.

Annexe 1.913.5 Bachelor en Sciences infirmières – Infirmier responsable de soins généraux

Informations générales

Intitulé du programme	Bachelor en Sciences infirmières – Infirmier responsable de soins généraux
Grade délivré	Bachelor
Filière(s) / Spécialisation(s) possible(s)	N/A
Faculté responsable de la formation	Faculté des Sciences, des Technologies et de Médecine
Niveau de qualification	Niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications
Crédits ECTS	180 ECTS
Durée régulière	6 semestres
Format du programme	Temps plein
Langue(s) d'enseignement	Français, allemand, anglais
Intitulé du programme en anglais et en allemand	Bachelor in Nursing Sciences – Nurse Responsible for General Care Bachelor in Pflegewissenschaften – Allgemeine Krankenpflege
Frais d'inscription	400 € /semestre
Nombre de places disponibles	50
Stage/ Placement professionnel/Temps de terrain	Stages (expérience de pratiques cliniques) tout au long des études
Mobilité internationale	Semestre 5 obligatoire dans une université à l'étranger

Le Bachelor en Sciences infirmières – Infirmier responsable de soins généraux mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Au Luxembourg, la profession d'infirmier responsable de soins généraux est réglementée par la loi du 29 juin 2023 portant modification de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé. Son exercice est soumis à l'obtention préalable d'une autorisation délivrée par le ministre ayant la santé dans ses attributions. Le programme de Bachelor en Sciences infirmières - Infirmier responsable de soins généraux garantit la maîtrise des connaissances, aptitudes et compétences minimales nécessaires à l'exercice de cette profession. Les détenteurs d'un diplôme de Bachelor en Sciences infirmières - Infirmier responsable de soins généraux émis par l'Université du Luxembourg peuvent demander une autorisation d'exercer la profession d'infirmier au Grand-Duché de Luxembourg.

Contenu et objectifs

Ce programme a pour objectifs généraux de :

- Favoriser le développement de compétences infirmières initiales ancré sur les sciences infirmières ;
- Favoriser une pratique infirmière fondée sur des résultats probants de la recherche dans les champs d'activités professionnelles de l'infirmier responsable de soins généraux (la pratique clinique, la gestion, la formation, la recherche et la politique) ;
- Promouvoir la collaboration interprofessionnelle lors de la démarche de soins afin de favoriser la sécurité des patients.

Acquis d'apprentissage

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences infirmières – Infirmier responsable de soins généraux sera capable de déployer des compétences initiales en pratique infirmière, conformément aux exigences de la Directive 2005/36/CE telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'aux compétences professionnelles définies dans l'annexe 1 de la loi modifiée du 26 mars 1992 relative à l'exercice et à la revalorisation de certaines professions de santé. Les compétences identifiées sont principalement issues d'une adaptation du référentiel de la European Federation of Nurses Associations (EFN, 2015), du référentiel de compétences de l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur en Belgique (ARES, 2023), du Référentiel de compétences Infirmiers du Québec au Canada (Boyer et al., 2023) et des lignes directrices de l'OMS (2022).

Connaissances

- a) Poser un jugement clinique infirmier en partenariat avec la personne soignée sur base d'un cadre de référence ;
- b) Prendre en compte les dimensions écologiques, éthiques, légales et réglementaires ;

Aptitudes

- c) Mettre en œuvre le projet de soins ;
- d) Assurer une communication professionnelle ;
- e) Gérer ou participer à la gestion des ressources humaines ;
- f) Gérer ou participer à la gestion des ressources matérielles et administratives ;
- g) Agir avec les personnes, familles, communautés en vue de promouvoir la santé ;

Attitudes

- h) Construire son identité professionnelle ;
- i) Exercer un leadership disciplinaire ;
- j) Se développer professionnellement.

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, le prérequis visé à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Sciences infirmières – Infirmier responsable de soins généraux est :

Maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :

- a. Français (B2)
- b. Allemand (B1)

L'admission au programme implique l'obligation pour tous les candidats d'atteindre le niveau de compétence B2 en allemand au cours de leur cursus. L'obtention du diplôme est conditionnée à l'acquisition de ce niveau.

Les candidatures au Bachelor en Sciences infirmières – Infirmier responsable de soins généraux sont évaluées par un comité de sélection composé du directeur de programme et d'un enseignant-chercheur ou un enseignant-chercheur associé enseignant dans le programme d'études selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment en

sciences infirmières, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études secondaires ;

- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de la lettre de motivation ;
- d) Connaissances et compétences dans le secteur de la santé évaluées sur la base du CV/des relevés de notes obtenues/des cours complétés ;
- e) Expérience professionnelle en soins infirmiers, le cas échéant, évaluée sur la base du CV ;
- f) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV ;
- g) Références.

Les candidats sont sélectionnés sur la base de l'excellence de leur dossier après la date limite de dépôt des dossiers de candidature. En cas de doute, une entrevue de sélection pourrait être organisée pour certains candidats dont le dossier pose question.

Conformément à la législation en vigueur, les titulaires du Brevet de Technicien Supérieur – Infirmier Responsable de Soins Généraux (BTS-IRSG) disposent d'une passerelle leur permettant de poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur et d'accéder au Bachelor en Sciences Infirmières – Infirmier responsable de soins généraux. Cette transition s'inscrit dans la continuité de leur formation initiale. Les candidates et candidats peuvent, le cas échéant, se prévaloir d'une procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE) afin d'obtenir certaines dispenses, conformément aux dispositions légales applicables.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Sciences infirmières – Infirmier responsable de soins généraux est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor en Sciences infirmières – Infirmier responsable de soins généraux est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Les cours organisés par l'Université du Luxembourg comportent des éléments théoriques et pratiques, et des éléments d'enseignement clinique réalisés sous forme de stage dans des structures de soins de santé au Luxembourg, y compris les établissements hospitaliers et les centres intégrés pour personnes âgées (CIPA).

Modes d'évaluation

Les modalités générales d'évaluation du programme sont celles prévues dans le règlement général des études (évaluation continue, de fin de cours ou combinée), selon une approche par compétences (voir supra).

Les modalités d'évaluations et de rattrapage sont décrites pour chaque cours dans les plans de cours mis à disposition des étudiants en début de semestre. En cas d'échec à un stage, une procédure de remédiation est mise en place. Celle-ci inclut la répétition du stage et, le cas échéant, des activités cliniques supplémentaires, conformément aux modalités définies par le programme. L'étudiant concerné doit satisfaire aux exigences de remédiation pour pouvoir poursuivre le cursus.

La réussite du module "BSI-IRSG-102 - Module 1.2 : Soins généraux 1 - Soins de santé primaires" et du module "BSI-IRSG-103 - Module 2 : Soins généraux 2 - Soins en Médecine-Chirurgie" sont obligatoires pour

accéder au module “BSI-IRSG-104 - Module 3.2 : Soins généraux 3 - Soins aux personnes âgées” et/ou au module “BSI-IRSG-106 - Module 4 : Soins généraux 4 - Soins en santé mentale et psychiatrie”.

La réussite du module “BSI-IRSG-104 - Module 3.2 : Soins généraux 3 - Soins aux personnes âgées” est obligatoire pour accéder au module “BSI-IRSG-107 - Module 5 : Mobilité internationale” et au module “BSI-IRSG-108 - Module 6.1 : Soins généraux 6 - Soins aux enfants et à leurs proches”.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Sciences infirmières – Infirmier responsable de soins généraux : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BSI-IRSG-101	Module 1.1 : Tronc initial scientifique	15	1	Obligation	Oui	Fra, Ang, All	Cours
BSI-IRSG-102	Module 1.2 : Soins généraux 1 - Soins de santé primaires	15	1	Obligation	Non	Fra, Ang, All	Cours
BSI-IRSG-103	Module 2 : Soins généraux 2 – Soins en Médecine-Chirurgie	30	2	Obligation	Oui	Fra, Ang, All	Cours
BSI-IRSG-104	Module 3.1 : Soins généraux 3 - Soins aux personnes âgées	27	3	Obligation	Non	Fra, Ang, All	Cours
BSI-IRSG-105	Module 3.2 : Cours de langues*	3	3	Obligation	Non	All, Fra, Ang	Cours
BSI-IRSG-106	Module 4 : Soins généraux 4 - Soins en santé mentale et psychiatrie	30	4	Obligation	Non	Fra, Ang, All	Cours
BSI-IRSG-107	Module 5 : Mobilité internationale	30	5	Obligation	Oui	Fra, Ang, All	Mobilité
BSI-IRSG-108	Module 6.1 : Soins généraux 6 - Soins aux enfants et à leurs proches	25	6	Obligation	Non	Fra, Ang, All	Cours
BSI-IRSG-109	Module 6.2: Mémoire	5	6	Obligation	Oui	Fra, Ang, All	Mémoire

*Cours de langues obligatoires en allemand pour tout étudiant n'ayant pas un niveau B2 en allemand à l'admission.

Annexe 1.913.6 Bachelor en Sciences Maïeutiques - Sage-femme

Informations générales

Intitulé du programme	Bachelor en Sciences Maïeutiques-Sage-femme
Titre délivré	Bachelor
Filière(s) / Spécialisation(s) possible(s)	N/A
Faculté responsable de la formation	Faculté des Sciences, des Technologies et de Médecine
Niveau de qualification	Niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications
Crédits ECTS	240 ECTS
Durée régulière	8 semestres
Format du programme	Temps plein
Langue(s) d'enseignement	Allemand, anglais, français
Intitulé du programme en anglais et en allemand	Bachelor in Midwifery Sciences Bachelor in Hebammenwissenschaft
Frais d'inscription	400 € /semestre
Nombre de places disponibles	15
Stage/ Placement professionnel/Temps de terrain	Temps de terrain tout au long des études
Mobilité internationale	Semestre 6 obligatoire dans une université à l'étranger

Le Bachelor en Sciences Maïeutiques-Sage-femme mène au grade de Bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications, défini à l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Au Luxembourg, la profession de sage-femme est réglementée par l'annexe 6 relative à la profession de sage-femme de la loi du 29 juin 2023 portant modification de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé. Son exercice est soumis à l'obtention préalable d'une autorisation délivrée par le ministre ayant la santé dans ses attributions.

Contenu et objectifs

Le Bachelor en Sciences Maïeutiques – Sage-femme permet aux diplômés d'exercer la profession de sage-femme de manière autonome et responsable, dans le respect de la législation luxembourgeoise. Cette formation, alignée sur les exigences de la Directive 2005/36/CE telle qu'elle a été modifiée et intégrant les attributions professionnelles spécifiques prévues par l'annexe 6 de la loi modifiée du 26 mars 1992 relative à l'exercice et à la revalorisation de certaines professions de santé, s'étend sur quatre années. Elle vise le développement de compétences théoriques, cliniques, relationnelles et professionnelles nécessaires à la prise en charge globale de la santé périnatale et génésique.

Les objectifs du programme sont de :

- A. Favoriser le développement des connaissances, habiletés et attitudes permettant aux futures sages-femmes d'exercer toutes les activités professionnelles définies par la législation luxembourgeoise, incluant les attributions complémentaires prévues au niveau national.
- B. Habilitier les étudiantes et étudiants à dispenser des soins et à promouvoir la santé périnatale et génésique selon les recommandations de bonnes pratiques fondées sur l'evidence-based medicine, auprès de toutes les femmes en âge de procréer et de leur nouveau-né, dans des contextes hospitaliers, communautaires et extrahospitaliers.

- C. Développer la pensée critique, les capacités de raisonnement clinique et l'intégration des données probantes dans un environnement académique stimulant, afin de soutenir une prise de décision autonome, sûre et éthique.
- D. Outiller les étudiantes et étudiants afin qu'ils développent leurs compétences avancées en maïeutique, incluant :
 - les savoirs théoriques (connaissances),
 - la dextérité clinique (aptitudes),
 - les compétences relationnelles, éducatives et de communication (attitudes),
 - la capacité d'accompagner l'empowerment maternel et familial,
 - la maîtrise des actes professionnels prévus par la Directive 2005/36/CE et par la législation luxembourgeoise, tels que la surveillance de la grossesse, l'accompagnement du travail et de la naissance, les soins au nouveau-né, ainsi que les attributions spécifiques autorisées au niveau national, incluant notamment la prescription de certains médicaments et la réalisation d'examens complémentaires.

Acquis d'apprentissage

L'exercice clinique de la maïeutique intègre de manière indissociable les connaissances, les aptitudes et les attitudes nécessaires à la pratique professionnelle des sages-femmes et renvoie aux compétences définies par la Confédération internationale des sages-femmes (ICM, 2024). Les compétences sont des savoirs intégrés et situés et se déclinent dans les 6 dimensions du champ de la maïeutique :

1. Pratique transversale de la maïeutique
2. Santé et droits sexuels et reproductifs
3. Soins prénataux
4. Soins pendant le travail et l'accouchement
5. Soins continus pour les femmes et les nouveau-nés
6. Promotion et éducation pour une santé holistique

Connaissances

Les acquis en termes de connaissances portent sur la maîtrise des bases scientifiques, cliniques et réglementaires nécessaires à la pratique de la maïeutique. Ces connaissances s'articulent particulièrement avec la compétence ICM relative à l'ancrage scientifique et à la santé publique, mais elles irriguent également toutes les autres compétences (soins prénataux, accouchement, postnatal et santé sexuelle et reproductive). Ils incluent notamment :

- a) Compréhension du rôle professionnel de la sage-femme dans différents contextes culturels ;
- b) Maîtrise des données probantes pour guider la pratique maïeutique ;
- c) Connaissance des droits sexuels et reproductifs, y compris la contraception, le conseil pré-conceptionnel et l'avortement ;
- d) Évaluation de la santé maternelle et fœtale pendant la grossesse ;
- e) Processus physiologiques du travail et de l'accouchement ;
- f) Complications postnatales et néonatales ;
- g) Technologies médicales, imagerie, médicaments et recommandations cliniques ;
- h) Médecine fondée sur les preuves (Evidence-Based Medicine) ;
- i) Initiatives de santé publique et besoins holistiques (physiques, émotionnels, sociaux) ;

Aptitudes

Les acquis en termes d'aptitudes concernent la capacité à mettre en œuvre les compétences cliniques et pratiques de la sage-femme. Ces aptitudes correspondent directement aux compétences ICM de santé sexuelle et reproductive, soins prénatals, travail et accouchement et soins postnatals, et démontrent la capacité de la sage-femme à agir de manière autonome et sécurisée dans l'ensemble de son champ de pratique. Ils couvrent notamment :

- j) Fournir des soins adaptés, responsables et culturellement sensibles ;
- k) Maintenir des relations collaboratives avec les femmes, les familles et les équipes interdisciplinaires ;
- l) Réaliser des évaluations complètes pendant la grossesse, le post-partum et chez le nouveau-né ;
- m) Gérer un accouchement normal et réagir efficacement aux complications ;
- n) Soutenir l'allaitement et assurer la planification familiale ;
- o) Promouvoir la santé sexuelle et reproductive par l'éducation et le conseil ;
- p) Utiliser les technologies médicales et les recommandations cliniques de manière appropriée ;
- q) Mettre en œuvre des interventions cliniques pertinentes selon la situation ;
- r) Collaborer efficacement dans des contextes variés et diversifiés ;
- s) S'engager dans un processus de formation continue pour améliorer ses compétences ;

Attitudes

Les acquis en termes d'attitudes mettent en évidence la posture professionnelle et éthique attendue de la sage-femme. Ces attitudes recoupent l'ensemble des compétences ICM (2024), en particulier la dimension transversale de professionnalisme et pratique éthique, essentielle pour l'intégrité et la reconnaissance internationale de la profession. Ils se traduisent par :

- t) Faire preuve d'autonomie et de responsabilité dans la pratique maïeutique ;
- u) Adopter une posture éthique, respectueuse et collaborative avec les patientes, leurs familles, les consoeurs sages-femmes et autres professionnels de santé et sociale ;
- v) Valoriser les compétences transversales telles que la communication, la pensée critique, l'adaptabilité, la résolution de problèmes et la prise de décision sous pression ;
- w) Respecter les droits individuels et les identités diverses ;
- x) Favoriser l'autonomie (empowerment) des femmes, des familles et des communautés ;
- y) Soutenir une expérience de naissance positive et respectueuse (woman /patient centred approach) ;
- z) Adopter une approche centrée sur la promotion de la santé et la prévention (salutogénèse) ;
- aa) Faire preuve de leadership au sein de l'équipe de la périnatalité (sages-femmes, infirmières, aide soignantes, internes en médecine et les étudiants) ;
- bb) Maintenir une attitude critique et réflexive dans l'usage des outils cliniques, informatiques et nouvelles technologies (Intelligence Artificielle etc).

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, le prérequis visé à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Sciences Maïeutiques-Sage-femme est :

Maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :

a. Français (B2)

b. Allemand (B1)

L'admission au programme implique l'obligation pour tous les candidats d'atteindre le niveau de compétence B2 en allemand au cours de leur cursus. L'obtention du diplôme est conditionnée à l'acquisition de ce niveau. Des cours de langue obligatoires doivent être suivis au premier semestre. Une dérogation peut être accordée si le niveau de langue requis est atteint.

c. Anglais (A2)

Les candidatures pour le Bachelor en Sciences Maïeutiques-Sage-femme sont évaluées par un comité de sélection composé par le directeur de programme et un enseignant-chercheur ou un enseignant-chercheur associé enseignant dans le programme d'études selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et des résultats scolaires évalués sur la base des bulletins scolaires ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de la lettre de motivation ;
- d) L'expression des représentations initiales est la bienvenue : les perceptions des candidats quant à la profession de sage-femme et aux compétences requises pour l'exercer peuvent être développées dans la lettre de motivation. Un stage d'observation en lien avec la profession de sage-femme constitue un atout et est recommandé.
- e) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, d'autonomie, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV.
- f) La maîtrise des langues. Une connaissance des langues supérieure aux exigences demandées sera valorisée.

Les dossiers de candidature sont évalués de manière anonyme selon des critères préalablement définis. En cas de doute ou lorsque des précisions sont nécessaires, une entrevue de sélection peut être organisée. Chaque candidature est examinée individuellement, puis comparée à celles des autres dossiers à l'issue de la période de dépôt. Les candidats qui se distinguent par l'excellence de leur dossier sont alors sélectionnés.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Sciences Maïeutiques-Sage-femme est de deux-cents quarante (240). Le Bachelor en Sciences Maïeutiques-Sage-femme est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de huit (8) semestres d'études.

La formation comporte cent dix-huit (118) crédits ECTS de cours théoriques enseignés à l'Université et soixante-dix-huit (78) crédits ECTS d'enseignement clinique en stage hospitalier ou extrahospitalier, ainsi que trente (30) crédits ECTS de mobilité internationale obligatoire composée de cours théorique et d'enseignement clinique (stage). Le module mémoire fin d'étude comporte quatorze (14) ECTS.

Modes d'évaluation

Les modalités générales d'évaluation du programme se déroulent sous la forme :

- des évaluations continues,

- des examens écrits et/ou oraux et/ou pratiques, planifiés lors de la session d'examen prévue à cet effet ,
- des rapports de stage ,
- d'un mémoire de fin d'étude.

Les modalités d'évaluations et de remédiations sont décrites dans les plans de cours mis à disposition des étudiants en début de semestre. En cas d'échec à un stage, une procédure de remédiation est mise en place. Celle-ci peut inclure la répétition du stage et/ou des activités cliniques supplémentaires, conformément aux modalités définies par le programme. L'étudiant concerné doit satisfaire aux exigences de remédiation pour pouvoir poursuivre le cursus.

La réussite de l'ensemble des examens, stages et d'un mémoire de fin d'étude est un pré-requis pour pouvoir obtenir le diplôme du Bachelor en Sciences Maïeutiques-Sage-femme.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Sciences Maïeutiques-Sage-femme : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BSM-000	Cours de langues*	3	1	Obligatoire	Non	All, Ang, Fra	Cours
BSM-100	Sciences Maïeutiques Fondamentales	10	1	Obligatoire	Non	Ang, Fra, All	Cours
BSM-101	Santé et droit sexuels et reproductifs	16	4,5,6,7	Obligatoire	Non	Ang, Fra, All	Cours
BSM-102	Soins prénataux	22	2,3,4,5,6,7	Obligatoire	Non	Ang, Fra, All	Cours
BSM-103	Soins pendant le travail et l'accouchement	31	1,3,4,5,6,7	Obligatoire	Non	Ang, Fra, All	Cours
BSM-104	Soins continus prodigués aux femmes et aux nouveaux-nés	21	2,3,5,6	Obligatoire	Non	Ang, Fra, All	Cours
BSM-105	Compétences transversales pour la pratique sage-femme	10	2,4,7	Obligatoire	Non	Ang, Fra, All	Cours
BSM-106	Evidence based midwifery and implementation	5	2,5	Obligatoire	Non	Ang, Fra, All	Cours
BSM-107	Enseignement clinique basique	24	1,2,3	Obligatoire	Non	Ang, Fra, All	Stage
BSM-108	Enseignement clinique intermédiaire	24	4,5	Obligatoire	Non	Ang, Fra, All	Stage
BSM-109	Mobilité internationale	30	6	Obligatoire	Non	Ang, Fra, All	Mobilité
BSM-110	Enseignement clinique avancé	30	7,8	Obligatoire	Non	Ang, Fra, All	Cours, Stage
BSM-111	Mémoire	14	7,8	Obligatoire	Non	Ang, Fra, All	Mémoire

*Cours de langues obligatoires en allemand pour tout étudiant n'ayant pas un niveau B2 en allemand à l'admission.

Annexe 1.914.1 Bachelor en Science de la santé - Assistant technique médical en radiologie

Informations générales

Intitulé du programme	Bachelor en Science de la santé - Assistant technique médical en radiologie
Titre délivré	Bachelor
Filière(s) / Spécialisation(s) possible(s)	N/A
Faculté responsable de la formation	Faculté des Sciences, des Technologies et de Médecine
Niveau de qualification	Niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications
Crédits ECTS	180 ECTS
Durée régulière	6 semestres
Format du programme	Temps plein
Langue(s) d'enseignement	Allemand, anglais, français
Intitulé du programme en anglais et en allemand	Bachelor in Health Sciences – Medical Technical Assistant in Radiology Bachelor in Gesundheitswissenschaften – Medizinisch-technischer Assitant für Radiologie
Frais d'inscription	400 € /semestre
Nombre de places disponibles	15
Stage/ Placement professionnel/Temps de terrain	Temps de terrain tout au long des études, sauf au semestre 5
Mobilité internationale	Semestre 5 obligatoire dans une université à l'étranger

Le Bachelor en Sciences de la santé - Assistant technique médical en radiologie mène au grade de Bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications, défini à l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Au Luxembourg, la profession d'assistant technique médical en radiologie est réglementée par le Règlement grand-ducal du 29 juin 2023, portant modification de la loi du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation des professions de santé. Son exercice est soumis à l'obtention préalable d'une autorisation délivrée par le ministre ayant la santé dans ses attributions. Le Bachelor en Sciences - ATM radiologie garantit les connaissances, aptitudes et compétences minimales nécessaires à l'exercice de cette profession.

Contenu et objectifs

Le Bachelor en Sciences de la santé - Assistant technique médical en radiologie, est une formation académique professionnalisante et a pour objectifs de :

- Favoriser l'acquisition et le développement de compétences fondamentales et spécialisées nécessaires à la qualité des soins offerts à la personne/ au patient ;
- Favoriser l'acquisition de compétences spécifiques qui permettent d'assurer des activités de pointe en imagerie médicale, en médecine nucléaire, en exploration fonctionnelle et en radiothérapie ;
- Acquérir des compétences dans l'utilisation de radiations ionisantes et non-ionisantes, des radioéléments et d'autres formes d'énergie pour produire des images, des données et offrir des traitements à des fins de prévention, de dépistage, de diagnostic thérapeutique et de recherche ;

- Favoriser une pratique d'assistant technique et médical en radiologie fondée sur des résultats probants de la recherche dans un secteur spécialisé ;
- Promouvoir la collaboration interprofessionnelle lors du processus de soins spécialisés afin de favoriser la sécurité des patients.

Acquis d'apprentissage

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences de la santé - Assistant technique médical en radiologie sera capable de :

Connaissances

- a) Rechercher, analyser et appliquer des données scientifiques pour améliorer les pratiques cliniques et professionnelles ;
- b) Garantir le respect des principes déontologiques, éthiques, juridiques et réglementaires dans toutes les pratiques professionnelles ;

Aptitudes

- c) Analyser la situation clinique de la personne soignée pour déterminer et prioriser les soins appropriés ;
- d) Appliquer et adapter les soins diagnostiques et thérapeutiques en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles, tout en gérant et analysant les informations pour assurer la continuité des soins et faciliter la prise de décision clinique ;
- e) Mettre en œuvre les protocoles de radioprotection et appliquer les principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour les patients, les professionnels et le public, conformément aux normes réglementaires, afin de garantir des soins optimaux ;
- f) Informer et former les patients sur les procédures diagnostiques et thérapeutiques, y compris les préparations et conséquences potentielles ;
- g) Fournir des soins de supports appropriés aux patients pour améliorer leur confort et leur qualité de vie ;
- h) Collaborer efficacement avec les autres professionnels de santé pour assurer une prise en charge holistique des patients ;

Attitudes

- i) Développer et maintenir une attitude empathique et respectueuse envers la personne soignée, tout en adaptant la communication professionnelle à ses besoins individuels ;
- j) Évaluer régulièrement ses pratiques professionnelles et initier des améliorations basées sur des preuves scientifiques ;
- k) Construire et renforcer une identité professionnelle fondée sur des valeurs éthiques et des compétences spécialisées ;

Un accent est mis au niveau de la pratique directe afin que l'assistant technique médical en radiologie puisse exercer pleinement son rôle en tenant compte de l'étendue de son champ de pratique et de ses attributions professionnelles.

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience

visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, le prérequis visé à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Sciences de la santé - Assistant technique médical en radiologie est :

Maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :

- a. Français (B2)
- b. Allemand (B1)

L'admission au programme implique l'obligation pour tous les candidats d'atteindre le niveau de compétence B2 en allemand au cours de leur cursus. L'obtention du diplôme est conditionnée à l'acquisition de ce niveau.

- c. Anglais (A2)

Les candidatures au Bachelor en Sciences de la santé - Assistant technique médical en radiologie sont évaluées par un comité de sélection composé du directeur de programme et d'un enseignant-chercheur ou d'un enseignant-chercheur associé enseignant dans le programme d'études. Les candidatures sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection, après la date limite de dépôt des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires évalués sur la base des bulletins scolaires, notamment en mathématiques et en physique ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de la lettre de motivation ;
- d) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, d'autonomie, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV.

Les candidats sont sélectionnés sur la base de l'excellence de leur dossier après la date limite de dépôt des dossiers de candidature. En cas de doute, une entrevue de sélection pourrait être organisée pour certains candidats dont le dossier pose question.

Organisation du programme

Le nombre de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Sciences de la santé - Assistant technique médical en radiologie est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor en Sciences de la santé - Assistant technique médical en radiologie est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Le développement des compétences se fera à travers une alternance de modules théoriques et pratiques mais également par la mobilisation des compétences lors de l'enseignement clinique (stages). En particulier, la formation dans sa globalité sera composée de 80 ECTS de cours théoriques et de 70 ECTS d'enseignement clinique proposés au Luxembourg, ainsi que de 30 ECTS (6 mois) de mobilité internationale obligatoire, composés uniquement d'enseignement clinique (stage), proposés au semestre 5.

Les enseignements pourront être personnalisés et permettre un accompagnement individualisé des étudiants. Ces enseignements seront basés sur une pédagogie différenciée.

Modes d'évaluation

Les cours théoriques et pratiques sont évalués par des examens organisés à la fin de chaque semestre, dont la forme est définie par l'enseignant responsable. Les enseignements cliniques sont évalués en continu par les tuteurs cliniques, sur la base de l'implication, des compétences développées et de la progression des étudiants.

*Plan d'études (modules)***Bachelor en Sciences de la santé - Assistant technique médical en radiologie : Plan des modules**

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BSS-100	1.1 : Sciences humaines (SH)	6	1	Obligation	n/a	Fra, All	Cours
BSS-101	1.2 : Sciences fondamentales (SF)	9	1	Obligation	n/a	Fra, All	Cours
BSS-102	1.3 : Pratiques professionnelles spécialisées (PP)	15	1	Obligation	n/a	Fra, All	Cours
BSS-103	2.1 : Bonnes pratiques de soins (Radiologie conventionnelle) (PS)	5	2	Obligation	n/a	Fra, All	Cours
BSS-104	2.2 : Compétences transversales (e.g. Medical English) (T)	4	2	Obligation	n/a	Fra, All	Cours
BSS-105	2.3 : Qualité et sécurité des patients (Q)	5	2	Obligation	n/a	Fra, All	Cours
BSS-106	2.4 : Pratiques professionnelles spécialisées (PP)	16	2	Obligation	n/a	Fra, All	Cours
BSS-107	3.1 : Sciences fondamentales (SF)	4	3	Obligation	n/a	Fra, All	Cours
BSS-108	3.2 : Introduction à l'oncologie (O)	4	3	Obligation	n/a	Fra, All	Cours
BSS-109	3.3 : Bonnes pratiques de soins (radiologie interventionnelle) (BPS)	10	3	Obligation	n/a	Fra, All	Cours
BSS-110	3.4 : Pratiques professionnelles spécialisées (PP)	9	3	Obligation	n/a	Fra, All	Cours
BSS-111	3.5 : Module de langues*	3	3	Obligation	Non	Fra, All, Ang	Cours
BSS-112	4.1 : Informatique (I)	5	4	Obligation	n/a	Fra, All	Cours
BSS-113	4.2 : Bonnes pratiques de soins (scanner /IRM) (BPS)	10	4	Obligation	n/a	Fra, All	Cours
BSS-114	4.3 : Pratiques professionnelles spécialisées (PP)	15	4	Obligation	n/a	Fra, All	Cours et stage
BSS-115	5.1 : Mobilité internationale	30	5	Obligation	n/a	Fra, All, Ang	Cours et stage
	5.1.1 : Exploration en médecine nucléaire, radiologie interventionnelle, neuroradiologie, cardioangiologie		5	Obligation	n/a	Fra, All, Ang	Cours et stage
	5.1.2 : Pratiques professionnelles spécialisées en IRM, scanner, médecine nucléaire		5	Obligation	n/a	Fra, All, Ang	Stage
BSS-116	6.1 : Bonnes pratiques de soins (médecine nucléaire, radiothérapie, radiologie interventionnelle) (BPS)	9	6	Obligation	n/a	Fra, All	Cours
BSS-117	6.2 : Pratiques professionnelles spécialisées (PP)	14	6	Obligation	n/a	Fra, All	Cours et stage
BSS-118	6.3 : Séminaire méthodologique mémoire fin d'études (SM)	7	6	Obligation	n/a	Fra, All	Cours

Annexe 1.923.1 Bachelor en Sciences sociales et éducatives

Informations générales

Intitulé du programme	Bachelor en Sciences sociales et éducatives
Titre délivré	Bachelor
Filière(s) / Spécialisation(s) possible(s)	N/A
Faculté responsable de la formation	Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales
Niveau de qualification	Niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications
Crédits ECTS	180 ECTS
Durée régulière	6 semestres
Format du programme	Temps plein ou temps partiel
Langue(s) d'enseignement	Français, allemand, anglais
Intitulé du programme en anglais et en allemand	Bachelor in Social and Educational Sciences Bachelor in Sozial- und Erziehungswissenschaften
Frais d'inscription	400 € /semestre
Nombre de places disponibles	80
Stage/ Placement professionnel/Temps de terrain	Un stage de 150 heures, puis un deuxième de 450 heures
Mobilité internationale	Semestre 4 obligatoire dans une université à l'étranger

Le Bachelor en Sciences sociales et éducatives mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Contenu et objectifs

Le Bachelor en Sciences sociales et éducatives met l'accent sur l'intervention sociale (pédagogie sociale/travail social) et dote l'étudiant d'une base théorique, pratique et méthodologique qui ouvre sur un large éventail de perspectives d'emploi et de recherche dans le domaine social et éducatif.

Acquis d'apprentissage

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences sociales et éducatives est capable de :

Connaissances

- a) Expliquer les rapports entre individu, groupe et société dans leur multidimensionnalité ;
- b) Connaître de nombreux concepts, théories et approches des sciences sociales et éducatives et les mettre en relation ;
- c) Mobiliser des connaissances approfondies des cadres légaux luxembourgeois en matière de l'assistance sociale et de l'intervention socio-éducative ;

Aptitudes

- e) Analyser des défis sociaux dans différentes phases de la vie et en relation avec différents contextes institutionnels du travail social et éducatif (comme la pauvreté et l'inégalité des chances, la diversité, la violence ou la discrimination de groupes) ;

- f) Utiliser les méthodes de recherche sociale et pédagogique pour l'étude des questions scientifiques ;
- g) Concevoir et mettre en œuvre des programmes ou projets sociaux et éducatifs à différents niveaux et pour différents groupes cibles ;
- h) Appliquer rigoureusement les principes du travail scientifique ;

Attitudes

- i) Discuter de manière critique la fonction sociétale de l'intervention sociale (contradictions, tensions, enjeux) en appliquant les principes éthiques fondamentaux de la profession ;
- j) Agir en respect des valeurs humaines et selon toutes règles de politesse/et éthique.

Le Bachelor en sciences sociales et éducatives offre deux types d'orientations possibles :

- La poursuite d'un master dans le domaine des sciences sociales et éducatives (sociologie, sciences éducatives, travail social, management social etc.) à l'Université du Luxembourg ou à l'étranger ;
- L'intégration du marché de l'emploi : Les perspectives d'emploi couvrent de nombreux champs professionnels en relation avec les différents âges de vie et les multiples enjeux sociaux et éducatifs de notre société actuelle.

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, le prérequis visé à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Sciences sociales et éducatives est :

La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :

- a. Allemand (C1)
- b. Français (C1)
- c. Anglais (B2)

Le comité de sélection du programme est responsable de la décision finale de sélection des candidats pour l'admission au programme. La direction du programme et la coordination organisent la présélection des dossiers de candidature répondant aux critères d'admission. Les dossiers retenus sont évalués par au moins deux membres du comité de sélection selon les critères énumérés ci-dessous. Le comité peut procéder à un entretien (bilingue) avec le candidat s'il juge cela nécessaire. Le comité décide de la sélection finale conjointement avec la Direction des études.

Le comité de sélection est composé de la direction du programme et d'au moins deux autres personnes étant membres du corps enseignant-chercheur ou de l'administration du programme.

Les candidatures au Bachelor en Sciences sociales et éducatives sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidatures qualifiées pour la sélection, après la date limite de soumission des candidatures, selon les critères suivants :

- a) Parcours et résultats scolaires, évalués sur la base des relevés de notes des trois dernières années de l'enseignement secondaire (classe de seconde, première, terminale) ;
- b) Expérience professionnelle dans le domaine social et éducatif, le cas échéant, évaluée sur la base du CV et des pièces justificatives fournies ;
- c) Activités extra-scolaires antérieures et éventuelles formations d'intérêt pour le programme,

- montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV et des pièces justificatives fournies ;
- d) Motivation, curiosité, disposition à apprendre et preuve d'engagement, évaluées sur la base de la lettre de motivation et de l'entretien ;
 - e) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, intérêt pour entreprendre des études universitaires, évaluées sur la base de la lettre de motivation et éventuellement de l'entretien ;
 - f) Capacités d'analyse critique, évaluées sur la base de la candidature ;
 - g) Respect des consignes à disposition sur le site internet du BSSE.

Les candidats pourront recevoir par mail des extraits de texte en lien avec le domaine social avec lesquels ils devront se familiariser pour les besoins de l'entretien.

Les candidatures sont sélectionnées en tenant compte du niveau atteint sur les critères ci-dessus, sur la base d'une évaluation pondérée, mais également selon un classement établi par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Sciences sociales et éducatives est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor en Sciences sociales et éducatives est un programme qui peut être suivi à temps plein ou à temps partiel. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Au premier semestre, l'étudiant suit des cours obligatoires pour vingt-et-un (24) crédits ECTS, ainsi que six (6) crédits ECTS dans des cours optionnels pour arriver à trente (30) crédits ECTS.

Au deuxième semestre, le programme prévoit seize (16) crédits ECTS de cours obligatoires, deux (2) cours à quatre (4) crédits ECTS du groupe modulaire GM6 – spécialisation à choix (code « ME »), deux (2) thèmes prioritaires du groupe modulaire GM8 pour un total de trente (30) crédits ECTS. Ces deux thèmes prioritaires devront être suivis au semestre 2 et au semestre 3 (parties I et II). Au semestre 5, l'étudiant(e) se spécialise et ne suit que la partie III de l'un de ces thèmes prioritaires, dix-huit (18) crédits ECTS au total sont attribués pour les cours liés aux thèmes prioritaires.

Au troisième semestre, l'étudiant suit pour vingt-deux (22) crédits ECTS de cours obligatoires, s'inscrit dans un (1) cours à quatre (4) crédits ECTS du groupe modulaire M7, dans la partie II des deux (2) thèmes prioritaires du groupe modulaire GM8 choisis au deuxième semestre.

Au cinquième semestre, l'étudiant(e) suit pour neuf (9) crédits ECTS de cours obligatoires, un (1) cours à quatre (4) crédits ECTS du module M7, un (1) cours à six (6) crédits ECTS du groupe modulaire GM8 (partie III des thèmes prioritaires suivis), des cours optionnels pour 9 crédits ECTS.

Le cours « Eléments de droit appliqué à l'intervention sociale », proposé au 5ème semestre, est obligatoire pour les étudiants qui souhaitent demander l'autorisation d'exercer la profession réglementée d'assistant social.

Le module *Pratiques professionnelles* intègre les attributions professionnelles et tient compte des conditions relatives aux stages professionnels telles que visées à l'annexe 11 de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé.

Pour accéder au mémoire de fin d'études, un étudiant doit :

- avoir accompli avec succès deux années d'études, soit une obtention de 120 ECTS
- avoir validé tous les cours du groupe modulaire « Méthodes de recherche » à l'exception des cours d'approfondissement BSSE-M-6.04 et BSSE-M-6.05 qui devront être validés ultérieurement

- avoir validé la partie III du thème prioritaire de son choix (groupe modulaire M8) ou disposer de l'accord du titulaire du cours de la partie III afin de pouvoir commencer sa rédaction

La langue d'enseignement d'un cours peut varier d'une année à l'autre.

Pendant le second stage, les étudiants devront obligatoirement être encadrés par un assistant social s'ils souhaitent demander l'autorisation d'exercer cette profession auprès du Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale.

Modes d'évaluation

Les modalités générales d'évaluation du programme peuvent se présenter sous la forme :

- D'un examen écrit organisé pendant la période des examens à la fin du semestre.
- D'un examen oral organisé pendant la période des examens à la fin du semestre.
- D'un contrôle continu composé de plusieurs examens écrits.
- D'un contrôle continu composé de plusieurs présentations orales.
- D'un contrôle continu composé de travaux écrits à rendre (exposés, rapports, portfolio...).

D'une évaluation combinée (l'évaluation combine des éléments d'évaluation de fin de cours et d'évaluation continue)

Plan d'études (modules)

Bachelor en Sciences sociales et éducatives : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compen-sation	Langue	Type
GM1	Contextes et cadres de l'intervention social	16	1,2,3	Obligation	Non	All, Fra, Ang	Cours
GM2	Groupe et société	9	1,2	Obligation	Non	All, Fra, Ang	Cours
GM3	Méthodes d'intervention	18	2,3,5	Obligation	Non	All, Fra, Ang	Cours
GM4	Pratiques professionnelles	31	1,2,3, 6	Obligation	Non	All, Fra, Ang	Stage, Cours
GM5	Méthodes de recherche	27	1,3,5, 6	Obligation	Non	All, Fra, Ang	Cours, Mémoire
GM6	Individu, groupe et société - spécialisation	8	2	Obligation	Non	All, Fra, Ang	Cours
GM7	Individu, groupe et société - approfondissement	8	3,5	Obligation	Non	All, Fra, Ang	Cours
GM8	Thèmes prioritaires	18	2,3,5	Obligation	Non	All, Fra, Ang	Cours
Mob	Mobilité	30	4	Obligation	Non	div.	Cours
	Options : selon la liste publiée dans le Modulhandbuch en début de semestre et consultables dans la maquette	15	1,5	Obligation	Non	All, Fra, Ang	Cours